

ETUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

RAPPORT SOUS-REGIONAL AFRIQUE DE L'OUEST



ETUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

RAPPORT SOUS-REGIONAL AFRIQUE DE L'OUEST

**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
COMMISSION EUROPÉENNE
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

2003

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Avant-propos

L'Afrique de l'Ouest a une longue tradition de l'aménagement des forêts, remontant à près d'un siècle, dans certains pays. Toutefois l'intensification des pressions sur les forêts compromet la production durable de biens et de services dans la sous-région. Après avoir été exportateurs de grumes tropicales dans les années 80 et 90, bon nombre de pays réalisent que leurs ressources forestières se sont tellement amenuisées qu'ils ne peuvent même plus répondre à la demande intérieure de bois et de produits dérivés. En outre, des problèmes comme la désertification, la perte de la diversité biologique et la dégradation des bassins versants, sont devenus critiques. Les pressions croissantes sur les forêts et les terres boisées se traduisent par leur dégradation et leur destruction rapide. Dans le même temps, on voit apparaître de nouvelles opportunités qui diffèrent en fonction de l'efficacité des réformes politiques et institutionnelles, de la coopération régionale et sous-régionale et de l'évolution des sciences et de la technologie.

Ce rapport qui fait partie de l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA), fournit une vue d'ensemble de la situation actuelle et de l'évolution probable de la foresterie jusqu'en 2020, dans la sous-région Afrique de l'Ouest. En outre, il décrit ce qui doit être fait pour améliorer la situation, en particulier pour lutter contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement qui sont de véritables fléaux dans la sous-région.

Compte tenu de la diversité des conditions écologiques et économiques inhérente à la sous-région, il est bien évident que le secteur forestier évoluera de façon différente selon les pays. L'étude FOSA s'est efforcée de capter quelques-uns des principaux aspects de cette diversité et de montrer ce qui changeait dans les opportunités et les défis. Les vues d'ensemble sous-régionales et régionale fournies par FOSA renforceront les informations sur lesquelles s'appuient les programmes forestiers nationaux.

L'étude FOSA a aussi pour objectif plus large de stimuler la discussion sur l'avenir des forêts et de la foresterie. Plus qu'une étude les perspectives de développement du secteur forestier, FOSA devrait être vue comme un processus permettant aux différents acteurs de poser les bonnes questions, d'anticiper les situations qui se profilent, d'analyser les différentes options et d'identifier les voies à suivre pour accomplir l'objectif à long terme du développement durable. La FAO continuera, en partenariat avec les pays et avec d'autres organisations, de soutenir activement ce processus, en tirant profit des informations fournies par FOSA.

M. Hosny El-Lakany
Sous-Directeur général
Département des forêts



Table des matières

AVANT-PROPOS	iii
REMERCIEMENTS	vii
ABRÉVIATIONS	ix
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	xi
 Chapitre 1	
INTRODUCTION	1
Généralité	1
Objectifs de l'étude	1
Champ de l'étude	1
Approche de l'étude	1
Structure du rapport	2
 Chapitre 2	
LES FORÊTS ET LA FORESTERIE EN AFRIQUE DE L'OUEST : SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES	3
Ressources forestières et arborées	3
Couvert forestier	3
La déforestation	4
Aménagement des forêts naturelles et des terres boisées	5
La foresterie de plantation	6
Arbres hors forêts	8
Offre de bois et produits dérivés	9
Bois de feu	9
Production et utilisation de bois rond industriel	10
Industries du bois	12
Commerce des produits forestiers	13
Produits forestiers non ligneux	14
Protection et gestion de la faune et de la flore sauvages	15
Zones protégées	15
L'écotourisme	16
Le problème de la viande de brousse	16
Services environnementaux	16
Protection des bassins versants	17
Désertification et dégradation des terres	17
Les forêts et la foresterie en Afrique de l'Ouest : synthèse	
 Chapitre 3	
PRINCIPAUX FACTEURS DE CHANGEMENT	19
Changements socio-politiques institutionnels	19
Environnement politique et institutionnel	19
Décentralisation de l'administration et participation des communautés	20
Intervention croissante du secteur privé	21
Régimes fonciers	22
Guerres et conflits internes	23
Affirmation des ONG et des autres organisations de la société civile	23
Changements politiques et institutionnels ; vue d'ensemble	24
Changements démographiques	24
Croissance démographique	24
Urbanisation et autres mouvements de population	25
La structure de la population et ses conséquences	26
L'impact du VIH/SIDA	26
Changements économiques	27
Croissance économiques	27
Revenu par habitant, répartition des revenus et pauvreté	28
Endettement	29
Changements structurels dans l'économie	29

Croissance du secteur informel	30
Interface agriculture-foresterie	30
Libéralisation de l'économie	32
Intégration régionale et sous-régionale	33
Problèmes écologiques	34
Changements technologiques	34
Synthèse des facteurs de changement	35
 Chapitre 4	
LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS POSSIBLES	37
Critères de définition des scénarios	37
Prédominance du secteur public	38
Affaiblissement des capacités du secteur public	39
Un secteur public restructuré	40
Les forces du marché	40
Evolution future des forces du marché	41
Une autre voie possible	41
Le secteur informel	42
Le scénario forteresse	43
La Grande Transition	44
Scénarios: le monde réel	46
 Chapitre 5	
CONSÉQUENCES POUR LA FORESTERIE ET LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES	49
Quelques questions clés	49
Variations du couvert forestier	50
Aménagement durable des forêts naturelles	51
Avenir des plantations et des arbres hors forêts	52
Bois-énergie : tendances futures et conséquences	53
Production, consommation et commerce du bois et des dérivés du bois	55
Services procurés par les forêts	56
Conservation de la biodiversité	56
Aménagement des bassins versants	57
Lutte contre la désertification	58
La stabilisation du climat	58
Tourisme basé sur la faune et la flore sauvages	59
La foresterie et la lutte contre la pauvreté	60
Conséquences : résumé	60
 Chapitre 6	
PRIORITÉS ET STRATÉGIES	63
Une sous-région qui a des atouts	63
Les priorités de développement	64
Les priorités du secteur forestier	64
Lutte contre la pauvreté	64
Protection de l'environnement	64
Stratégies permettant d'atteindre les priorités	65
Revitaliser le secteur public	65
Soutenir les initiatives communautaires	65
Donner des moyens d'actions aux petits producteurs	66
Faciliter le développement de marché concurrentiels	66
Renforcer la collaboration sous-régionale et régionale	66
Mobiliser l'investissement	67
Renforcer le rôle des organisations de la société civile	67
Conclusion	67
 Chapitre 7	
RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS	69
Constatations clés	69
Conséquences	69
Priorités et stratégies	70
Suivi de l'étude FOSA	71
 RÉFÉRENCES	73



Remerciements

Le présent rapport sous-régional sur l'Afrique de l'Ouest est le fruit de la collaboration des pays de la sous-région et de plusieurs institutions et personnes, dont l'engagement et l'intérêt sans faille ont été essentiels pour la préparation de ce rapport. La FAO leur en est redevable et souhaite exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont soutenu et guidé l'étude ou y ont collaboré.

Tous les gouvernements de la sous-région Afrique de l'Ouest ont participé activement au processus FOSA et à sa configuration, par l'entremise des points focaux nationaux qu'ils ont désignés. Les documents prospectifs nationaux préparés par ces derniers sont les éléments de base du processus FOSA. La FAO tient à remercier M. Tchiwanou (Bénin), K. Ouedrago (Burkina Faso), L. Morais (Cap-Vert), K. N'Zore (Côte d'Ivoire), L. Bodjang (Gambie), T. Agyarko (Ghana), D. Diawara (Guinée), C. Dias (Guinée-Bissau), A. Taplah (Libéria), G. Konate (Mali), H. Garba (Niger), R. Aruofor (Nigeria), A. Boye (Sénégal), E. Alieu (Sierra Leone), et S. Koffi (Togo), qui ont participé au processus FOSA et l'ont facilité, notamment en préparant les documents prospectifs nationaux et en fournissant d'abondantes informations sur les faits nouveaux clés survenus dans les pays.

La FAO exprime également sa reconnaissance au Département des forêts de la Côte d'Ivoire, qui a facilité le processus FOSA en organisant la réunion de planification sous-régionale tenue à Yamoussoukro, en décembre 1999. Le Département des forêts du Sénégal a également fourni une aide précieuse en organisant la réunion d'examen technique, tenue à Thiès en novembre 2000.

A. Onibon, assisté de O. Sy et F. Odoom, qui étaient les consultants sous-régionaux pour l'Afrique de l'Ouest, ont joué un rôle majeur en recueillant et en articulant les informations et en préparant le projet de rapport sous-régional. Le Groupe consultatif d'experts FOSA a joué un rôle décisif en guidant l'étude dans toutes ses étapes. A. Odijide, M. Cisse, F. Banahene en particulier ont fourni un appui précieux en guidant la préparation du rapport sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, notamment en intervenant dans les diverses réunions et en révisant les projets de rapport.

La Banque africaine de développement a été la principale partenaire de la FAO dans cette entreprise. Les études thématiques sous-régionales sur les facteurs du changement et les problèmes clés du secteur forestier en Afrique de l'Ouest, commandités par la Banque africaine de développement, avec un appui financier du Fonds fiduciaire suédois, ont été fondamentales pour la préparation de ce rapport. La Commission européenne a fourni une solide base d'information pour FOSA, par le biais du projet régional de collecte et d'analyse de données sur l'aménagement forestier durable. Les représentations de la FAO en Afrique de l'Ouest ont fourni une contribution précieuse en facilitant la mise en œuvre des activités liées à l'étude et en préparant les documents prospectifs nationaux.

Durant les diverses étapes de la préparation de l'étude, plusieurs consultants ont fourni un appui technique précieux, notamment S. Ryder, R. Khan, J. Lyke et A. Ndeso Atanga qui ont en particulier coordonné le réseau FOSA. Des points de vue, des commentaires et un appui précieux ont été fournis par de nombreuses personnes, dont A. Karsenty, P. Lowe, K. N'Zore, G. Konate, N. Sanogho, Z. Sanogo, S. Kanoute, D. Diawara, K. Ouedrago, H. Garba., P. Djohossou, A. Maiga, H. Mohamed, R. Alimi, T. Yaya, N. Adama, et S. Houndetondji.

La FAO tient aussi à exprimer sa gratitude aux membres de l'équipe FOSA basés à Rome, Accra et Harare, aux membres du Comité consultatif interne qui ont guidé le processus FOSA, aux membres du personnel de la FAO qui ont fourni une assistance pour la préparation et la révision du rapport sous-régional, et aux éditeurs et aux traducteurs qui ont fait un excellent travail dans des délais souvent très courts.



Abréviations

AFD	Aménagement forestier durable
ATIBT	Association technique internationale des bois tropicaux
BAD	Banque africaine de développement
CCCC-ONU	Convention-cadre sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre international de recherche agronomique pour le développement
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
ERF	Évaluation des ressources forestières
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FOSA	Étude prospective du secteur forestier en Afrique
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
UICN	Alliance mondiale pour la nature
MDP	Mécanisme pour un développement propre
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement africain
OAB	Organisation africaine du bois
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies pour le SIDA
PAN	Programme d'action national (pour la lutte contre la désertification)
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPTE	Pays pauvres très endettés
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise
WAGP	Gazoduc ouest-africain



Résumé analytique

La sous-région de l'Afrique de l'Ouest a un certain nombre de caractéristiques qui lui sont propres, au niveau du développement économique en général et du développement du secteur forestier en particulier. L'aménagement des forêts est une pratique déjà ancienne, qui remonte à près d'un siècle dans certains pays et de nombreux enseignements peuvent être retirés des succès et des échecs. Le présent rapport présente une vue d'ensemble des tendances du secteur forestier en Afrique de l'Ouest dans le contexte des changements économiques, sociaux, institutionnels et technologiques qui sont en cours ou qui se profilent dans la sous-région, mais aussi dans le monde et dans la région.

LA SITUATION ACTUELLE

La situation actuelle du secteur forestier en Afrique de l'Ouest pourrait être résumée comme suit:

- les forêts et les terres boisées ne couvrent qu'environ 72 millions d'hectares, soit 14 pour cent de la superficie des terres de l'Afrique de l'Ouest. La plupart des pays sahéliens ont un couvert forestier très limité. En raison de la combinaison de plusieurs facteurs, l'Afrique de l'Ouest connaît une déforestation rapide, estimée à 1,2 million d'hectares par an;
- l'Afrique de l'Ouest a été une importante source de feuillus tropicaux. Toutefois, comme l'aménagement durable des forêts n'est pas appliqué, la sous-région a de moins en moins de chances d'être un producteur important de feuillus tropicaux;
- plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont une longue expérience de la foresterie de plantation et ont su tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux, en particulier pour des espèces précieuses comme le teck. Toutefois, la pression démographique intense et les disponibilités limitées de terres, réduisent les possibilités d'expansion des plantations;
- on note toutefois un intérêt croissant pour l'arboriculture dans les fermes et les parcelles familiales et, dans certains pays, les arbres hors forêts sont devenus une source importante de bois et de produits non ligneux. En outre, les fonctions écologiques des arbres et des terres boisées, en particulier dans la zone sèche, sont unanimement reconnues;
- le bois reste la toute première source d'énergie dans la majorité des pays. En 2000, on estime que 172,5 millions de m³ de bois, soit environ 91 pour cent de la production de bois ronds, ont été utilisés comme combustible;
- en 2000, la production de bois rond industriel en Afrique de l'Ouest a été estimée à 18 millions de m³. Globalement, l'Afrique de l'Ouest a maintenu son niveau de production de bois rond industriel, mais la part de quelques-uns des principaux producteurs a considérablement diminué, tandis que quelques autres ont vu leur production augmenter;
- le développement des industries du bois, en particulier des scieries et des fabriques de panneaux, a été un fait nouveau important en Afrique de l'Ouest, qui a été dans une certaine mesure stimulé par des politiques et des législations dissuadant d'exporter des grumes. Toutefois, l'Afrique de l'Ouest risque d'être confrontée d'ici peu à une forte sous-utilisation de ses capacités, en raison de la diminution des approvisionnements en grumes;
- les produits forestiers non ligneux jouent un rôle majeur dans la satisfaction des besoins essentiels des populations, notamment en leur procurant un revenu. Toutefois, les efforts ont été insuffisants pour exploiter pleinement leur potentiel;
- il y a une conscience croissante des fonctions environnementales et d'autres fonctions des forêts. Avec la croissance de la population, le manque d'eau deviendra un problème critique et le fait que la majorité des grands systèmes hydrographiques de la sous-région soient communs à plusieurs pays pourrait être à l'origine de conflits liés au partage des coûts et avantages de la protection des bassins-versants;
- l'Afrique de l'Ouest a un réseau de zones protégées, comprenant des parcs nationaux et des réserves de la biosphère qui couvrent environ 7,2

pour cent de la superficie des terres. Toutefois, l'aménagement de ces zones protégées est loin d'être satisfaisant.

LES FACTEURS DU CHANGEMENT

Un certain nombre de facteurs ont une incidence sur la foresterie en Afrique de l'Ouest. Les plus importants peuvent être résumés comme suit:

- l'environnement socio-politique et institutionnel en Afrique de l'Ouest subit d'importants changements, avec une nette tendance à l'apparition de systèmes de gouvernement plus démocratiques. Des questions comme la décentralisation et la participation des communautés locales reçoivent une attention croissante. Toutefois, le rythme auquel avanceront ces changements est très incertain, surtout en cas de conflits. Tout porte à croire que l'instabilité persistera dans les sphères politiques et institutionnelles, ce qui aura un impact direct et indirect sur la foresterie;
- les changements démographiques qui se produiront durant les deux prochaines décennies auront un impact très lourd sur les forêts et la foresterie. En 2020, la population devrait atteindre 344 millions d'habitants, soit environ 110 millions de plus qu'en 2000. L'Afrique de l'Ouest sera la sous-région la plus peuplée d'Afrique. On prévoit aussi une très forte hausse du chômage, qui causera de sérieux problèmes sociaux;
- l'Afrique de l'Ouest connaît aussi d'importants mouvements de population, qu'il s'agisse d'exode rural ou de migrations des pays moins productifs de la zone sèche vers des pays de la zone humide, principalement. L'urbanisation croissante devrait avoir pour effet de modifier les types de produits forestiers demandés et les modes d'utilisation des forêts, et les forêts et les terres boisées situées à proximité de centres urbains s'appauvriront considérablement;
- les performances économiques globales de la plupart des pays ont été médiocres et, dans de nombreux cas, les revenus par habitant ont diminué au cours des dix dernières années. Les indicateurs économiques de base étant peu satisfaisants, l'épargne et l'investissement sont faibles, de sorte que la croissance économique restera lente. Cette situation, combinée à la répartition inéquitable des revenus, exacerbera la pauvreté et les privations;
- les économies se sont très peu diversifiées et la majorité de la population continue à vivre essentiellement de l'agriculture et des activités connexes. Compte tenu de la lenteur du progrès technologique et de la faible productivité qui en découle, l'agriculture se développera horizontalement;
- la plupart des pays ouest-africains ont un secteur des cultures de rapport entièrement axé sur l'exportation. Toutefois, le déclin considérable des prix des cultures de rapport se répercute sur les revenus agricoles;
- à défaut d'une croissance significative du secteur formel, le secteur informel s'est rapidement développé, fournissant des emplois et des revenus;
- la plupart des pays ont une dette extérieure très élevée et le service de la dette pousse de nombreux gouvernements à adopter des systèmes de gestion des ressources qui ne prennent pas en compte la dimension environnementale et l'équité;
- les pays d'Afrique de l'Ouest sont bien intégrés dans l'économie mondiale, mais leur aptitude à tirer profit des possibilités offertes par la mondialisation semble encore très limitée, de sorte que l'intégration mondiale est partielle, et coûte cher aux pays de la sous-région;
- des efforts considérables sont déployés pour promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale, en particulier sous les auspices d'organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le rythme du développement social et économique dépendra dans une large mesure des résultats de ces efforts;
- le souci de la protection de l'environnement, ressenti au niveau mondial, aura une incidence directe et indirecte sur la foresterie. Les pratiques d'aménagement devront être modifiées pour remédier à la perte de biodiversité, à la dégradation des terres, à la désertification et aux changements climatiques mondiaux, qui suscitent des préoccupations croissantes. La majorité des pays sont conscients des problèmes, mais leurs capacités resteront trop limitées pour qu'ils puissent avoir une action efficace;
- malgré les progrès rapides des technologies au niveau mondial, l'activité économique des pays ouest-africains, notamment dans le secteur forestier, n'en a d'une manière générale pas bénéficié, et cela à cause de la faiblesse de leurs



capacités dans le domaines des sciences et de la technologie.

CONSEQUENCES

Les conséquences des facteurs du changement sur les forêts, en particulier

sur la fourniture de biens et services sont indiquées ci-après:

- la réduction du couvert forestier persistera en Afrique de l'Ouest et rien ne permet de penser que la déforestation se ralentira. Il y a tout lieu de croire que les forêts seront soumises à une très forte pression qui entraînera une conversion légale et illégale à l'agriculture et à d'autres utilisations. L'augmentation de la population urbaine accroîtra la demande sur les forêts, notamment pour le bois de feu et le bois d'œuvre, ce qui accentuera la dégradation;
- quoique l'importance de l'aménagement durable des forêts soit de plus en plus reconnue, son adoption sera généralement lente en particulier dans les forêts de la zone humide qui sont soumises à de fortes pressions;
- on ne prévoit au cours des deux prochaines décennies aucune expansion notable des plantations forestières. Les gouvernements auront déjà beaucoup de mal à gérer les plantations d'état existantes. Une expansion significative des arbres hors forêts est en revanche probable;
- la consommation de bois de feu devrait augmenter et passer d'environ 175 millions de m³ en 2000 à 235 millions de m³ en 2020. Le bois continuera d'être la principale source d'énergie, en particulier pour les ménages ruraux et pour une grande partie des ménages urbains. Un passage limité à d'autres types de combustibles est possible en milieu urbain, surtout lorsque les disponibilités de combustibles commerciaux augmenteront, notamment avec la mise en service du gazoduc ouest-africain. En général, les approvisionnements en bois de feu ne devraient poser de problème majeur, sauf en zone urbaine;
- tout porte à croire que la demande de bois rond industriel et de produits ligneux augmentera en Afrique de l'Ouest. Le Nigeria est devenu un grand consommateur et il devra importer des quantités croissantes;
- la plupart des pays producteurs de bois ont interdit ou réduit les exportations de grumes afin d'encourager la création de valeur ajoutée à

l'intérieur de leurs frontières. Cela s'est traduit par une expansion des industries des sciages et des contreplaqués, axées largement sur les exportations. L'amenuisement de la base des ressources et de l'insuffisance des efforts déployés en faveur de l'aménagement durable vont contraindre les industries du bois à dépendre de grumes de plus petites dimensions ou du bois importé;

- compte tenu de la demande croissante d'eau, il deviendra impératif d'améliorer l'aménagement des bassins versants, mais les arrangements institutionnels resteront probablement inappropriés, ce qui compromettra la bonne application des plans d'aménagement. Le problème sera particulièrement complexe dans le cas des bassins versants communs à plusieurs pays;
- la désertification est un problème d'environnement majeur qui devrait s'aggraver au cours des deux prochaines décennies. Bien que tous les pays soient signataires de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les efforts seront probablement très insuffisants par rapport aux besoins;
- avec la croissance léthargique des économies et les performances médiocres des autres secteurs clés, la pauvreté devrait persister. Les pauvres seront de plus en plus tributaires des forêts, qui leur fourniront une protection sociale, à travers divers produits nécessaires à leur subsistance, ainsi qu'un revenu, à travers diverses activités informelles.

PRIORITÉS ET STRATÉGIES

Compte tenu des tendances qui précèdent, les deux grandes priorités de la sous-région seront la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement. A cette fin, l'action sera centrée sur les aspects suivants:

- renforcement de la fonction de "protection sociale" des forêts en améliorant l'accès à divers produits de première nécessité issus des forêts, notamment pour compléter la nutrition; cela sera particulièrement important dans la zone sèche qui est plus vulnérable à la sécheresse et à la désertification;
- amélioration de la rentabilité des multiples activités forestières informelles, en faisant en sorte qu'elles soient durables et rémunératrices;
- appui à la création d'entreprises forestières, pour relancer l'emploi et accroître le revenu provenant

des activités du secteur formel, en particulier en zone urbaine, en privilégiant les activités à fort coefficient de main d'œuvre et de qualifications, demandant relativement peu de capitaux;

- multiplication des efforts de protection et de gestion des bassins versants, au moyen de pratiques appropriées, et en veillant à ce que leur protection ainsi que la lutte contre la désertification et la dégradation fassent partie intégrante de toutes les utilisations des terres;
- diffusion de l'application de critères et indicateurs simples et facilement mesurables pour l'aménagement durable des forêts, pour les forêts naturelles et pour les plantations.

On s'orientera en particulier vers des changements institutionnels pour responsabiliser les différents acteurs et élargir leur champ d'action. On s'attachera en particulier à:

- revitaliser le secteur public, notamment par une redéfinition de ses fonctions et de ses responsabilités, des changements appropriés dans sa structure et son organisation et une amélioration des compétences et des capacités;
- renforcer les initiatives communautaires, en tirant les enseignements des efforts en cours et en renforçant progressivement les capacités locales pour la gestion des ressources forestières;

- donner des moyens d'action aux petits producteurs, notamment en supprimant les obstacles juridiques et autres qui entravent le fonctionnement des petites entreprises, notamment les restrictions frappant le transport du bois et des produits dérivés; en facilitant l'accès à l'information, en particulier sur les technologies et les marchés; et en élargissant l'accès au crédit;
- faciliter le développement de marchés compétitifs, principalement en améliorant le cadre juridique et institutionnel et en garantissant la stabilité des politiques;
- renforcer la collaboration sous-régionale et régionale, en particulier en affrontant des problèmes communs et en partageant les compétences en matière de recherche, d'éducation et de formation;
- mobiliser l'investissement, provenant de sources intérieures, en instaurant le climat de confiance nécessaire pour stimuler l'épargne et l'investissement des ménages;
- renforcer le rôle des organisations de la société civile.



Chapitre 1

Introduction

GÉNÉRALITES

L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA) est une évaluation de l'évolution à long terme de la situation du secteur forestier en Afrique, mise en oeuvre sous la conduite de la Commission et la Commission des forêts pour le Proche Orient. Du fait que la globalisation entraîne une intégration croissante des économies, il est essentiel de mettre au point des réponses appropriées au contexte qui évolue rapidement. Le présent rapport sur l'Afrique de l'Ouest est l'un des six rapports qui constituent l'étude FOSA.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif global de l'étude FOSA est d'évaluer la situation actuelle et les tendances des forêts et de la faune et de la flore sauvages, d'identifier les changements probables, en tenant compte des principaux facteurs qui auront une incidence sur le futur et en indiquant l'orientation générale du développement du secteur jusqu'en 2020. Le présent rapport, qui couvre la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, examine les tendances actuelles et les perspectives à long terme du secteur forestier (y compris la faune et la flore sauvages), dans le contexte des multiples changements qui se produisent dans chaque pays de la sous-région, mais aussi de ceux qui ont une portée sous-régionale, régionale ou mondiale. Cette analyse prospective aidera les décideurs des pays d'Afrique de l'Ouest à prévoir les nouvelles possibilités et contraintes qui se profilent, pour élaborer des réponses appropriées, en particulier dans le contexte de la formulation et de la mise en oeuvre des programmes forestiers nationaux.

CHAMP DE L'ÉTUDE

Le présent rapport couvre quinze pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo (voir encadré 1).

APPROCHE DE L'ÉTUDE

L'étude FOSA est une initiative à forte connotation participative, dans laquelle interviennent tous les pays

ENCADRÉ 1

LA SOUS-RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

Aux fins de l'Étude FOSA, la sous-région Afrique de l'Ouest est constituée des pays suivants:

Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria, Togo, Bénin, Ghana, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal



et organisations clés de la sous-région. Pour faciliter les contributions nationales, chaque pays a désigné un point focal national qui, avec l'aide d'un groupe de travail, a produit un rapport de pays pour FOSA. Une étude de référence sur la population, les revenus et les ressources forestières a fourni les informations générales (African Development Bank, 2000). Des réunions sous-régionales ont eu lieu, dans un premier temps pour planifier le processus FOSA, et à un stade ultérieur pour examiner les principales conclusions des rapports de pays¹. L'essentiel de la coordination et de la rédaction du projet de rapport sous-régional a été assuré par un expert consultant de la FAO originaire

¹ La réunion de planification du rapport FOSA pour l'Afrique de l'Ouest, a eu lieu à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), les 16 et 17 décembre 1999) alors que la réunion sous-régionale d'examen technique a été tenue à Thiès (Sénégal), du 7 au 10 novembre 2000.

de la sous-région² (Onibon, 2001). Agissant par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire suédois, la Banque Africaine de développement a chargé le cabinet suédois ORGUT Consulting AB de préparer deux documents thématiques, l'un sur les problèmes clés du secteur forestier et l'autre sur les principaux facteurs ayant une influence sur le secteur (voir African Development Bank, 2001a et 2001b).

Le projet de rapport sous-régional a été présenté et revu au cours d'une réunion régionale d'examen technique, à Addis-Abeba en septembre 2001. Sur la base des apports de cette réunion, le rapport sous-régional a été soigneusement révisé et soumis à l'examen du Groupe consultatif d'experts de FOSA. Ce rapport est une révision ultérieure tenant compte des observations du Groupe consultatif. Une version révisée du rapport regroupant les diverses contributions a été présentée à la Commission des forêts et de la faune sauvages pour l'Afrique, à sa treizième session, tenue à Libreville (Gabon) en mars 2002. Cette version finale du rapport sous-régional a été établie en tenant compte des observations et des suggestions des membres de la Commission des forêts et de la faune sauvages pour l'Afrique et des autres personnes qui l'ont examiné.

Le rapport régional et les rapports sous-régionaux de FOSA ont été préparés sur la base des apports de plusieurs organisations et avec leur appui. Le projet de collecte et d'analyse des données soutenu par la Commission européenne a fourni des informations de base essentielles. Des liaisons ont été établies avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin de créer une synergie avec les études prospectives sur l'environnement en l'Afrique et dans le monde (en cours de réalisation), en centrant l'attention sur l'élaboration de scénarios. La Banque mondiale a fait réaliser une étude sur les aspects

institutionnels couvrant des questions comme la décentralisation, la participation communautaire, la privatisation, la corruption et les activités illégales (Contreras-Hermosilla, 2001). Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) a contribué par un document sur les sciences et les technologies, axé en particulier sur les priorités de recherche et la capacité de les entreprendre (Kowero *et al.*, 2001). La FAO a réalisé une enquête par questionnaire pour bien comprendre les points de vue de la société civile sur la manière dont la foresterie est perçue dans la région. Un Groupe consultatif, constitué d'experts africains a fourni les orientations nécessaires pour l'étude³. En outre, la FAO a établi un Comité consultatif interne pour superviser l'avancement des travaux et fournir des orientations techniques.

STRUCTURE DU RAPPORT

Une vue d'ensemble de la situation de la foresterie en Afrique de l'Ouest, spécifiquement centrée sur l'état des ressources forestières et sur le flux de biens et de services qui en proviennent, est fournie au chapitre 2. Le chapitre 3 examine les principaux facteurs qui déterminent les changements et la manière dont ils pourraient influencer l'évolution du secteur forestier au cours des deux prochaines décennies. Le chapitre 4 passe en revue les différents scénarios possibles, en particulier la manière dont les divers acteurs réagissent face aux nouvelles possibilités et contraintes. Le chapitre 5 analyse les conséquences des facteurs de changement et des scénarios, en particulier sur des aspects clés de la foresterie. Les priorités et stratégies sont discutées au chapitre 6. Le chapitre 7 résume les principales constatations et conclusions.

² La préparation du projet de rapport de FOSA sur l'Afrique de l'Ouest a été coordonnée par Alain Onibon, avec un appui technique d'Omar Sy et de Francis Odoom.

³ Les membres du groupe consultatif d'experts FOSA étaient Agnès Odijide (Présidente), Hennie Coetzee (Vice-Président), Madeline Cisse, Fousaba Banahane, John Kaboggoza et Hassan Osman Abdel Nour.



Les forêts et la foresterie en Afrique de l'Ouest: situation actuelle et tendances

La sous-région de l'Afrique de l'Ouest représente environ 17 pour cent de la superficie totale du continent africain et est constituée de 15 pays divers par leur superficie, leur population et leurs conditions agro-climatiques. En ce qui concerne la superficie, le Niger est le plus grand, et le Cap-Vert, qui est une île, est le plus petit. Le pays le plus peuplé est le Nigéria, avec environ 127 millions d'habitants, alors que plusieurs pays en comptent moins de 5 millions. De la même manière, la densité de population va de plus de 100 habitants au km² en Gambie, au Nigéria et au Cap-Vert à moins de 10 au km² au Niger et au Mali.

La population et sa distribution, ainsi que la situation des forêts et de la foresterie, sont largement influencées par l'extrême diversité des conditions écologiques. Sur la base essentiellement de la pluviométrie, l'Afrique de l'Ouest est divisée en deux grandes zones écologiques, la zone sèche et la zone humide. La zone sèche comprend une partie du Sahara (qui couvre à peu près 22 pour cent de la superficie de la sous-région), avec les domaines phytogéographiques sahélien et soudanien. L'écosystème est dominé par une végétation de steppe, de broussailles épineuses et de savane boisée ouverte. Le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, le Burkina Faso et le Niger sont dans la zone sèche. Une bonne partie du Nigéria est également très sèche et aride. Le Cap-Vert, qui est une île de l'océan Atlantique, mais où les conditions sont extrêmement arides, pourrait aussi être inclus dans cette zone.

La zone humide comprend le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria, une grande partie du Nigéria, la Sierra Leone et le Togo, et présente des écosystèmes variés composés de savanes, de forêts tropicales semi-décidues et de forêts tropicales humides. Chacune de ces deux zones a une situation démographique et des utilisations des terres qui lui sont propres et des liens économiques et démographiques étroits avec l'autre zone, en particulier à travers la migration nord-sud.

RESSOURCES FORESTIÈRES ET ARBORÉES

Couvert forestier

Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, le couvert forestier total est estimé à 72 millions d'hectares, soit

ENCADRÉ 2

TYPES DE VÉGÉTATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

La région est caractérisée par trois grands biomes de végétation: la zone de forêts tropicales de hautes futaies, qui borde la côte méridionale et, s'étend sur 300 à 400 km à l'intérieur des terres. Dans les zones intérieures plus sèches, on trouve les savanes boisées au couvert arboré extrêmement diversifié, puis dans l'extrême nord des déserts arides. La zone de savane a été subdivisée en plusieurs sous-types en fonction des précipitations et son couvert de végétation. En allant du sud au nord (c'est-à-dire des forêts vers le désert), on trouve:

- la zone de savane dérivée ou secondaire avec une composante importante d'espèces semperviventes, des précipitations comprises entre 1150 et 1500 mm et une courte saison sèche de 3 mois;
- la zone guinéenne méridionale avec des précipitations comparables à celles de la savane dérivée, mais avec une longue saison sèche de 4 à 5 mois;
- la zone guinéenne septentrionale avec des précipitations comprises entre 1000 et 1250 mm et une saison sèche de 5 à 6 mois;
- la zone soudanienne avec des précipitations comprises entre 500 et 1500 mm et une saison sèche de 5 à 7 mois;
- la zone sahélienne sèche avec des précipitations comprises entre 250 et 500 mm et une saison sèche de 7 à 8 mois.

(African Development Bank, 2001a)

environ 14 pour cent du territoire, avec toutefois de grandes variations suivant les pays. La Guinée-Bissau, dont 60 pour cent des terres sont recouvertes de forêts, est le pays le plus boisé de la sous-région, alors que le Niger est le moins boisé, avec environ 1 pour cent de forêts (voir tableau 1). Traditionnellement, les industries du bois d'Afrique de l'Ouest étaient approvisionnées en bois par les forêts de la zone humide, en particulier de la Guinée, du Libéria, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Les perspectives de l'industrie du bois dans la sous-région dépendront donc de la manière dont ces forêts, y compris les plantations, seront gérées.

Dans la sous-région, de vastes étendues de terres sont recouvertes d'arbustes et d'arbres épars et

TABLEAU 1

Les forêts de l'Afrique de l'Ouest en 2000: les statistiques clés

Pays	Superficie totale de forêts en 2000	Plantations forestières	Forêts naturelles	Superficie forestière en pourcentage	Superficie forestière par habitant	Autres terres boisées
	(000 ha)	(000 ha)	(000 ha)	(%)	(ha)	(000 ha)
Bénin	2 650	112	2 538	24,0	0,4	3 731
Burkina Faso	7 089	67	7 023	25,9	0,6	7 668
Cap-Vert	85	85	0	21,1	0,2	
Côte d'Ivoire	7 117	184	6 933	22,4	0,5	6 620
Gambie	481	2	479	48,1	0,4	161
Ghana	6 335	76	6 259	27,8	0,3	
Guinée	6 929	25	6 904	28,2	0,9	5 850
Guinée-Bissau	2 187	2	2 186	60,5	1,8	
Libéria	3 481	119	3 363	31,3	1,2	
Mali	13 186	15	13 172	10,8	1,2	17 020
Niger	1 328	73	1 256	1,0	0,1	334
Nigéria	13 517	693	12 824	14,8	0,1	9 645
Sénégal	6 205	263	5 942	32,2	0,7	12 043
Sierra Leone	1 055	6	1 049	14,7	0,2	4 378
Togo	510	38	472	9,4	0,1	348
Total Afrique de l'Ouest	72 155	1760	70 395	14,2	0,3	43 768
Afrique	649 866	8 036	641 830	21,8	0,8	430 079

Source: FAO, 2001a.

classées dans la catégorie “autres terres boisées”. Dans de nombreux pays sahéliens, la gestion de ces terres incombe au département des forêts. Bien qu'elles ne soient pas comprises dans les chiffres sur la superficie de forêts, ces “autres terres boisées” portent une végétation arborée importante et jouent un rôle majeur dans l'existence des communautés rurales, notamment en leur fournissant du bois et des produits forestiers non ligneux, y compris du fourrage pour leur bétail.

Les superficies ci-dessus ne rendent pas compte des différences qualitatives, notamment du degré de dégradation des forêts. Bien qu'elles soient périmées, les statistiques nationales qui font une distinction selon le degré d'ouverture donnent quelques indications sur les caractéristiques des forêts et sur leurs différentes utilisations potentielles. Près des deux tiers des forêts d'Afrique de l'Ouest sont ouvertes, ce qui transparaît dans les variations du volume sur pied. Dans les forêts de la zone humide, le volume sur pied dépasse souvent 200 m³ par hectare (par exemple au Libéria). Toutefois, la proportion effectivement utilisée est très faible, en raison des difficultés d'accès, du manque de rentabilité économique et, bien entendu, de différences énormes dans les propriétés du bois. Dans la zone sèche, le volume sur pied est d'à peine 3 m³ par hectare (par exemple au Niger). En général, dans les pays appartenant principalement à la zone sèche, le stock de biomasse tend à être très faible, ce qui a des conséquences importantes sur les options et les

stratégies disponibles pour répondre à la demande de bois et d'autres produits.

La déforestation

La déforestation rapide dans la sous-région est une grande préoccupation du secteur forestier. Les forêts naturelles de l'Afrique de l'Ouest ont été largement déboisées et dégradées, en particulier depuis les années 70. Le tableau 2 donne une indication de l'ampleur de la réduction du couvert forestier entre 1990 et 2000.

TABLEAU 2

Variation annuelle du couvert forestier en Afrique de l'Ouest, 1990 - 2000.

Pays	Variation annuelle du couvert forestier 1990-2000	Variation en pourcentage
	(000 ha)	(%)
Bénin	-70	- 2,3
Burkina Faso	- 15	- 0,2
Cap-Vert	5	9,3
Côte d'Ivoire	- 265	- 3,1
Gambie	4	1,0
Ghana	-120	- 1,7
Guinée	- 35	- 0,5
Guinée-Bissau	- 22	- 0,9
Libéria	- 76	- 2,0
Mali	- 99	- 0,7
Niger	- 62	- 3,7
Nigéria	- 398	- 2,6
Sénégal	- 45	- 0,7
Sierra Leone	- 36	- 2,9
Togo	- 21	- 3,4
Total Afrique de l'Ouest	-1 255	-1,7
Afrique	- 5 262	- 0,8

Source: FAO, 2001a.



ENCADRÉ 3

MORCELLEMENT ET DÉGRADATION DES FORÊTS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Dans la zone humide de l'Afrique de l'Ouest, les forêts sont très fragmentées et dégradées. Au Ghana, sur les 6 millions d'hectares classés comme forêts, seuls 1,6 million d'hectares sont considérés comme des "forêts denses intactes", le reste étant essentiellement des forêts dégradées. Au Nigéria, sur les 13,5 millions d'hectares décrits comme forêts, moins de 1 million d'hectares sont considérés comme productifs, auxquels s'ajoutent 2,3 millions d'hectares partiellement productifs. En Côte d'Ivoire, 2,5 millions d'hectares de forêt dense humide sont en grande partie dégradés.

(Documents prospectifs nationaux FOSA)

L'Afrique de l'Ouest a perdu à peu près 1,2 million d'hectares par an depuis 1990, ce qui représente environ 24 pour cent de la déforestation annuelle en Afrique. Le taux global de déforestation en Afrique de l'Ouest est nettement supérieur à la moyenne du continent. Le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont été responsables d'environ 62 pour cent de la réduction du couvert forestier dans la sous-région, alors qu'ils ne représentent que 37 pour cent de la superficie forestière. Plusieurs facteurs ont contribué à ce recul considérable, notamment la conversion des forêts à l'agriculture - commerciale ou de subsistance - l'exploitation forestière, les activités extractives, le développement des infrastructures et les incendies.

A part la réduction du couvert, l'aspect le plus frappant est la dégradation et la fragmentation des forêts, mais on ne dispose d'aucune estimation qui indique l'ampleur de ces changements (voir encadré 3). La fragmentation constitue surtout un problème dans les forêts de la zone humide. On estime que les forêts fermées, traditionnellement aménagées aux fins de la production, représentent moins de 20 pour cent des terres forestières. En outre, des guerres civiles, par exemple en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée, ont favorisé la surexploitation et la dégradation rapide.

Aménagement des forêts naturelles et des terres boisées

Dans les forêts à vocation de production, les systèmes d'aménagement ont dans une large mesure été fonction des caractéristiques spécifiques des forêts et des types de produits et de services demandés. Au début du XX^{ème} siècle, des réserves forestières ont été

établies pour protéger les droits sur des essences précieuses et l'exploitation était réglementée par des dispositions simples - spécifiant essentiellement le nombre d'arbres pouvant être enlevés et les diamètres limites - principalement pour éviter la surexploitation. Tant que la demande était faible et que l'exploitation était limitée à quelques arbres par hectare, la durabilité n'était pas réellement menacée. L'exploitation était effectuée par des concessionnaires, qui étaient des compagnies privées ou des particuliers. Toutefois, pour diverses raisons, dont en particulier l'accroissement de la demande et l'inaptitude à introduire des règles, même simples, pour limiter l'exploitation, la plupart des systèmes traditionnels ont périclité, ce qui s'est traduit par la dégradation des forêts naturelles, ou, bien souvent, par leur conversion au profit d'autres utilisations des terres.

Alors que beaucoup d'efforts ont été faits dans le passé, la situation actuelle de l'aménagement des forêts naturelles peut être résumée comme suit:

- on dispose de très peu d'informations sur la superficie sous aménagement durable. Néanmoins, la superficie soumise à des plans d'aménagement et gérée de manière durable est dans le meilleur des cas négligeable. A part quelques petites zones expérimentales, très peu de forêts naturelles sont aménagées dans une optique de durabilité (voir encadré 4);
- plusieurs pays se sont lancés dans l'exploitation forestière à grande échelle ces dernières années, souvent en attribuant de vastes concessions à des

ENCADRÉ 4

SYSTÈMES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Dans la sous-région, les forestiers et des chercheurs du secteur ont déployé de gros efforts pour améliorer leur connaissance de la dynamique des forêts et des arbres et concevoir des règles d'aménagement forestier et des techniques sylvicoles bien adaptées. Le Nigéria a expérimenté pendant quelque temps le Système tropical de régénération par coupes progressives (TSS). Diverses méthodes ont été essayées au Ghana et en Côte d'Ivoire pour faciliter la régénération des forêts. Toutefois, la dégradation rapide du couvert forestier, le manque de fonds et la pression pour un rendement économique rapide ont conduit à privilégier la conversion d'une grande partie des réserves forestières en plantations d'essences exotiques et indigènes, au détriment de l'aménagement des forêts naturelles axé sur la production constante de bois.

investisseurs étrangers. Dans la majorité des cas, les gouvernements n'ont pas les moyens de mettre en application les principes de l'aménagement durable;

- en l'absence de capacités suffisantes pour aménager les forêts et de mécanismes institutionnels appropriés, la transparence est compromise ce qui favorise la diffusion des opérations illégales à grande échelle;
- la majorité des forêts humides peuvent être utilisées à diverses fins, ce qui s'est traduit par leur conversion au profit d'autres utilisations plus rentables, notamment pour de cultures commerciales comme le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile;
- la plupart des forêts productives sont classées comme "propriété publique" et l'on ne fait pratiquement rien pour appliquer des méthodes participatives pour gérer les forêts de grande valeur de la zone humide.

Quelques efforts ont été faits pour diffuser l'aménagement durable des forêts, mais le secteur public et le secteur privé se heurtent à un certain nombre de contraintes, liées au mode de faire-valoir des terres et des arbres, au manque d'incitation en faveur de l'aménagement durable des forêts, et plus particulièrement à l'absence d'un cadre juridique et institutionnel approprié propre à garantir le respect de ces principes.

Dans les forêts de mangrove qui s'étendent du Sénégal au Nigéria (sur plus de 2 millions d'hectares), la situation n'est guère différente. On trouve des mangroves dans la bande côtière la plus densément peuplée. Cette formation forestière joue un rôle essentiel sur le plan écologique en protégeant les côtes et les embouchures des fleuves. En outre, elle fournit du bois de feu et des poteaux de construction. Les mangroves sont néanmoins menacées en de nombreux endroits par le développement urbain, la conversion à l'agriculture et la surexploitation.

En ce qui concerne les terres boisées et les autres forêts, en particulier dans la zone sahélienne, la situation est très différente. Les terres boisées de la zone sèche sont d'une manière générale gérées par les communautés ou régies par le droit coutumier. Alors que la croissance démographique et l'augmentation de la demande qui en résulte ont conduit à l'épuisement de ces terres boisées, les efforts se multiplient pour promouvoir la participation des communautés à la gestion des ressources. L'aménagement des savanes boisées de la zone sèche vise principalement à

ENCADRÉ 5

UNE EXPÉRIENCE RÉUSSIE: LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS AU SAHEL

Dans le Sahel, la gestion communautaire a été appliquée pour la première fois dans le cadre du Projet de planification et utilisation des sols et des forêts (PUSF) dans la forêt fortement dégradée de Guesselbodi, près de Niamey, au Niger. Une coopérative regroupant les neuf villages environnants a été créée en 1986 et un plan d'aménagement a été élaboré et examiné avec les représentants de la coopérative. Aux termes des conditions convenues pour les travaux de remise en état et les activités de surveillance, les villages bénéficiaient d'une part des ventes de bois de feu et d'un accès à la forêt pour le pâturage et la récolte de produits forestiers.

renforcer la production d'une gamme diversifiée de produits et de services. Il y a bien quelques exemples de réussite (voir encadré 5), mais il reste dans le Sahel de vastes étendues de terres boisées librement accessibles, soumises à des régimes coutumiers de plus en plus inappropriés par rapport aux nouveaux problèmes⁴. Souvent, la multiplication des conflits liés à l'utilisation des ressources et l'exposition aux forces du marché ont modifié les systèmes traditionnels de gestion des ressources.

En résumé, il est difficile de faire une évaluation précise de la situation générale de l'aménagement des terres boisées dans la zone sahélienne. Le nœud du problème est la création ou le renforcement d'organisations communautaires locales pour gérer les ressources et dans ce domaine, les efforts sont très insuffisants.

La foresterie de plantation

En Afrique de l'Ouest, la foresterie de plantation a une longue histoire, qui a débuté au début du XX^{ème} Siècle. Les plantations forestières de la sous-région couvrent une superficie de 1,76 million d'hectares (FAO, 2001a), ce qui représente environ 21 pour cent des plantations du continent. Le rythme des boisements est relativement modeste dans la sous-région (environ 58 000 hectares par an), et ils sont essentiellement limités au Nigéria, au Sénégal, à la Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Cap-Vert. Dans la zone humide, on trouve de grandes plantations d'hévéas, concentrées au Nigéria, au Libéria et en

⁴ Il y a lieu de noter que lorsque les ressources naturelles sont considérées comme des biens ayant une valeur relativement faible, les ruraux du Sahel tendent à ne pas "perdre de temps à les gérer.



TABEAU 3
La foresterie de plantation en Afrique de l'Ouest

Pays	Total plantations forestières (000 ha)	Taux de boisement annuel (000 ha)	Superficie de plantations, par groupe d'espèces						
			<i>Acacia</i> (000 ha)	<i>Eucalyptus</i> (000 ha)	<i>Tectona</i> (000 ha)	Autres feuillus (000 ha)	<i>Pinus</i> (000 ha)	Autres conifères (000 ha)	Non spécifié (000 ha)
Bénin	112	1	5	5	15	8	-	2	77
Burkina Faso	67	5	-	-	-	-	-	-	67
Cap- Vert	85	5	7	3	-	73	2	-	-
Côte d'Ivoire	184	5	-	-	58	126	-	-	-
Gambie	2	-	-	-	-	2	-	-	-
Ghana	76	2	-	-	40	36	-	-	-
Guinée	25	1	-	-	-	-	-	-	25
Guinée-Bissau	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Libéria	119	0.1	-	-	2	115	2	-	-
Mali	15	1	-	-	-	10	-	-	5
Niger	73	3	36	4	-	33	-	-	-
Nigéria	693	23	2	41	74	566	10	-	-
Sénégal	263	11	32	63	5	129	-	34	-
Sierra Leone	6	-	-	-	-	2	-	-	4
Togo	38	1	-	17	11	10	-	-	-
Total Afrique de l'Ouest	1 760	58	82	135	205	1 110	14	36	180

Source: FAO, 2001b.

Côte d'Ivoire. Le teck a été planté sur de vastes surfaces dans l'Afrique de l'Ouest humide, en particulier au Nigéria, au Ghana et en Côte d'Ivoire (voir encadré 6). Outre ses nombreux avantages techniques liés à la qualité de son bois et à sa résistance au feu, le teck offre des possibilités intéressantes sur le marché international (voir tableau 3 pour des statistiques détaillées sur les plantations).

L'objectif de l'établissement des plantations et par conséquent, les espèces plantées et l'intensité de l'aménagement, varient d'une zone écologique à l'autre. Dans la zone humide, l'accent a été mis sur des plantations industrielles de grande valeur. La plupart des plantations sont dans le secteur public, géré par les départements des forêts. Or les organisations du secteur public sont confrontées à de graves contraintes financières, qui se sont répercutées sur la gestion des plantations, compromettant l'intensité de l'aménagement et, par voie de conséquence, la

productivité. Les plantations de bois industriel ont souvent été établies pour compenser la perte de forêts naturelles. Le rythme des programmes de boisement s'est considérablement ralenti à cause du manque de fonds. Certains pays, comme la Côte d'Ivoire, ont tenté d'enrayer ce déclin par des règlements exigeant que les concessionnaires mettent en œuvre un programme de reboisement.

Dans la zone sahélienne, les plantations ont principalement été établies pour la production de bois de feu et pour améliorer les conditions de l'environnement, notamment pour lutter contre la désertification et fixer les dunes de sable. Les principales essences utilisées sont l'eucalyptus, le margousier (*Azadirachta indica*) et les acacias australiens. *Casuarina equisetifolia* a été utilisée de manière extensive au Sénégal pour stabiliser les dunes le long de la côte. Des ceintures vertes ont aussi été plantées pour protéger des villes comme Niamey (Niger) de la poussière et stopper la progression des dunes de sable. Globalement, la situation actuelle des plantations forestières dans la sous-région peut être résumée comme suit:

- l'échelle des boisements est très faible et, à ce rythme, il est peu probable que les plantations deviennent une source majeure d'approvisionnement en bois;
- la majorité des plantations sont dans le secteur public, ce qui a d'une certaine manière nui à leur aménagement. Les feux, les exploitations illégales, les empiètements, etc... ont miné la productivité;

ENCADRÉ 6

LES PLANTATIONS DE TECK EN CÔTE D'IVOIRE

Le teck est la principale espèce utilisée en plantation en Côte d'Ivoire. Les plantations de teck couvraient près de 52 000 ha en 1998. Pour la superficie des plantations en dehors de l'Asie, la Côte d'Ivoire se place au deuxième rang derrière le Nigéria, qui compte 70 000 hectares. En 1997, la Côte d'Ivoire a exporté près de 130 000 m³ de bois de teck principalement vers l'Inde.

(Maldonado & Louppe, 2000)

- la demande intérieure de certains bois prisés issus de plantations, comme le teck, est limitée ce qui a entraîné une dépendance à l'égard des marchés d'outremer. Quelques pays comme la Côte d'Ivoire ont réussi à tirer profit de la demande croissante des marchés asiatiques;
- les rares tentatives de privatisation des plantations ont eu un succès très limité.

Dans la zone sahélienne, la majorité des plantations ont pour objectifs la production de bois de feu et la protection de l'environnement. Là encore, l'échelle des activités a été très insuffisante pour avoir un impact significatif.

Arbres hors forêts

Les arbres hors forêts sont une source importante de bois et de produits ligneux dans toutes les zones écologiques, mais surtout dans la zone humide. Ils comprennent principalement:

- des restes du couvert forestier continu qui existait avant la conversion à grande échelle à l'agriculture permanente (par exemple, au Ghana, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria, au Nigéria, au Bénin et au Togo);
- des forêts sacrées habituellement protégées de l'exploitation par des édits coutumiers;
- des pièces de forêt établies par des villageois pour fournir une protection, des fruits, des matériaux de construction, du bois de feu, du fourrage; etc...
- les arbres cultivés dans les jardins potagers et sur d'autres terres agricoles dans divers systèmes agroforestiers;
- les arbres des villages;
- les arbres poussant dans les jachères forestières, et les arbustes et les broussailles des autres terres boisées (voir encadré 7).

Dans les zones semi-arides et humides de l'Afrique de l'Ouest, les agriculteurs ont conservé pendant plusieurs générations un système traditionnel d'utilisation des terres, dit "parcs agroforestiers", ou "forêts-parcs" qui se caractérise par la rétention délibérée d'arbres sur des terres cultivées ou récemment mises en jachère (voir encadré 8). Les arbres, qui font partie intégrante du système, fournissent une vaste gamme de produits et contribuent au maintien de la fertilité du sol, à la conservation de l'eau et à la protection de l'environnement. Souvent, la croissance démographique et l'extension des cultures ont également entraîné un regain d'intérêt pour la culture

ENCADRÉ 7

LA PRODUCTION DE BIOMASSE DANS LES JACHÈRES FORESTIÈRES

Pour lutter contre la dégradation des forêts, de nombreux agriculteurs du Sahel se sont mis à protéger les plantules qui poussaient naturellement dans leurs champs et leurs terres en jachère, au lieu de les arracher, comme on le faisait habituellement. Des chercheurs ont estimé la production de biomasse sur les jachères de la zone soudano-sahélienne.

Estimation de la production annuelle de biomasse sur les jachères du Sahel

Auteur	Zone écologique	Pluviométrie (mm)	Production de biomasse estimée (tonnes/ha/an)
Clement, 1983	Sud-soudanienne	1 000 – 12 000	2,5 – 4,7
Kaïré, 1999	Soudano-sahélienne	700	2,15
Kaïré, 1999	Soudano-guinéenne	1 200	4,0
Montagne and Mato, 1998	Niger		4,7 – 6,8

(African Development Bank, 2001a)

et la gestion d'un certain nombre d'espèces d'arbres polyvalentes, de sorte que la superficie sous couvert arboré a augmenté. Les arbres hors forêts sont d'ores et déjà pour la majorité des communautés rurales la principale source de bois de feu, de poteaux et de matériaux de construction. Compte tenu de la diminution de la superficie de forêts, tout porte à croire que les arbres hors forêts contribueront pour une part importante à répondre à la demande rurale et urbaine croissante de bois, à condition que les problèmes liés à la jouissance des terres et à l'accès au marché soient résolus.

Les systèmes de forêt-parcs sont dynamiques et s'adaptent à divers facteurs tels que la sécheresse, les ravageurs et les pressions socio-culturelles et économiques. Les politiques de développement agricole préconisant le défrichage des arbres pour faciliter la traction animale ont contribué à la diminution de la densité du couvert dans les forêts-parcs. Néanmoins, lorsque les agriculteurs comprennent que les arbres et leurs produits acquièrent de la valeur, ils investissent activement dans la protection et la gestion des forêts-parcs. Contrairement aux hypothèses qui prévalent, la croissance de la population peut conduire à des pratiques de gestion des terres plus intensives et durables, notamment à une expansion de l'arboriculture, sous réserve que les agriculteurs comprennent leur importance économique, sociale et environnementale et que les statuts d'occupation des sols soient favorables.



ENCADRÉ 8

L'AVENIR DES PARCS AGROFORESTIERS

“... les parcs agroforestiers sont un système d'utilisation des terres rationnel mis au point de génération en génération par les agriculteurs afin d'obtenir des produits nécessaires à leur propre consommation ou à vendre pour en tirer un revenu. Les nombreux types de forêts-parcs qui existent aujourd'hui en Afrique subsaharienne reflètent la nature dynamique de ces systèmes et la capacité des agriculteurs de les adapter aux changements qui surviennent dans l'environnement naturel et socio-économique. Leur importance, comme filet de protection sociale, en particulier pour les groupes vulnérables, et comme abondante réserve de diversité génétique forestière, les a placés au centre de l'attention des décideurs et de la communauté des chercheurs depuis quelques années. On cherche de plus en plus à promouvoir la conservation des forêts-parcs et à améliorer encore leur gestion afin d'augmenter les avantages qu'ils procurent aux agriculteurs... La promotion des marchés et la transformation améliorée des produits des parcs encourageront les agriculteurs à investir dans le développement de leurs systèmes de forêts-parcs. Toutes ces initiatives permettront à un système déjà résilient et productif de jouer un rôle encore plus grand dans les moyens d'existence futurs des populations rurales de l'Afrique de l'Ouest semi-aride.”

(Boffa, 1999)

Le principal problème, avec les arbres hors forêts, est que l'on a encore très peu d'informations sur leur importance pour l'économie et qu'ils sont généralement considérés comme une “catégorie intermédiaire” qui n'intéresse pas les institutions gouvernementales qui s'occupent d'agriculture et de foresterie. Point très important, la dynamique de l'arboriculture, dans le contexte de l'évolution des opportunités économiques, n'est pas comprise et il s'ensuit que la plupart des interventions gouvernementales à visée étroite, qui sont centrées soit sur le secteur forestier soit sur le secteur agricole, tendent à avoir un impact négatif. Dans de nombreux cas, les mécanismes de soutien traditionnellement utilisés pour promouvoir l'agriculture - par exemple la mécanisation ou la fourniture d'intrants subventionnés tels que les engrais - ont encouragé l'arrachage des arbres poussant sur les terres agricoles.

OFFRE DE BOIS ET DE PRODUITS DÉRIVÉS**Bois de feu**

Le plus important de tous les produits issus des forêts et des terres boisées est sans conteste le bois de feu, qui représente plus de 85 pour cent de la consommation totale d'énergie des pays ouest africains et couvre l'essentiel des besoins énergétiques des ménages. La consommation de bois de feu a augmenté entre 1980 et 2000, passant d'environ 114 à 175 millions de m³, en grande partie sous l'effet de la croissance de la population (voir tableau 4). Au cours des 20 dernières années, la part du bois de feu dans la production totale de bois rond qui était déjà très élevée, s'est encore accrue, passant d'environ 86 pour cent en 1980 à 91 pour cent en 2000. Tout porte à croire que cette tendance persistera, et que la production de bois de feu conservera la première place. Une part non négligeable de l'énergie de la biomasse est dérivée d'un certain nombre d'autres sources (résidus agricoles, végétation arbustive poussant sur les terres en jachère, etc...).

Bien que la croissance annuelle du bois soit à peu près suffisante pour couvrir l'accroissement de la demande, certaines zones sont fortement déficitaires, en particulier les zones urbaines. La production et la consommation du bois de feu se font essentiellement aux fins de la subsistance. Cependant l'augmentation de la demande urbaine a favorisé la création de marchés informels, avec un réseau de ramasseurs, d'acheteurs, de transporteurs et de distributeurs.

TABLEAU 4

Évolution de la consommation de bois de feu en Afrique

Pays	1980 (000 m ³)	1990 (000 m ³)	2000 (000 m ³)
Bénin	5 261	5 977	6 453
Burkina Faso	8 655	10 393	12 660
Cap-Vert	106	130	194
Côte d'Ivoire	7 636	8 132	9 284
Gambie	407	571	777
Ghana	12 228	18 424	26 725
Guinée	8 744	10 443	12 248
Guinée-Bissau	1 637	1 996	2 395
Libéria	2 451	3 750	5 173
Mali	3 086	3 942	4 731
Niger	4 466	6 698	9 356
Nigéria	45 863	56 749	67 789
Sénégal	4 095	4 687	5 114
Sierra Leone	5 257	5 115	6 018
Togo	4 055	5 049	6 168
Total Afrique de l'Ouest	113 948	142 057	175 086

Source: Broadhead *et al.*, 2001

Les communautés rurales ont des difficultés d'approvisionnement, ce qui est attesté par le fait que le ramassage du bois prend de plus en plus de temps. Ces difficultés sont particulièrement aiguës dans les villes de la zone sèche où les terres sont moins productives. Comme les ressources situées à proximité des villes s'épuisent, on exploite celles qui sont plus éloignées. Par exemple, Ougadougou va désormais s'approvisionner à environ 150 km. La récolte intensive de bois de feu pour le marché de Dakar a eu pour effet de repousser la zone d'approvisionnement actuelle à une distance de 400 km. Quant à la ville de Lagos, ses sources d'approvisionnement en charbon de bois sont encore plus éloignées.

Avec la "crise du bois-énergie" des années 1970, un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre pour tenter de résoudre les différents problèmes (tels qu'ils étaient alors compris) qui se posaient tant du côté de la demande que de l'offre (voir encadré 9). Les efforts de réduction de la demande ont principalement consisté à améliorer l'efficacité des équipements et à encourager le passage à d'autres types de combustibles comme le kérosène, le GPL et l'électricité. Les efforts visant à accroître l'offre ont en revanche été orientés vers l'établissement de plantations de bois de feu et l'amélioration de l'aménagement des forêts naturelles et des terres boisées. L'impact global de ces initiatives a été insignifiant, aussi bien du côté de l'offre que de la demande. Les combustibles de substitution se sont avérés trop chers pour la majorité de la population et les foyers améliorés ont été appréciés dans certaines zones, mais dans l'ensemble moins bien acceptés pour diverses raisons. Dans la majorité des cas, les communautés locales et les spécialistes qui tendent à résoudre la "crise du bois-énergie" ont des perceptions radicalement différentes.

Les crises locales persisteront probablement, en particulier en zone urbaine, et l'accroissement de la demande pourrait avoir un impact négatif significatif sur les forêts et les terres boisées d'Afrique de l'Ouest, en particulier dans les pays sahéliens. Il existe des possibilités de renforcer les disponibilités des sources d'énergie de remplacement, notamment avec les immenses réserves de gaz naturel inexploitées du Nigéria (dont la distribution dans la sous-région devrait s'améliorer avec la mise en service du gazoduc ouest-africain), mais encore faut-il que la majorité de la population, dont le pouvoir d'achat est limité,

ENCADRÉ 9

INTERVENTIONS CONTRE LA CRISE DU BOIS DE FEU

De nombreuses initiatives encourageant les pays sahéliens à élaborer des stratégies pour le secteur de l'énergie traditionnelle ont été lancées dans les années 1980 et 1990, les plus importantes étant mises en œuvre par la Banque mondiale dans le cadre de ses programmes ESMAP et RPTES sur l'énergie domestique.

Les principaux éléments de ces programmes ont été les suivants: révision des politiques nationales sur l'énergie domestique et l'aménagement des forêts, renforcement de la protection juridique et des responsabilités des communautés locales, promotion des approches participatives, libéralisation des marchés du bois de feu, promotion de technologies permettant d'économiser l'énergie, amélioration des capacités des diverses institutions et coordination de leurs activités.

Ces initiatives ont certes aidé à mettre en lumière le caractère crucial de la crise du bois-énergie, mais elles se sont heurtées à un certain nombre de problèmes. Certaines réformes institutionnelles et juridiques qui auraient été nécessaires pour attribuer aux communautés locales des droits juridiques leur permettant de gérer les ressources locales, n'ont pas été réalisées. Les plantations à bois de feu n'ont pas été gérées comme il convient et la diffusion des foyers améliorés a été assez lente. Néanmoins, des méthodes participatives de gestion communautaire des forêts ont été élaborées et mises en œuvre dans plusieurs pays. Des expériences en Gambie, au Niger et au Burkina Faso témoignent des principaux modèles de gestion participative des forêts naturelles récemment mis en œuvre dans le but principal de produire du bois de feu.

(Banque africaine de développement, 2001)

puisse y accéder. Les possibilités de substitution dépendront principalement des prix relatifs et de l'accès aux combustibles ligneux par rapport aux combustibles commerciaux.

Production et utilisation du bois rond industriel

Durant la période 1980-2000, la production de bois rond industriel dans la sous-région a augmenté de 0,4 pour cent par an, rythme légèrement inférieur à celui de la croissance démographique. Dans le même temps, le volume produit est passé de 16,9 millions de m³ à 18,2 millions de m³ (voir tableau 5). Dans la plupart des pays, l'augmentation de la production a été rapide jusqu'en 1985, mais relativement marginale par la suite.

La production de bois rond industriel de la sous-région se caractérise par son faible taux de



TABEAU 5
Évolution de la production de bois rond industriel
en Afrique de l'Ouest

Pays	1980 (000 m ³)	1990 (000 m ³)	2000 (000 m ³)
Bénin	197	274	332
Burkina Faso	308	399	594
Cap-Vert	ND	ND	ND
Côte d'Ivoire	5 361	3 548	3 416
Gambie	10	67	113
Ghana	981	1 440	1 087
Guinée	491	541	651
Guinée-Bissau	127	145	170
Libéria	860	1 128	337
Mali	267	357	413
Niger	221	306	411
Nigéria	7 360	8 263	9 418
Sénégal	452	638	794
Sierra Leone	158	138	124
Togo	130	185	306
Total Afrique de l'Ouest	16 923	17 429	18 166

Source: FAO, 2002.

croissance, en particulier par rapport aux autres sous-régions productrices de bois. En 1980, l'Afrique de l'Ouest assurait environ 34 pour cent de la production de bois rond industriel africain, mais sa part est tombée à 31 pour cent en 1990 et à 26 pour cent en 2000. Cette tendance baissière est particulièrement prononcée dans les pays producteurs traditionnels (Côte d'Ivoire et Ghana), et elle a été en partie compensée par l'expansion de la production de certains pays, comme le Nigéria. La prévalence de l'exploitation forestière illicite est un gros écueil pour évaluer les tendances effectives de la production et du commerce du bois rond (voir encadré 10). Comme la majorité des ressources en bois rond industriel proviennent des forêts naturelles de la zone humide, on prévoit une diminution ultérieure des approvisionnements, en raison de l'insuffisance des efforts déployés pour mettre en œuvre l'aménagement durable.

Lorsque l'on évalue les tendances futures, il importe de faire une distinction entre les pays, suivant le niveau de la production et de la consommation et le degré d'autosuffisance. Le Nigéria assure environ 50 pour cent de la production de bois rond industriel, mais étant un pays très peuplé, il est aussi un consommateur important. Les autres principaux producteurs sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria et la Guinée. Bien que le Sénégal soit aussi un grand producteur, il a aussi une demande intérieure élevée

ENCADRÉ 10 L'EXPLOITATION ILLÉGALE ET LES STATISTIQUES OFFICIELLES

On notera que les chiffres du tableau 5 sont ceux qui ont été signalés par les pays sur la base des chiffres enregistrés. Il se peut, bien entendu qu'il soient très différents de la production réelle, suivant l'ampleur des activités d'exploitation illégales. Par exemple, dans le cas du Libéria, la production signalée pour 2000 est de 337 000 m³. Or, durant la même année, le Libéria a exporté 637 000 m³ de bois rond industriel, ce qui indique que la production déclarée est inférieure à la réalité. Selon un rapport préparé par Global Witness entre janvier et juin 2000, les différentes entreprises forestières ont produit à elles seules environ 679 000 m³ de bois d'œuvre.

Dans plusieurs cas, il n'existe pas de systèmes d'établissement de rapports ou alors ils sont inefficaces. Les guerres civiles et les conflits ont compromis les capacités institutionnelles dans presque tous les domaines. Les statistiques signalées ne sont donc pas suffisamment fiables pour que l'on puisse en tirer des conclusions.

comme le Nigéria, de sorte qu'il est importateur net.

Les principaux exportateurs de bois rond industriel de la sous-région sont le Libéria et la Côte d'Ivoire, le premier ayant représenté environ 75 pour cent des exportations en 2000, alors qu'en 1980, la situation était radicalement différente, puisque la Côte d'Ivoire était le premier exportateur⁵. Une baisse de la production et la politique de promotion de la transformation locale ont sensiblement modifié la situation. Le Ghana, autre exportateur important dans les années 1980, a également interdit toute exportation de grumes, pour promouvoir le développement des industries de transformation locales.

La tendance générale en ce qui concerne la production et le commerce du bois rond industriel et des autres produits peut être résumée comme suit:

- baisse de la production de bois rond industriel dans les pays producteurs traditionnels (par exemple, la Côte d'Ivoire) reflétant dans une large mesure l'épuisement des ressources;
- réduction des exportations de grumes dans

⁵ En 1980, les exportations de bois rond industriel de la sous-région s'élevaient à 3,645 millions de m³, dont 84 pour cent provenaient de la Côte d'Ivoire. Une réduction significative de la production de bois rond industriel (tombée de 5,36 millions de m³ en 1980 à 3,42 millions de m³ en 2000) conjuguée à une politique limitant les exportations de grumes pour encourager la transformation intérieure, a réduit la part de la Côte d'Ivoire environ 16 pour cent.

certains pays producteurs traditionnels, par suite de politiques et de dispositions juridiques destinées à encourager la transformation locale;

- augmentations substantielles des exportations de sciages de certains producteurs traditionnels, comme la Côte d'Ivoire et le Ghana;
- bien que l'on ne dispose d'aucune donnée désagrégée sur ce sujet, la production industrielle de bois rond provient essentiellement des forêts naturelles et des terres boisées, alors que la part des plantations est encore relativement faible. L'échelle limitée des activités de boisement laisse penser que le rôle futur des plantations restera peu important et une poussée importante des investissements de plantation semble peu probable.

Industries du bois

L'Afrique de l'Ouest a une industrie des sciages bien développée, largement basée au Nigéria, en Côte d'Ivoire et au Ghana, trois pays qui ont fourni environ 93 pour cent de la production de sciages en 2000 (voir encadré 11). Le niveau global de la production de sciages dans la sous-région a baissé entre 1980 et 2000, tombant de 3,9 à 3,0 millions de m³. Ce recul est en grande partie attribuable au Nigéria, dont la production qui avait atteint un pic de 3,3 millions de m³ en 1985, est tombée à près de 2,0 millions de m³ en 2000. L'exportation de sciages est devenue une activité clé dans la sous-région, principalement en Côte d'Ivoire et au Ghana. Entre 1980 et 2000, les exportations de sciages ont progressé de près de 93 pour cent, passant de 398 000 m³ à 769 000 m³. La Côte d'Ivoire et le Ghana assurent à eux deux environ 92 pour cent des exportations de la sous-région. Le Sénégal est devenu le principal importateur de sciages, avec environ 73 pour cent des importations en 2000.

La forte sous-utilisation des capacités est l'un des grands problèmes auxquels est confrontée l'industrie des sciages. Les mesures prises pour encourager la transformation locale se sont traduites par une expansion rapide des capacités de transformation mais le taux d'utilisation de ces capacités a souvent diminué, faute d'approvisionnements suffisants. Les principaux problèmes que rencontre l'industrie des sciages sont, en substance, les suivants:

- souvent, les machines sont obsolètes et les taux de récupération faibles;
- la majorité des scieries sont équipées pour débiter

des grumes de grandes dimensions mais, comme la plupart des vieux peuplements ont été exploités, elles devront de plus en plus s'approvisionner dans des forêts secondaires et des plantations qui produisent des grumes de petite taille. Si certaines scieries s'adaptent au changement, d'autres ne sont pas en mesure de le faire, ce qui entraînera une baisse de la production;

- les capacités très élevées des industries des sciages inciteront probablement à accroître les pressions sur les forêts et à les exploiter de manière non durable. L'exploitation forestière illégale est dans une large mesure due à la capacité excessive des industries, qui fait que les grumes introduites en fraude ou à bas prix trouvent facilement des usines qui acceptent de les débiter.

Si l'industrie des sciages est bien développée, on ne peut pas en dire autant des industries de transformation des produits à valeur ajoutée de haut de gamme, à savoir les panneaux et les pâtes et papiers, en Afrique de l'Ouest. Les chiffres de production et la part de la production de l'Afrique de l'Ouest indiqués au tableau 6, donnent une idée du degré de développement comparé des principales industries du bois de la sous-région. Seuls la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria et le Nigéria produisent des placages et du contreplaqué, et la production du Nigéria est essentiellement destinée au marché intérieur, alors que les autres pays sont surtout exportateurs. L'industrie des pâtes et papiers dans la sous-région est limitée au Nigéria qui ne produit que 6 pour cent des quantités consommées dans la sous-région⁶. Presque tous les pays doivent importer pour satisfaire la demande de papiers d'impression et d'écriture, de papier journal et de papiers et cartons. Depuis quelques années, ces importations ont beaucoup augmenté, tant en volume qu'en valeur. En ce qui concerne la production et la consommation des produits forestiers transformés en Afrique de l'Ouest, on distingue plusieurs catégories de pays et la situation peut être groupée de la façon suivante:

- les pays qui sont à la fois de gros producteurs et de gros consommateurs, dont la demande intérieure tend à être élevée, du fait de leur population nombreuse. Le Nigéria en est un exemple-type;
- les pays qui ont un excédent de production notable et sont par conséquent de gros exportateurs. Les

⁶ Le Nigéria, seul producteur de papier de l'Afrique de l'Ouest, a trois papeteries, mais leur production est en baisse en raison d'une pénurie de fibres.



ENCADRÉ 11

L'INDUSTRIE DU BOIS EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'industrie de transformation du bois est concentrée au Nigéria, au Ghana et en Côte d'Ivoire, mais le Libéria et la Sierra Leone ont aussi une petite industrie forestière de base. Le Nigéria compte un millier d'unités de transformation du bois (scieries et fabriques de panneaux et d'allumettes) et trois papeteries orientées vers la consommation locale.

L'industrie forestière ghanéenne comprend 130 unités de transformation du bois, auxquelles s'ajoutent 200 fabriques de meubles. D'après les rapports, de nouvelles usines ont récemment été créées, ce qui porte la capacité de transformation à environ 3,7 millions de m³, soit un niveau qui dépasse largement les capacités d'approvisionnement en bois. La Côte d'Ivoire a environ 150 unités de transformation du bois principalement engagées dans la production de sciages.

(Rapports de pays pour FOSA, 2000-2001)

plus importants sont la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Libéria. Ces pays se concentrent sur la production de sciages et de contreplaqués, bien que le Libéria continue d'exporter en majorité des grumes;

- les pays du Sahel dotés de peu de ressources, qui ne sont ni exportateurs ni importateurs. Tous ces pays, sauf le Sénégal, importent des quantités négligeables de bois.

Le grand nombre de petites et moyennes entreprises, opérant pour la plupart dans le secteur informel, est une caractéristique importante des industries du bois de la sous-région. Ces industries emploient beaucoup de main d'œuvre à l'intérieur ou à la périphérie des grandes villes. L'industrie du meuble est constituée de petits ateliers de menuiserie en bordure des routes, employant en moyenne trois ouvriers chacun. Rien qu'au Ghana, l'Association des artisans menuisiers compte 41 000 adhérents officiels dont les besoins en bois ont été estimés à 219 000 m³ par an. Une bonne partie des meubles sont produits pour le marché national, principalement à partir d'espèces secondaires.

TABLEAU 6

Vue d'ensemble de l'industrie du bois en Afrique de l'Ouest

Produit	Production	Part de l'Afrique de l'Ouest dans la production africaine (%)	Principaux producteurs
Bois rond industriel (000 m ³)	18 166	26	Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal et Guinée
Sciages (000 m ³)	3 057	40	Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana et Libéria
Contreplaqués (000 m ³)	230	33	Côte d'Ivoire, Nigéria, Ghana et Libéria
Papier journal (000 tonnes)	31	8	Nigéria
Papiers d'impression et d'écriture (000 tonnes)	1,0	0,2	Nigéria
Papiers et cartons (000 tonnes)	19,0	0,6	Nigéria

Commerce des produits forestiers

Durant les deux dernières décennies, le principal changement en ce qui concerne le commerce des produits forestiers en Afrique de l'Ouest est le passage de l'exportation de grumes à l'exportation d'articles transformés, en particulier de bois de sciages et de panneaux. Un certain nombre de pays producteurs de bois ont interdit les exportations de grumes pour encourager la transformation intérieure. Fait intéressant, l'excédent commercial global de la sous-région a diminué par rapport à il y a vingt ans (voir tableau 7).

On constate dans le tableau 7 que la valeur des exportations de produits forestiers a d'une manière générale baissé, en particulier depuis 1990, alors que, dans le même temps, la valeur des importations augmentait. Cela a considérablement réduit les recettes d'exportation nettes, qui ont enregistré un fléchissement marqué entre 1990 et 2000. Cette baisse résulte en grande partie de la situation des principaux importateurs et exportateurs de la sous-région. Le Nigéria, qui absorbait en 2000 environ 43 pour cent des importations, a enregistré une augmentation régulière de sa facture d'importation. La Côte d'Ivoire, qui avait un excédent commercial pour les produits forestiers de 391 millions de dollars EU en 1990, a vu ce chiffre baisser à 98 millions de dollars EU en 2000, en partie à cause de l'augmentation de ses importations et d'une réduction en valeur de ses

TABLEAU 7

Valeur des échanges de produits forestiers ouest-africains

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(millions \$EU)
Exportations	723	692	475	636	597	704	564	567	432	452	475	480
Importations	298	196	184	158	155	173	152	151	202	253	328	349
Excédent	425	496	291	478	442	531	412	416	230	199	147	131

Source: FAO, 2002.

exportations. Le Sénégal est un autre pays où la demande de divers produits forestiers a augmenté et qui est de ce fait devenu un importateur net important de sciages et d'autres produits. Parmi les autres exportateurs, le Ghana a réussi à accroître ses recettes d'exportation nettes au cours des dix dernières années.

La réduction globale des prix des produits primaires, accentuée par la dévaluation des monnaies locales, a contribué dans une large mesure à la baisse des recettes d'exportation nettes. En outre, la majorité des pays sont obligés d'importer des produits à forte valeur ajoutée comme les papiers et les produits dérivés du papier. En 2000, les papiers et les cartons représentaient près de 70 pour cent de la valeur des importations. Malgré les efforts qu'ont déployés les pays pour ajouter de la valeur aux produits, ils n'ont pas pu se diversifier dans des produits comme le papier, pour diverses raisons. Les possibilités d'investissement dans ce type d'articles à valeur ajoutée semblent moins prometteuses, à cause de la libéralisation du commerce et de la petite taille des marchés.

PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Dans le groupe des produits forestiers, les produits forestiers non ligneux jouent un rôle crucial en fournissant des moyens d'existence et une sécurité alimentaire, en particulier aux groupes les plus vulnérables de la société. Toutefois, à part quelques informations incomplètes sur des produits spécifiques et de rares études sur une région donnée, on dispose de très peu d'informations sur la contribution globale des PFNL (voir encadré 12). Il existe une longue liste de produits forestiers non ligneux qui sont récoltés,

transformés et commercialisés en Afrique de l'Ouest. Cette liste comprend des aliments issus des forêts (notamment fruits, racines, feuilles, viande de brousse, miel, etc...) des gommés et des résines, des plantes médicinales, des plantes fourragères pour le bétail, des matériaux de construction comme le bambou et le rotin, et des produits ayant une valeur culturelle. Là où l'accès à la médecine moderne fait défaut, la dépendance à l'égard de la médecine traditionnelle est très élevée. D'après les rapports, au Burkina Faso, au Niger, au Nigéria et au Ghana, plus de 80 pour cent de la population utilise des plantes médicinales et plus de 40 pour cent de la population urbaine dépend de la médecine traditionnelle. Le fourrage est un autre produit forestier non ligneux important, en particulier pour les communautés pastorales. En période de sécheresse, l'accès aux forêts et aux terres boisées est crucial pour la survie du bétail.

En gros, les produits forestiers non ligneux peuvent être regroupés dans les catégories suivantes:

- articles importants pour la subsistance des communautés locales, qui les récoltent dans les forêts et les terres boisées et les utilisent tels quels, pour leur propre consommation; le degré d'utilisation de ces produits varie en fonction de l'accès des populations aux ressources des forêts et des terres boisées, et des saisons. En général, la dépendance augmente durant les périodes de sécheresse et d'autres catastrophes naturelles, ou lorsque la production agricole est faible;
- articles commercialisés sur le marché local, fournissant un complément de revenu; divers aliments provenant des forêts (y compris la viande de brousse), ainsi que les plantes médicinales et d'autres produits sont vendus sur les marchés ruraux et urbains;
- articles faisant l'objet d'un commerce international, tels que la gomme arabique, le karité et le rotin.

Jusqu'à présent, l'attention a surtout été centrée sur les produits commercialisés sur les marchés internationaux, car ils fournissent des recettes importantes aux gouvernements et à ceux qui participent à ce commerce. La demande des industries importatrices a conduit à réaliser d'importants investissements de recherche-développement concernant la culture, la transformation et la commercialisation des produits destinés à la vente. En revanche, on s'est très peu intéressé aux produits principalement utilisés pour la subsistance.

ENCADRÉ 12

QUELQUES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX IMPORTANTS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Dans les zones arides et semi-arides, les principales plantes comestibles poussent dans les forêts-parcs et comprennent des espèces comme *Vitellaria paradoxa* (karité) et *Parkia biglobosa* (néré). Dans les zones plus humides de la sous-région, les principaux produits forestiers non ligneux sont des plantes comestibles comme *Elais guineensis*, *Cola nilotica* et *Cola acuminata* (Cola). On peut aussi citer *Anacardium occidentale* bien connue pour ses noix, *Moringa olifera* et *Acacia nilotica* qui sont plantées et exploitées pour les tanins. Le rotin et le miel sont d'autres produits forestiers non ligneux importants.

(Boffa, 1999)



ENCADRÉ 13 GESTION DU ROTIN

"Les systèmes indigènes d'aménagement à long terme des ressources en rotin sont inconnus en Afrique, malgré les déclarations optimistes de certains rapports (Sunderland, 1999). Dans toute son aire de répartition, le rotin est considéré comme une ressource à «accès libre» et les lois coutumières réglementant sa récolte à l'état naturel sont rares, voire inexistantes. La réglementation de l'exploitation des PFNL continue à être ignorée dans la plupart des codes forestiers, et la surexploitation de nombreux produits présentant un intérêt commercial, y compris le rotin, se poursuit sans frein ni contrôle. Même les États qui exigent des licences et permis pour l'extraction des produits forestiers n'appliquent pas toujours strictement les règlements et ne surveillent pas l'exploitation des ressources."

(Sunderland, 2001)

La tendance générale en ce qui concerne la gestion des produits forestiers non ligneux en Afrique de l'Ouest est semblable à celle observée dans d'autres sous-régions. A part un petit nombre d' "articles phares" qui sont commercialisés sur le marché international, presque tous les autres sont quasiment ignorés, sauf lorsque les communautés locales décident de leur propre initiative de les "soigner", comme elles le font avec les diverses espèces qui poussent dans les parcs agroforestiers. Ces espèces sont alors entretenues et gérées dans le cadre des systèmes traditionnels, qui garantissent leur protection. Dans la plupart des autres situations, surtout dans les zones où les régimes fonciers sont mal définis, ou lorsque les produits sont considérés comme mineurs (ce qui est le cas dans la plupart des forêts qui appartiennent aux gouvernements, dont l'aménagement est axé sur la production de bois), l'environnement est fortement dégradé et les ressources s'épuisent. Les efforts de domestication sont essentiellement fonction du potentiel commercial.

PROTECTION ET GESTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES

Zones protégées

Les gradients écologiques marqués dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, font qu'il existe un degré élevé de biodiversité d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. Le niveau d'endémisme est également élevé et certaines espèces risquent

sérieusement de disparaître de la planète. La sous-région est également importante pour la biodiversité ornithologique mondiale, car les plans d'eau situés au sud du Sahara dans la sous-région sont cruciaux pour les oiseaux migrateurs, dont un grand nombre sont protégés par la Convention de Ramsar.

Le réseau de parcs, de réserves et de réserves de biosphère de la sous-région couvre environ 3,5 pour cent de la superficie des terres. Le tableau 8 fournit des données sur l'étendue des aires protégées en Afrique de l'Ouest en 1997.

TABEAU 8
Étendue des zones protégées en Afrique de l'Ouest

Pays	Étendue des zones protégées (000 ha)	% de la superficie des terres (%)
Bénin	1 262	11,3
Burkina Faso	2 855	10,4
Cap-Vert	0	0
Côte d'Ivoire	1 986	6,2
Gambie	22	2,2
Ghana	1 268	5,6
Guinée	164	0,7
Guinée-Bissau	-	0,8
Libéria	129	1,2
Mali	4 532	3,7
Niger	9 694	7,6
Nigéria	3 021	3,3
Sénégal	2 242	11,6
Sierra Leone	153	2,1
Togo	429	7,9
Total Afrique de l'Ouest	27 757	5,5

Source: UN, 2003.

Le réseau de parcs nationaux et de zones protégées a été établi dans le but de conserver des zones représentatives des principaux écosystèmes. La majorité des aires protégées se trouvent dans les zones les plus arides, alors que des conflits liés à l'utilisation des terres, dus à la pression croissante de la population, ont limité leur étendue dans la zone humide. Comme on l'a déjà dit, les forêts sont très morcelées dans la zone humide, ce qui rompt la contiguïté des habitats. De vastes étendues de forêts ont le statut de forêts classées et devraient par conséquent bénéficier d'un degré de protection plus élevé, mais dans la pratique il n'en est pas toujours ainsi, notamment à cause de la pression intense de la population qui favorise l'empiètement d'autres activités, l'exploitation illégale et la chasse au gibier.

Bon nombre d'approches de conservation et des contraintes qui les entravent en Afrique de l'Ouest sont semblables à celles des autres sous-régions africaines, mais les conflits liés à l'utilisation des terres y sont particulièrement intenses, ce qui complique considérablement la gestion des zones protégées. Les communautés locales et les pasteurs

ENCADRÉ 14

LE PARC "W"

Le complexe du parc "W" est constitué de trois aires protégées contiguës au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, le fleuve Niger constituant la frontière orientale. Le fleuve forme à cet endroit-là un grand W, qui a donné son nom à la zone. La population d'éléphants était jadis, dit-on, répartie de manière relativement égale à travers son habitat naturel, commun aux trois pays, mais comme leurs habitats du Bénin et du Burkina Faso ont été endommagés par l'homme, les éléphants se sont concentrés dans la partie nigérienne, ce qui a des conséquences sur la gestion de l'habitat et sur le potentiel touristique relatif de chaque pays.

(Magha *et al.*, 2001)

font souvent des incursions massives dans les parcs, en particulier en période de sécheresse. Les ressources affectées à la gestion des parcs sont loin d'être suffisantes pour résoudre ces problèmes. Le braconnage transnational est un problème sérieux, malgré les efforts limités qui ont été faits pour y remédier et pour coordonner la gestion. On peut notamment citer à cet égard l'établissement du parc transfrontière "W", qui facilite les efforts de collaboration entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger (voir encadré 14).

L'écotourisme

L'écotourisme (basé sur la faune), est moins développé en Afrique de l'Ouest que dans les sous-régions de l'Afrique australe et de l'Afrique orientale. Le secteur du tourisme bénéficie d'investissements très limités dans cette sous-région. Le tourisme basé sur les forêts pourrait être considérablement développé, mais plusieurs facteurs entravent la réalisation de ce potentiel.

La Gambie et, dans une moindre mesure, le Sénégal, ont un petit secteur touristique fondé sur des vols "charters" à partir de l'Europe. Un certain nombre de pays offrent également des services touristiques basés sur la biodiversité et centrés sur les safaris de chasse. D'autres, comme le Mali et la Côte d'Ivoire ont un bon potentiel pour l'écotourisme, mais il reste inexploité en raison des carences des infrastructures, notamment des services de transport. Le développement du tourisme basé sur la faune sauvage dans la sous-région sera étroitement lié à l'évolution de la situation économique mondiale et aux perceptions des touristes, notamment en ce concerne la nature de

l'expérience et certaines considérations, comme la sécurité.

Le problème de la viande de brousse

La viande de brousse est probablement la principale source de protéines pour de très nombreux ruraux. La chasse pratiquée à des fins de subsistance est très diffuse dans la sous-région. La demande de viande de brousse est également en hausse en milieu urbain, à la fois parce qu'elle est considérée comme un produit de qualité et à cause de l'urbanisation croissante. Les prix élevés du gibier sur les marchés urbains ont favorisé une expansion rapide de la chasse commerciale au gibier. Au Ghana, par exemple, la production de viande de brousse serait devenue une industrie extrêmement lucrative, principalement à Accra et à Kumasi. Cette activité n'est pratiquement pas contrôlée et menace plusieurs espèces animales en voie d'extinction. Plusieurs espèces de primates dans les forêts de la haute Guinée sont désormais au bord de l'extinction et certains animaux, comme le porc-épic, qui sont considérés comme des symboles ou des totems de clans ethniques, ont pratiquement disparu. L'amélioration de l'accès aux forêts, les techniques de chasse destructrices basées sur l'utilisation de poisons, d'armes automatiques et de collets, et le non-respect des réglementations sont autant de facteurs qui conduisent à la destruction rapide de la faune sauvage. Les guerres et les conflits civils ont exacerbé la situation. La demande croissante des populations qui ont émigré et se sont installées hors de l'Afrique a entraîné une expansion du marché de la viande de brousse et favorisé l'apparition de réseaux bien organisés pour son commerce illicite. Il est très probable que la commercialisation de la production de viande de brousse réduira considérablement les populations d'animaux sauvages, à un point tel que les communautés rurales qui la consomment pour leur subsistance risquent de ne plus en avoir et de perdre par la même occasion un moyen d'existence.

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Protection des bassins versants

La sous-région possède un certain nombre de systèmes hydrographiques, comme le Niger, le Sénégal, la Volta et le Tchad, dont les bassins versants sont communs à plusieurs pays. Le manque d'eau est déjà un grand problème, en particulier dans les pays sahéliens. La question du partage des ressources en eau devient un motif majeur de conflit entre les pays.



ENCADRÉ 15

**AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS
AU BÉNIN**

L'importance des forêts pour la protection des ressources hydriques est bien comprise au Bénin. Dans les années 50, le gouvernement a donné le statut de zones protégées à 58 forêts couvrant quelque 1,4 million d'hectares. Depuis, au moins cinq grands projets d'aménagement des bassins versants ont été mis en oeuvre avec une aide extérieure. Pour lutter contre la sécheresse et la désertification, chaque citoyen est tenu de planter un arbre pour marquer les événements familiaux importants, tels que naissances ou mariages, et de célébrer la Journée nationale de l'arbre, le 1er juin.

(Djohoussou, 2000)

ENCADRÉ 16

LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION AU MALI

Au Mali, les principaux types d'activités forestières auxquels on a recours pour lutter contre la désertification sont le boisement, l'aménagement des forêts naturelles, les systèmes sylvo-pastoraux, les systèmes agroforestiers, l'aménagement des bassins versants et la création de parcs nationaux. La plantation d'arbres et d'arbustes est une méthode couramment employée pour fixer les dunes. Pour lutter contre l'envasement et l'ensablement dans les régions de Gao et de Timbuctu, on a largement recours à des essences comme *Tamarix aphylla*, *Balanites aegyptica*, *Euphorbia balsamiphora*, *Prosopis juliflora* et *Acacia radiana*, ainsi qu'à l'enherbement permanent.

(Konate, 2000)

Les pays de la sous-région sont conscientes du rôle joué par les forêts de haute futaie et les forêts décidues dans la protection des bassins versants. Les forêts de montagne, comme celles que l'on trouve en Guinée, ont une fonction particulièrement importante à cet égard. Le réseau de réserves forestières établi au Ghana et au Burkina Faso a pour premier objectif de protéger les ressources des bassins versants, au profit des régions agricoles adjacentes.

Il est déjà admis que les forêts jouent un rôle dans l'aménagement des bassins versants et que les pays doivent unir leurs efforts pour protéger les sources des fleuves et gérer les bassins hydrographiques (voir encadré 15). Par exemple, le complexe forestier des montagnes du Fouta Djallon, en Guinée, parfois appelées "château d'eau de l'Afrique de l'Ouest", joue un rôle crucial dans le maintien du débit du Niger, du Sénégal et du fleuve Gambie. L'aménagement durable du Fouta Djallon, est une condition préalable du bon aménagement des six grands bassins hydrographiques (Gambie, Kaba, Kolenté, Koliba, Niger et Sénégal), qui traversent huit pays. Un appui extérieur a été accordé pour coordonner la préparation d'un plan stratégique commun en faveur de l'aménagement durable. Plusieurs initiatives dictées par les pays ont également été mises en oeuvre pour aménager les bassins versants.

Désertification et dégradation des terres

La désertification est un problème crucial qui touche la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. Bien que la progression du désert du Sahara à long terme ne soit pas démontrée, les aléas climatiques récurrents aggravent la situation, en réduisant la productivité des

cultures et du bétail et en entraînant des sécheresses et des famines. Lorsque la terre finit par devenir incultivable, les populations sont souvent obligées d'émigrer à l'intérieur des frontières ou vers d'autres pays, ce qui peut causer une dégradation ultérieure de l'environnement et être à l'origine de conflits sociaux et politiques. Des coûts économiques et sociaux directs et indirects considérables sont infligés en dehors des zones touchées, notamment à travers l'afflux de "réfugiés écologiques" et les déficits de la production vivrière nationale.

La majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest sont signataires de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Certains ont déjà achevé leurs programmes d'action nationaux et n'ont plus qu'à les intégrer dans leurs autres stratégies de développement durable, avant de les mettre en oeuvre. Le manque de ressources semble être le principal facteur qui freine l'application des mesures de lutte contre la désertification. Le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) coordonne la préparation et la mise en oeuvre de ces programmes d'action nationaux en Afrique de l'Ouest.

**LES FORÊTS ET LA FORESTERIE EN AFRIQUE DE
L'OUEST: SYNTHÈSE**

La situation actuelle du secteur forestier en Afrique de l'Ouest pourrait être résumée comme suit:

- les forêts ne couvrent qu'environ 72 millions d'hectares, soit 14 pour cent de la superficie des terres de l'Afrique de l'Ouest. La plupart des pays sahéliens ont un couvert forestier très limité. En raison de la combinaison de plusieurs facteurs,

l'Afrique de l'Ouest connaît une déforestation rapide, estimée à 1,2 million d'hectares par an;

- l'Afrique de l'Ouest a été une importante source de feuillus tropicaux. Toutefois, comme l'aménagement durable des forêts n'est pas appliqué, ses possibilités de rester un producteur important de feuillus tropicaux sont réduites;
- plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont une longue expérience de la foresterie de plantation et ont su tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux, en particulier pour des espèces précieuses comme le teck. Toutefois, la pression démographique intense et les disponibilités limitées de terres réduisent les possibilités d'expansion des plantations;
- on note toutefois un intérêt croissant pour l'arboriculture dans les fermes et les parcelles familiales et, dans certains pays, les arbres hors forêts sont devenus une source importante de bois et de produits non ligneux. En outre, les fonctions écologiques des arbres et des terres boisées, en particulier dans la zone sèche, sont unanimement reconnues;
- le bois reste la toute première source d'énergie dans la majorité des pays. Environ 91 pour cent de la production de bois ronds est utilisée comme combustible. En 2000, on estime que 175 millions de m³ de bois ont été utilisés à cette fin;
- en 2000, la production de bois rond industriel en Afrique de l'Ouest a été estimée à 18 millions de m³. Globalement, l'Afrique de l'Ouest a maintenu son niveau de production de bois rond industriel, mais la part de quelques-uns des principaux producteurs a considérablement diminué, tandis que quelques autres ont vu leur production augmenter;
- le développement des industries du bois, en particulier des scieries et des fabriques de panneaux, a été un fait nouveau important en

Afrique de l'Ouest, qui a été dans une certaine mesure stimulé par des politiques et des législations dissuadant d'exporter des grumes. Toutefois, l'Afrique de l'Ouest risque d'être confrontée d'ici peu à une forte sous-utilisation de ses capacités, en raison de la diminution des approvisionnements en grumes;

- les produits forestiers non ligneux jouent un rôle majeur dans la satisfaction des besoins essentiels des populations, notamment en leur procurant un revenu. Toutefois, les efforts ont été insuffisants pour exploiter pleinement leur potentiel;
- l'Afrique de l'Ouest a un réseau de zones protégées, comprenant des parcs nationaux et des réserves de la biosphère qui couvre environ 5,5 pour cent de la superficie des terres. Toutefois, l'aménagement de ces zones protégées est loin d'être satisfaisant;
- alors que la viande de brousse est critique pour la nutrition des communautés rurales, son exploitation commerciale a un effet dévastateur sur plusieurs espèces menacées d'extinction et, si la tendance actuelle persiste, la consommation de subsistance risque d'être compromise, ce qui aurait une incidence négative sur l'état nutritionnel des communautés rurales;
- les fonctions environnementales et les autres fonctions de service des forêts sont de plus en plus reconnues. Parmi ces fonctions, les plus critiques sont celles liées à la protection des bassins versants, à la lutte contre la désertification et à la protection de la biodiversité. Avec la croissance de la population, le manque d'eau deviendra un problème crucial et, comme la majorité des grands systèmes hydrographiques de la sous-région sont communs à plusieurs pays, il sera impératif d'améliorer les arrangements relatifs au partage des coûts et avantages de la protection des bassins versants.



Principaux facteurs de changement

L'analyse du chapitre qui précède montre clairement que plusieurs facteurs extérieurs au secteur forestier ont un impact décisif sur les forêts et la foresterie. Ce sont les effets combinés de tous ces facteurs qui détermineront la trajectoire du développement du secteur forestier dans la sous-région. Ces facteurs de changement sont d'échelle locale, nationale, sous-régionale et mondiale. Au fur et à mesure que l'intégration économique entre les pays se renforcera, les événements qui se produiront à l'extérieur des pays auront probablement des répercussions significatives sur le secteur forestier. En gros, ces facteurs peuvent être classés comme socio-politiques et institutionnels, démographiques, économiques, environnementaux et technologiques. Nous allons maintenant tenter de donner une indication générale des facteurs qui devraient modeler le secteur forestier, en centrant notre attention sur les changements qui se profilent.

CHANGEMENTS SOCIO-POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS

Environnement politique et institutionnel

Les forêts sont une ressource cruciale, et elles sont la cible de demandes contradictoires. L'environnement politique et institutionnel global qui caractérise les différents pays détermine les modes d'utilisation des ressources et les avantages qu'en retirent les différentes parties prenantes. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest a traversé une phase de bouleversements politiques et institutionnels profonds, plus ou moins rapides suivant les pays. Ces changements ont notamment consisté à s'écarter des systèmes de planification et de contrôle centralisés au profit d'approches plus décentralisées et démocratiques. Certains signes indiquent que des processus de prise de décision démocratiques se mettent en place et qu'une transition majeure est en train de s'opérer, des régimes autoritaires vers des gouvernements démocratiquement élus. Les principaux faits nouveaux politiques et institutionnels qui ont une influence sur le secteur forestier dans la sous-région sont les suivants:

ENCADRE 17

QUELQUES EXEMPLES DE DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE EN AFRIQUE DE L'OUEST

"La constitution du Burkina fait de la décentralisation un des principaux instruments du développement et de la promotion de la démocratie au niveau local; quatre lois forment le cadre juridique de la décentralisation. La responsabilité du développement économique, social et culturel et de la gestion des ressources naturelles a été confiée aux institutions gouvernementales locales, dans la limite de leur juridiction.

Dans le cas du Sénégal, la décentralisation du gouvernement est déjà effective depuis de nombreuses années. Aux termes de la loi constitutionnelle de 1994, modifiée en 1998, et de diverses autres lois, il existe trois niveaux de décentralisation officiels: la communauté rurale, la commune et la région.

En 1982, le Gouvernement ghanéen a lancé le Plan national de développement et de décentralisation, dont les principes fondamentaux ont ensuite été intégrés dans la loi constitutionnelle de 1992. Cette loi a établi deux échelons de gouvernement décentralisé: la région et le district. Des fonctionnaires élus au niveau local dirigent les institutions décentralisées. La constitution définit les principes du partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les institutions décentralisées".

(Contreras-Hermosilla, 2001)

- la décentralisation de l'administration et l'importance croissante accordée aux approches participatives de la gestion des ressources;
- l'intervention croissante du secteur privé dans la foresterie;
- les réformes des régimes fonciers;
- l'intervention d'ONG et de la société civile dans la foresterie et dans des domaines connexes.

L'ensemble des changements survenus ces vingt dernières années témoigne d'un abandon progressif des régimes autoritaires au profit des systèmes démocratiques, mais cette progression est souvent irrégulière, et entrecoupée de retours en arrière temporaires. La section qui suit donne une brève indication de la direction générale du changement.

ENCADRE 18

LA DÉCENTRALISATION DANS LE SECTEUR FORESTIER, EN CÔTE D'IVOIRE

La politique forestière de la Côte d'Ivoire comprend plusieurs dispositions concernant la décentralisation:

- transférer la propriété des arbres aux populations rurales pour leur permettre de devenir des opérateurs économiques;
- assigner aux industries la responsabilité d'assurer leurs sources d'approvisionnement;
- encourager l'investissement privé dans les zones forestières;
- intégrer progressivement les populations rurales dans les processus décisionnels nationaux concernant le développement socio-économique;
- ouvrir la gestion des parcs nationaux, des réserves forestières et des zones classées à de nouveaux partenaires, en particulier aux ONG et au secteur privé;
- élaborer des modèles pour la prise de décisions décentralisée et éliminer les monopoles.

La mise en oeuvre de ces politiques a engendré quelques problèmes. Par exemple, la Société pour le Développement des Plantations Forestières (SODEFOR) a rapidement échappé au contrôle de l'administration forestière, qui se concentrait sur les zones forestières sans intégrer comme il convient les zones agricoles environnantes et tendait à privilégier les fonctions administratives par rapport à la gestion des forêts. Les fonctionnaires du gouvernement n'étaient pas du tout disposés à renoncer à leur monopole sur certaines fonctions de gestion forestière au profit d'autres acteurs et ils s'opposaient à la dispersion de certaines sources de financement. Ils étaient aussi résolument contre le transfert de la propriété des forêts aux populations rurales et ne voulaient pas renoncer au pouvoir de délivrer les permis et aux avantages associés à ce pouvoir.

(Duchochois, 2000)

Décentralisation de l'administration et participation des communautés

On note une tendance accrue à déléguer les responsabilités administratives aux organes provinciaux, de district et locaux. Le renforcement de l'efficacité économique et la promotion de la participation des communautés locales à la prise de décision sont les principaux objectifs de la décentralisation. Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest se sont engagés dans ce processus (voir encadré 17), avec des résultats variables.

Toutefois, la décentralisation n'a pas encore donné de résultats réellement probants, en particulier dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Malgré les directives qui ont été données, il manque souvent le cadre juridique d'appui. On estime que ces progrès lents sont principalement dus aux défaillances des administrations locales et aux résistances bureaucratiques, en particulier là où la gestion des ressources était assurée par le gouvernement, par exemple dans la zone humide. Lorsque les ressources sont précieuses, les responsables rechignent évidemment beaucoup à céder le pouvoir aux organismes locaux, justifiant souvent leur attitude par l'insuffisance des moyens techniques et des capacités de gestion. Malgré ces résistances initiales, tout porte à croire que la décentralisation finira un jour ou l'autre par être plus largement acceptée. Le transfert des responsabilités sera important dans le secteur forestier même si, à court terme, la décentralisation ne fera probablement souvent que rendre la gestion des ressources des forêts et des terres boisées encore plus complexe. Les organes locaux peuvent adopter une approche indépendante, souvent incompatible avec les priorités et les objectifs nationaux et il faudra un certain temps pour mettre au point des arrangements institutionnels qui puissent être largement acceptés, pour résoudre les conflits.

La décentralisation de la gestion des ressources posera probablement plus de problèmes pour les forêts de la zone humide, qui ont une valeur commerciale élevée car, dans ce cas, la décentralisation implique de renoncer à une ressource qui rapporte. D'une manière générale, la décentralisation est acceptée sans difficulté pour des ressources de peu de valeur, comme celles des terres boisées du Sahel. Bien souvent, la décentralisation n'a pas réussi à transférer les pouvoirs et les responsabilités financiers, qui restent essentiellement aux mains des gouvernements fédéraux ou centraux. La majorité des organes décentralisés ont très peu de pouvoirs fiscaux⁷ et sont tributaires de fonds alloués par le gouvernement fédéral, ce qui rend la décentralisation extrêmement dépendante du pouvoir central.

Malgré les défaillances actuelles, tout porte à croire

⁷ Dans les pays sahéliens, les organismes locaux ont des pouvoirs fiscaux limités. Certains sont habilités à imposer des taxes locales pour le développement mais, en général, les niveaux d'imposition admissibles sont déterminés par la législation nationale. Les flux financiers des gouvernements centraux aux administrations locales sont le plus souvent insignifiants.



qu'au cours des deux prochaines décennies, le processus de décentralisation s'accélérera, en particulier dans les pays qui ont adopté des systèmes de gouvernement démocratiques. Néanmoins, cela ne conduira pas nécessairement à une meilleure gestion des ressources car les communautés locales auront des moyens limités. Diverses situations peuvent se présenter en Afrique de l'Ouest suivant la manière dont le processus démocratique de prise de décisions émerge et s'ancre dans le tissu politique. La gamme des situations possibles est la suivante:

- persistance de la gestion centralisée des ressources, avec adoption d'une approche sectorielle, les décisions concernant l'utilisation des ressources relevant essentiellement des départements et des organes directeurs des forêts. Cette situation pourrait dominer dans la zone humide où les ressources ont une grande valeur et sont sous le contrôle des organisations ou des gouvernements fédéraux qui renâclent à transférer la responsabilité de leur gestion;
- les organismes fédéraux conservent le contrôle et la gestion des ressources mais des arrangements appropriés permettent aux organismes locaux de partager les recettes, grâce à des mécanismes de transfert des ressources;
- le transfert des responsabilités de la gestion des ressources est total, mais faute de moyens, les ressources sont mal gérées, ce qui entraîne des inefficiences et des pertes financières considérables. Cela laisse penser que le transfert des responsabilités à lui seul ne suffit pas et qu'il faut renforcer systématiquement les capacités institutionnelles locales; l'efficacité et l'équité sont compromises si l'administration locale est contrôlée par des groupes d'intérêt.
- décentralisation réussie, suivie d'une gestion plus efficace des ressources des forêts et des terres boisées. Cette situation peut se rencontrer si: les communautés locales ont une longue expérience de la gestion participative des ressources; les structures et les capacités institutionnelles sont bien développées, et si les populations ont besoin de ces ressources pour vivre, de sorte que leur gestion les intéresse tout particulièrement.

La décentralisation et la participation communautaire progresseront, mais ces progrès seront surtout sensibles dans la région sahéenne relativement pauvre en ressources, alors qu'ils seront très lents dans la zone humide. En outre, si les

fondements des systèmes de gouvernement démocratiques ne sont pas renforcés par l'affirmation d'une société civile forte, il y a un risque que la décentralisation ne conduise pas au résultat souhaité.

Intervention croissante du secteur privé

A travers l'histoire, le secteur privé a été très actif dans le secteur forestier en Afrique de l'Ouest, privilégiant les activités qui rapportent rapidement, comme l'exploitation des forêts naturelles, le commerce des produits, la transformation du bois, etc... Il a été beaucoup moins attiré par les investissements de plantation, pour diverses raisons, dont les problèmes liés à la propriété et à la jouissance des terres, les longues périodes de gestation des investissements, et les incertitudes entourant en particulier les marchés, les prix ou liées à d'autres risques, comme l'instabilité des politiques et des législations (Contreras-Hermosilla, 2001). On note cependant une intervention croissante du secteur privé dans l'arboriculture, souvent à petite échelle dans des parcelles boisées et des jardins potagers, et surtout dans la zone humide où l'on considère que les conditions de croissance sont plus favorables et la rentabilité plus grande, en particulier compte tenu de l'accroissement de la demande urbaine. Certains pays, comme le Ghana, déploient des efforts particuliers pour encourager le secteur privé à investir dans des plantations, notamment, grâce à création d'un fonds spécifique.

La privatisation des plantations publiques est une autre question qui fait couler beaucoup d'encre dans la sous-région. Comme on l'a vu au chapitre 2, la plupart des pays ont commencé à mettre en œuvre des programmes de boisement au début du XX^{ème} siècle. Conformément à la politique générale de privatisation de la fourniture des biens et des services, certaines initiatives ont été prises pour transférer ces plantations au secteur privé. Des pays comme le Ghana se sont engagés dans un programme de privatisation des services d'utilité publique comme l'eau et l'électricité. Toutefois, jusqu'à présent les tentatives de privatisation des plantations ont été un échec, pour plusieurs raisons:

- les entreprises privées locales ont des moyens trop limités pour investir dans l'achat de plantations;
- les politiques gouvernementales sont "changeantes";

⁸ Lorsque la transparence et la reddition des comptes n'étaient pas assurées, la décentralisation a souvent eu pour effet de "décentraliser la corruption".

ENCADRÉ 19

ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PRIVATISATION DES PLANTATIONS

L'un des principaux obstacles à la privatisation des plantations forestières est probablement l'absence de consensus sur l'opportunité de ce processus. Cela se traduit par un faible appui politique et des retards dans la mise en place des programmes de privatisation. Des considérations environnementales et sociales peuvent faire naître des doutes dans le public sur l'opportunité de la privatisation des plantations. En fait, à quelques exceptions près, la tendance à la privatisation n'est pas née d'une pression politique interne enracinée dans un consensus populaire, mais du désir de contenter des organismes internationaux comme le FMI et la Banque mondiale et d'arrêter l'hémorragie de fonds due aux pertes des entreprises publiques.

(White & Bathia, 1998)

- les divergences de vue concernant la privatisation (voir encadré 19)
- ces opérations sont considérées comme risquées et incertaines par les investisseurs étrangers qui cherchent à obtenir des primes de risque élevées (et souvent inacceptables) pour se prémunir contre d'éventuels problèmes pouvant découler de changements dans les politiques.

Régimes fonciers

En Afrique de l'Ouest, la situation des régimes fonciers est différente dans la zone sèche et dans la zone humide. La densité de population relativement élevée et la forte productivité dans la zone humide ont largement favorisé la propriété privée des terres. Le classement des forêts comme réserves a été une stratégie importante à laquelle ont eu recours les gouvernements pour garantir les droits pour des raisons commerciales et environnementales. En revanche, la faible densité de population et la faible productivité dans la zone sèche ont favorisé le contrôle des communautés, basé sur la coutume. Le droit coutumier reconnaît aux populations le droit d'utiliser les terres. On a tenté de remplacer le droit coutumier par des réglementations légales, mais comme les gouvernements n'ont pas réussi à les imposer, la règle coutumière continue de prévaloir envers et contre tout.

L'intérêt de la propriété légale et de l'attribution de titres fonciers est essentiellement lié à la productivité et à la valeur de la terre. Là où la terre a de la valeur,

la propriété privée tant nettement à s'instaurer. Par exemple, en Gambie, les processus d'enregistrement et d'attribution de titres fonciers sont utilisés pour clarifier la propriété, en particulier pour les terres très productives où ces mécanismes présentent un grand intérêt. L'avantage du système codifié est que la propriété est clairement définie, alors que le droit coutumier est plus avantageux en cas de crise, à cause de sa flexibilité.

Durant les deux prochaines décennies, la situation qui se profile pour les régimes fonciers pourrait être résumée comme suit:

- dans la zone humide, où la propriété privée est bien développée, des pressions croissantes seront exercées pour que les terres publiques (y compris les forêts classées) soient transférées au secteur privé, en particulier compte tenu du nombre croissant de paysans sans terres;
- le contrôle coutumier, qui est aujourd'hui la norme dans la zone sèche, suscite des problèmes croissants et finira probablement par être remplacé par des textes de loi sur la propriété privée et par des titres fonciers, en particulier dans les zones plus productives où les terres ont plus de valeur. Le contrôle coutumier nominal prévaudra peut-être encore dans les zones moins productives qui conserveront leur caractère de ressource librement accessible.

Les réformes des régimes fonciers prendront du temps (voir encadré 20) et risquent d'être des motifs de conflits importants. Les différends entre les pasteurs et les agriculteurs sédentaires sont courants. Plus il y aura de terres enregistrées et d'individus qui en réclament la propriété, plus l'on réduira l'accès à la terre. Alors que les systèmes traditionnels avaient mis

ENCADRÉ 20

LES RÉFORMES FONCIÈRES SONT DES OPÉRATIONS DE LONGUE HALEINE

De nombreux gouvernements et donateurs ont réalisé que les problèmes fonciers devaient être résolus et de nouvelles initiatives sont en cours dans plusieurs pays. La réforme de la législation et des procédures administratives foncières exige une perspective et un engagement à long terme, ainsi qu'une volonté politique sincère de la part des gouvernements. Pour le secrétariat exécutif du code rural du Niger, il s'agit d'un processus de très longue haleine et le programme d'administration foncière proposé au Ghana se déroule sur une période de 20 ans.

(International institute for Environment and Development, 2001)



en place des mécanismes pour gérer ces conflits, les dispositions légales n'y parviennent pas, et elles font même souvent éclater des conflits. Dans tous les pays sahéliens, les réformes des régimes fonciers ont accru les tensions potentielles. Dans la zone humide, les conflits opposent souvent les premiers propriétaires des terres aux paysans, venus au départ pour travailler dans les plantations, qui se sont par la suite installés dans le pays (voir le récent conflit en Côte d'Ivoire).

L'impact des réformes des régimes fonciers sur les forêts est mitigé. Là où elles renforcent la sécurité de jouissance des terres, les propriétaires investissent pour les améliorer, notamment en plantant des arbres. C'est ce qui explique en partie que l'on plante beaucoup d'arbres sur les terres privées dans la zone humide, bien que les densités de population augmentent. Dans la zone sèche, la situation dépendra dans une large mesure de l'efficacité du contrôle exercé par les communautés et de l'issue des conflits entre les différentes utilisations et utilisateurs. Lorsque la pression sur la terre est faible, le caractère extensif de leur utilisation permet de planter de nombreux arbres, qui peuvent être gérés ou non, comme dans le cas des parcs agroforestiers. Mais plus la pression des populations augmente et plus la terre devient précieuse, plus la propriété privée se répand. Il est probable que l'on s'écartera des utilisations extensives des terres qui rapportent peu au profit d'utilisations intensives plus rentables, ce qui conduira souvent à arracher des arbres.

Guerres et conflits internes

L'absence d'un système de gouvernement juste, pouvant être accepté par la majorité de la population, favorise la persistance de guerres et de conflits internes, souvent déclenchés par des différends relatifs à l'utilisation des ressources. Le Libéria, la Guinée et la Sierra Leone sont impliqués dans des conflits qui ont déstabilisé une grande partie de la sous-région, et ont fait des réfugiés et des personnes déplacées. Il y a également des conflits latents dans des pays comme le Sénégal et le Nigéria. Le récent conflit qui dévaste la Côte d'Ivoire montre bien que les problèmes latents peuvent s'intensifier avec le temps et réduire à néant les progrès accomplis sur les fronts économique et social. Ces conflits auront de multiples répercussions sur les forêts:

- incapacité de gérer les forêts, dans la mesure où très souvent, les zones boisées sont le théâtre de conflits et où leurs sols ont été parsemés de mines;

- utilisation des ressources forestières par des belligérants, comme source de revenu pour poursuivre les conflits. Dans plusieurs cas, le commerce du bois est devenu l'un des principaux moyens utilisés pour financer l'achat d'armes;
- désorganisation sociale, compromettant notamment la production agricole et les moyens d'existence traditionnels, dépeuplement des zones où sévissent les troubles et impact des personnes déplacées à l'intérieur des frontières et des réfugiés sur les forêts et les terres boisées situées à proximité des habitats et des camps de réfugiés;
- affaiblissement global des capacités des gouvernements et des communautés locales à protéger et à gérer les forêts et les terres boisées, dans une situation très instable et risquée.

Les conflits dérivent souvent de la concurrence pour les ressources, par exemple entre des communautés agricoles sédentaires et des communautés pastorales, et ils s'intensifient durant les périodes de sécheresse. Les frontières politiques entre les pays ont souvent été tracées par les puissances coloniales pour des raisons de commodité administrative, au mépris des liens sociaux, culturels et écologiques qui cimentent les différentes communautés et leurs membres, ce qui aggrave souvent les conflits. L'expansion à grande échelle des cultures commerciales (par exemple du coton et des arachides) a aussi exacerbé les conflits, qui tendent souvent à prendre une dimension ethnique.

Il est difficile de prévoir les changements, compte tenu de l'instabilité qui règne dans la sous-région, mais la situation dépendra dans une large mesure de l'affermissement des processus démocratiques à tous les niveaux et de l'existence de mécanismes institutionnels pour prévoir les conflits et les prévenir. Certaines organisations sous-régionales comme la CEDEAO jouent un rôle actif dans la gestion des conflits, mais il faudra sans doute un certain temps pour mettre en place des systèmes efficaces à différents niveaux. Ce type de démarche peut aider à éviter des conflits majeurs entre les pays, mais la prévention des troubles internes liés aux ressources pourrait dépendre du renforcement des processus démocratiques à tous les niveaux.

Affirmation des ONG et des autres organisations de la société civile

Le rôle croissant des ONG et des autres organisations de la société civile, tant sur le plan du plaidoyer que

de l'action, est un facteur de changement important. Plusieurs ONG s'occupent de promouvoir le développement rural et les activités connexes, notamment l'aménagement durable des forêts, souvent avec l'appui d'ONG internationales. Ces organisations jouent un rôle important en articulant les préoccupations locales et en engageant des pourparlers avec le gouvernement et d'autres organisations. Leurs principaux domaines d'intervention sont l'appui à la gestion des ressources communautaires, l'aménagement des aires protégées et la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts. De plus en plus d'organismes donateurs fournissent leur assistance - dans la mesure où elle est ciblée sur des interventions ou des lieux spécifiques - par le canal d'ONG, en particulier en raison de leur flexibilité et de leur aptitude à travailler en étroite collaboration avec les communautés locales. Les organisations de la société civile commencent aussi à jouer un rôle majeur dans la défense de questions plus générales comme la gouvernance, la transparence, les problèmes écologiques et les droits de l'homme, en influençant les actions des gouvernements, du secteur privé, et d'autres acteurs. Dans de nombreux pays, l'émergence d'organisations de la société civile fortes et indépendantes est entravée par :

- la persistance de structures autoritaires qui interdisent l'apparition de médias libres, et restreignent la liberté d'expression;
- l'accès très limité à l'information, en particulier sur le fonctionnement des gouvernements;
- l'absence d'un cadre juridique et institutionnel qui contraindrait les gouvernements et les autres acteurs à prendre des mesures correctives, en fournissant une protection aux individus ou aux organisations qui défendent les questions d'intérêt public.

A l'heure actuelle, dans la majorité des pays, les organisations de la société civile ne sont pas suffisamment émancipées, de sorte que la majorité des initiatives concernant la gouvernance, l'exploitation illégale des ressources naturelles, etc... sont entreprises par des ONG internationales comme Global Witness et Greenpeace. Ceci est en un sens indispensable compte tenu des ramifications internationales des activités illicites, et de la nécessité d'une action concertée au niveau mondial. A long terme, l'impact de ces initiatives dépendra du degré de renforcement de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilité et de la diffusion des systèmes

démocratiques de gouvernement. Bien que l'on note des signes de changement positif, il est très difficile de dire comment évolueront les organisations de la société civile et si elles seront capables de jouer un rôle efficace, comme mécanisme correcteur, en sauvegardant les intérêts de l'ensemble de la société.

Changements politiques et institutionnels: vue d'ensemble

L'environnement politique, social et institutionnel est en train de changer, et en général, cette évolution se fait dans un sens positif. On tend, lentement il est vrai, à décentraliser les pouvoirs et à adopter des approches plus participatives pour la prise de décision concernant l'utilisation des ressources. Le rôle du secteur privé a été reconnu, mais le cadre nécessaire au fonctionnement de marchés efficaces et concurrentiels n'est pas encore en place. On tente également de résoudre les problèmes posés par les régime fonciers, du fait en particulier du chevauchement entre les arrangements coutumiers et légaux. Des institutions démocratiques font leur apparition, mais à des rythmes divers. Le processus de changement lui-même aura toutefois nécessairement quelques effets déstabilisants, en particulier si ceux qui détenaient traditionnellement le pouvoir résistent au changement. Les vingt prochaines années seront probablement dans l'ensemble une période de turbulence dans l'environnement politique et institutionnel, avec ses incertitudes et une éventuelle intensification des conflits.

CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Bien qu'il n'y ait pas de rapport biunivoque entre la population et la déforestation, les changements démographiques ont un impact direct et indirect sur le secteur forestier. L'expansion démographique, l'urbanisation, les modifications de la structure des âges et les mouvements de population sont tous des facteurs qui ont une incidence sur les forêts. Nous allons maintenant examiner certains changements démographiques probables et leur impact sur les forêts.

Croissance démographique

Avec une population d'environ 234 millions d'habitants, représentant à peu près 29 pour cent de la population du continent, l'Afrique de l'Ouest est la sous-région la plus peuplée d'Afrique. Le tableau 9 fournit des données sur la taille relative des



TABEAU 9
Évolution de la population en Afrique et en Afrique de l'Ouest

Sous-région	1980	1990	2000	2010	2020
	(millions/hab.)	(millions/hab.)	(millions/hab.)	(millions/hab.)	(millions/hab.)
Afrique du Nord	108,6	140,2	170,4	208,8	239,0
Afrique de l'Est	1045	141,2	182,1	230,0	289,0
Afrique centrale	54,4	73,6	97,9	127,0	163,8
Afrique australe	69,6	89,7	113,4	128,7	150,2
Afrique de l'Ouest	132,2	177,8	234,0	277,6	344,0
Afrique	469,2	622,5	797,8	972,1	1 186,0

Source: Banque africaine de développement, 2001; Banque mondiale 2002.

populations des différentes sous-régions et leur évolution probable au cours des 20 prochaines années.

Comme on le voit, la population de l'Afrique de l'Ouest devrait atteindre 344 millions d'habitants d'ici 2020, soit une augmentation absolue de 110 millions d'habitants, légèrement supérieure à celle enregistrée entre 1980 et 2000. Cela aura des effets directs et indirects sur le secteur forestier, notamment à travers la demande accrue de terres, mais aussi de divers produits et services procurés par les forêts.

La répartition inégale de la population, qui reflète largement les conditions écologiques et la capacité de charge, est un autre aspect important de la démographie en Afrique de l'Ouest. Le tableau 10 ci-dessous indique comment la population est répartie entre les pays d'Afrique de l'Ouest, et met en évidence les variations dans la taille et la densité.

Le Nigéria est le pays le plus peuplé de l'Afrique de

TABEAU 10
Taille et densité de la population en Afrique de l'Ouest

Pays	Population totale 2000	Densité 2000	Population estimée 2020	Densité 2020	Population rurale 2000
	(millions)	(hab/km ²)	(millions)	(hab/km ²)	(%)
Bénin	6,28	54	10,03	89	58,5
Burkina Faso	11,27	44	20,65	75	82,1
Cap-Vert	0,44	106	0,62	155	39,5
Côte d'Ivoire	15,95	46	21,81	68	54,1
Gambie	1,29	116	1,99	176	68,2
Ghana	19,20	85	33,37	140	62,2
Guinée	7,42	30	11,52	47	68,0
Guinée-Bissau	1,21	34	1,78	49	76,7
Libéria	3,13	28	5,85	53	52,7
Mali	10,84	9	18,95	15	70,6
Niger	10,85	8	19,06	15	79,9
Nigéria	126,91	121	168,22	182	56,9
Sénégal	9,53	48	15,21	77	53,7
Sierra Leone	5,03	68	7,38	103	64,1
Togo	4,67	82	7,61	134	67,3
Total Afrique de l'Ouest	234,02	43	344,06	68	60,4

Source: Banque mondiale, 2002; Banque africaine de développement, 2001.

l'Ouest, aussi bien par la taille que par la densité de la population, avec environ 54 pour cent de la population de la sous-région, et par conséquent une forte demande de produits forestiers. Comme la terre est aussi très demandée pour d'autres utilisations, les possibilités d'expansion des superficies de forêts et de plantations sont limitées. Les densités de population sont beaucoup plus élevées dans le sud de la sous-région, notamment dans la zone forestière⁹. Dans des pays comme le Mali et le Niger, les densités de population sont très faibles, ce qui reflète la faible capacité de charge.

La croissance de la population n'entraîne pas toujours le défrichement des forêts, comme on le croit souvent. Plusieurs études ont montré que les communautés mettent au point des mécanismes de réaction appropriés pour protéger et gérer les arbres, même lorsque les densités de population sont élevées, à condition qu'elles en perçoivent les avantages et que la jouissance des terres et des arbres soit assurée. Comme on l'a déjà indiqué, une grande partie des terres boisées de l'Afrique de l'Ouest - en particulier les parcs agroforestiers - ont été créées par l'homme et améliorées et entretenues avec soin pour produire une gamme de biens et services.

La taille de la population a des conséquences importantes pour la taille des marchés et les possibilités d'implantation des industries à grande échelle. Alors qu'au Nigéria, la demande intérieure est forte et justifierait que l'on investisse dans de grandes industries, dans de nombreux pays, la taille du marché restera un obstacle majeur à l'établissement d'unités de transformation forestières à grande échelle, comme les usines à pâtes et papiers. Dans de nombreux pays, les perspectives de ces industries dépendront de l'élargissement des marchés résultant de l'intégration sous-régionale et régionale.

Urbanisation et autres mouvements de population

Comme l'Afrique de l'Ouest se trouve à cheval sur deux zones écologiques distinctes dont la productivité est extrêmement différente, les mouvements de population en réaction aux changements des possibilités économiques sont très fréquents dans la sous-région, qu'il s'agisse de déplacements des campagnes vers les villes ou de la zone sèche vers la zone humide. L'Afrique de l'Ouest est la deuxième sous-région d'Afrique (après l'Afrique du Nord) pour l'urbanisation: environ 40 pour cent de sa population vit en zone urbaine et ce pourcentage devrait passer à

⁹ La densité au km² varie de plus de 100 habitants en Gambie, au Nigéria, au Cap-Vert à moins de 10 au km² au Niger et au Mali.

environ 52 pour cent d'ici 2020. L'urbanisation conduira en particulier à l'expansion des villes existantes, ce qui mettra à rude épreuve les infrastructures déjà insuffisantes. Par exemple, on prévoit que la population de Lagos, qui comptait 8,7 millions d'habitants en 2000, en comptera environ 16 millions en 2015 (UN, 2002), ce qui aggravera les problèmes liés à la prestation de services urbains.

L'urbanisation rapide de la sous-région dérive à la fois de facteurs de rejet et d'attraction. Comme les densités de population sont déjà élevées dans la zone humide, la majorité des migrants provenant des zones sèches (urbaines et rurales) échouent dans les villes des zones côtières. On prévoit que l'urbanisation créera une énorme pression sur les ressources naturelles des zones adjacentes, compte tenu en particulier de l'absence de croissance rapide des secteurs de l'industrie et des services. La demande de produits forestiers, en particulier de bois d'oeuvre et de charbon de bois devrait monter en flèche. Comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays, les forêts péri-urbaines continueront de s'épuiser à force d'être surexploitées pour leur produits, mais aussi par l'agriculture. L'urbanisation accroît la valeur des terres, et favorise la conversion des forêts en terrains agricoles ou à bâtir.

Alors que l'on prévoit une croissance rapide de la population urbaine, la population rurale augmentera aussi, en nombre absolu, et les conséquences pour les forêts dépendront de la réaction des populations face à la demande croissante de biens et de services, et plus particulièrement du modèle de croissance agricole. Comme on l'a déjà vu, les mouvements de population de la zone sèche moins productive vers la zone humide plus productive sont fréquents, par exemple au Ghana. Les différences des opportunités économiques ont aussi entraîné d'importantes migrations entre les pays (Côte d'Ivoire)¹⁰. Les migrations nord-sud devraient se poursuivre, compte tenu notamment de la faible productivité de la zone nord. Les conflits, la sécheresse et les disparités de développement économique devraient exacerber la situation.

¹⁰ Ainsi, la majorité de la main-d'oeuvre employée dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire vient du Burkina Faso et durant la période de prospérité, elle était la bienvenue. La situation a changé durant la récession économique, qui a alimenté des conflits, généralement liés à la propriété et à l'utilisation des terres, entre les colons de la deuxième génération et la population locale.

La structure de la population et ses conséquences

La structure des âges est une caractéristique démographique importante qui aura une incidence profonde sur l'économie et l'utilisation des ressources naturelles de la sous-région. Dans la majorité des pays, près de 45 pour cent de la population a moins de 15 ans¹¹ (Banque mondiale, 2002). Dans les deux prochaines décennies, cela se traduira par une augmentation de la population de jeunes adultes. Il sera extrêmement difficile de répondre à leurs aspirations, (notamment par la fourniture d'emplois rémunérateurs, de logements, etc...), qui seront vraisemblablement différentes de celles de leurs parents, ce qui aura un impact sur le type d'emplois recherchés. Il faudra en effet des emplois rémunérateurs qui exigent des qualifications, car les jeunes hésiteront de plus en plus à s'engager dans des tâches non spécialisées et mal payées. La situation de l'emploi déjà précaire dans de nombreux pays a déjà des conséquences sociales défavorables, comme l'augmentation de la délinquance et des troubles sociaux. Il est donc probable que les tensions sociales s'exacerberont.

L'impact du VIH/SIDA

La prévalence du VIH/SIDA est nettement moins importante en Afrique de l'Ouest que dans les sous-régions de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est. A la fin de l'année 1999, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Togo avaient des taux d'infection supérieurs à 5 pour cent (UNAIDS, 2000). Le scénario futur du VIH/SIDA dépendra des efforts déployés pour susciter la prise de conscience nécessaire parmi la population vulnérable et de la manière dont les mesures de prévention et de lutte seront mises en place. Le Nigéria et le Sénégal déploient des efforts importants pour lutter contre l'épidémie naissante. Les effets du VIH/SIDA sur l'économie sont multiples et il est important d'en tenir compte lorsqu'on définit le scénario social et économique futur. Outre la réduction de l'espérance de vie¹², les effets les plus probables sont les suivants:

- une réduction considérable de l'économie des ménages, résultant non seulement de la baisse de productivité de la personne infectée, mais aussi du fait que d'importantes ressources supplémentaires

¹¹ Cette proportion varie dans une fourchette de 40,6 pour cent au Cap-Vert à 48,8 pour cent au Niger. Au Nigéria, 44,5 pour cent de la population environ a moins de 15 ans.

¹² On prévoit des réductions de l'espérance de vie allant de 8, 9 ans en Côte d'Ivoire à 1,5 ans au Bénin.



ENCADRÉ 21

IMPACT POSSIBLE DU VIH/SIDA

"La principale incertitude concernant l'évolution du scénario est la pandémie de SIDA. Si les gouvernements parviennent à maintenir de bas niveaux d'infection par le VIH, le niveau de développement économique et la disponibilité de main-d'œuvre garantiront la viabilité des industries nationales. En revanche, si les niveaux d'infection prennent les mêmes proportions qu'en Afrique australe et en 'Afrique de l'Est, une industrie fondée sur la demande locale sera moins viable car la croissance économique sera considérablement inférieure. Actuellement, on ne sait pas très bien comment évoluera la situation. Certains pays de la région semblent avoir réussi à limiter la diffusion et les effets de la maladie, tandis que d'autres sont durement frappés"

(African Development Bank, 2001a)

seront nécessaires pour les traitements médicaux;

- une augmentation du nombre d'orphelins qui, privés d'adultes pour les guider, sont incapables d'apporter une contribution sociale et économique et deviennent souvent un problème social majeur;
- la perte de connaissances et de compétences traditionnelles, lourde de conséquences pour l'agriculture, la foresterie et les autres utilisations des ressources;
- une pression accrue sur les ressources publiques pour les mesures de prévention et de lutte.

Tous ces facteurs auront des effets sur les économies (y compris sur le secteur forestier) qui se cumuleront et qui compromettront sensiblement la capacité de la société à gérer les ressources forestières de manière durable.

CHANGEMENTS ÉCONOMIQUES

Le développement global de l'économie, en particulier la croissance du revenu, sa répartition et l'ampleur de la pauvreté, a une influence majeure sur la foresterie. Si les activités forestières contribuent au développement économique, les changements globaux dans l'économie tendent aussi à avoir des effets directs et indirects sur les forêts. La section qui suit décrit quelques caractéristiques dominantes de la situation économique en Afrique de l'Ouest.

Croissance économique

Durant la dernière décennie, la croissance globale des économies ouest-africaines a été très insuffisante. En 1990, le Produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique de l'Ouest était évalué à 57,7 milliards de dollars EU

Tableau 11

Importance de l'économie – PIB aux prix de 1995 en Afrique de l'Ouest

Pays	PIB en 1990	PIB en 2000	Taux de croissance du PIB 1990-2000
	(millions \$EU)	(millions \$EU)	(%)
Bénin	1 632	2 598	4,8
Burkina Faso	2 002	2 842	3,6
Cap-Vert	381	670	5,8
Côte d'Ivoire	9 187	11 890	2,6
Gambie	344	483	3,4
Ghana	5 236	7 978	4,3
Guinée	3 106	4 474	3,7
Guinée-Bissau	217	251	1,5
Libéria	-	-	-
Mali	2 136	3 119	3,8
Niger	1 813	2 197	1,9
Nigéria	24 864	32 184	2,6
Sénégal	4 150	5 806	3,4
Sierra Leone	1 370	792	-5,3
Togo	1 304	1 479	1,3
Total Afrique de l'Ouest	57 742	76 763	2,9

Source: Banque mondiale. 2002.

(aux prix constants de 1995) ce qui représentait environ 12,6 pour cent du PIB africain. En 2000, le PIB était passé à 76,7 milliards de dollars EU, soit 13 pour cent du PIB africain (voir Banque mondiale, 2002). Le taux de croissance global du PIB a été de l'ordre de 2,9 pour cent par an, niveau très légèrement supérieur au taux de croissance démographique (2,8 pour cent), de sorte que la hausse du PIB par habitant a été très marginale.

Le tableau 11 ci-dessous met en évidence les grandes variations inter-pays du PIB et de son taux de croissance durant la période 1990-1999. Les caractéristiques principales des économies ouest-africaines peuvent être résumées comme suit:

- étant le pays le plus peuplé, le Nigéria a également l'économie la plus "grande", avec environ 42 pour cent du PIB de l'Afrique de l'Ouest. Entre 1990 et 2000, son taux de croissance annuel moyen a été de 2,6 pour cent. Comme le taux de croissance de la population était de 2,8 pour cent, cela s'est traduit par une diminution du PIB par habitant;
- de nombreux pays ont un PIB très modeste, inférieur à 2,0 milliards de dollars EU et leurs performances, mesurées par la croissance, ont souvent été particulièrement médiocres, en partie à cause de leur vulnérabilité aux facteurs internes et externes. Par exemple, la Sierra Leone a enregistré un taux de croissance négatif de - 5,3 pour cent entre 1990 et 2000, en raison de la guerre civile et de l'effondrement quasi-total de la gouvernance;
- toutefois, un certain nombre de pays ont enregistré des taux de croissance positifs supérieurs à leurs taux de croissance démographique, ce qui indique que le revenu par habitant s'est accru. Ces augmentations tendent cependant à être

marginales, surtout si l'on tient compte des faibles niveaux du revenu par habitant.

Lorsqu'une économie est peu développée, les revenus sont bas, le pouvoir d'achat est faible et les marchés des produits et des services sont limités. En outre, les gouvernements ont peu de possibilités de mobiliser des revenus par l'impôt ou par d'autres moyens et donc d'investir dans la foresterie et dans d'autres secteurs.

Revenu par habitant, répartition des revenus et pauvreté

Alors que le PIB total donne une indication de l'importance globale de l'économie, le revenu par habitant est un meilleur paramètre pour comparer la situation économique des différents pays, même s'il reste imparfait. Le tableau 12 indique le Revenu national brut (RNB) par habitant et son évolution dans les pays d'Afrique de l'Ouest entre 1990 et 2000¹³.

TABEAU 12
RNB par habitant des pays ouest-africains

Pays	RNB par habitant en 1990	RNB par habitant en 2000
	(\$ EU)	(\$ EU)
Bénin	360	380
Burkina Faso	290	230
Cap-Vert	880	1330
Côte d'Ivoire	780	660
Gambie	320	330
Ghana	390	350
Guinée	460	450
Guinée-Bissau	210	180
Libéria	-	-
Mali	280	240
Niger	310	180
Nigéria	270	260
Sénégal	730	500
Sierra Leone	260	130
Togo	430	300

Source: Banque mondiale, 2002.

Plusieurs pays, dont le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Niger et le Nigéria, ont un revenu par habitant inférieur à 1,0 dollar EU par jour et dans beaucoup de pays, le revenu par habitant a fléchi entre 1990 et 2000. Ceci se traduira par une baisse générale du pouvoir d'achat et des privations continues pour une bonne partie de la population si les taux de croissance du revenu actuels, qui sont faibles ou négatifs, persistent. Même si le revenu par habitant augmentait de 5 pour cent par an, il faudrait plus de 14

¹³ Le RNB par habitant ajuste le PIB en tenant compte des revenus gagnés par les ressortissants nationaux expatriés, de manière à compenser la sortie des revenus gagnés par des étrangers dans le pays.

ENCADRÉ 22

LA PAUVRETÉ AU NIGÉRIA

Le Rapport sur le développement humain de 1996 pour le Nigéria conteste l'assertion selon laquelle la pauvreté globale aurait diminué durant la période 1985-92, en faisant observer qu'alors que les 40 pour cent les plus pauvres de la population consacraient 75 pour cent des dépenses totales à la nourriture en 1985, ce pourcentage était de 90 pour cent en 1992. En outre, les mesures de la consommation privée ne prenaient pas en compte la chute significative de services sociaux comme l'éducation et la santé. Et depuis 1993, les bas revenus et la misère sont en hausse. Le nombre absolu de pauvres a fortement augmenté, passant d'environ 35 millions en 1992 à 44 millions en 1995.

(UNDP, 1998)

ans pour doubler le revenu actuel et même dans ce cas, le revenu par habitant, en valeur absolue, serait faible.

Le faible revenu par habitant, conjugué à une répartition très inégale des revenus, aggrave la situation économique. Même si elles sont périmées (Programme des Nations Unies pour le développement, 1998), les estimations disponibles sur la répartition des revenus donnent une indication de l'ampleur des disparités. Par exemple, au Nigéria, les 10 pour cent les plus riches de la population obtiennent environ 40 pour cent du revenu national total. En Guinée, le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 87 pour cent.

Tant que ces inégalités persisteront, les possibilités de tirer parti des opportunités offertes par la mondialisation resteront limitées. Ceci aura des conséquences pour les forêts et la foresterie, à savoir:

- dépendance persistante des pauvres à l'égard des ressources forestières, accroissant la pression sur des ressources limitées;
- incapacité des ménages à investir dans la conservation et l'aménagement durable des ressources naturelles;
- faible pouvoir d'achat limitant l'accès aux produits forestiers, même lorsqu'ils pourraient être importés;
- mise en valeur des ressources humaines compromise par la pauvreté, ce qui perpétue le faible niveau des qualifications et la dépendance à l'égard de l'agriculture et des ressources naturelles, et limite les possibilités de diversification.

Compte tenu des perspectives démographiques et



économiques pour la région, une réduction significative de la pauvreté est peu probable au cours des vingt prochaines années. D'après certaines études, on n'atteindra probablement pas l'objectif fixé pour le millénaire, qui était de faire passer de 47,7 à 22 pour cent d'ici à 2015 la proportion de la population de l'Afrique subsaharienne vivant dans la pauvreté. D'après les dernières estimations, le pourcentage de la population vivant en-deça du seuil de pauvreté a augmenté et atteint 48,4 pour cent. Cela signifie que la survie du plus grand nombre dépendra de l'accès à des ressources naturelles comme les forêts et les terres boisées, mais que ces populations n'auront pas nécessairement les moyens nécessaires pour investir et gérer ces ressources.

Le niveau très bas d'indicateurs du développement humain, comme l'alphabétisation, l'espérance de vie, l'accès à l'eau potable et la mortalité infantile est un problème lié. Dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest, la situation ne s'est guère améliorée. Sur les quinze pays de la sous-région, neuf affichent un taux de mortalité infantile supérieur à 100¹⁴. Au niveau mondial, la Sierra Leone et le Niger se classent respectivement au premier et au troisième rang pour la prévalence de la mortalité infantile. Dans tous les pays, à l'exception du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria et du Sénégal, le taux d'alphabétisation est inférieur à 50 pour cent et dans plusieurs pays, l'espérance de vie est de moins de 50 ans.

Les incidences de cette situation du développement humain sont multiples. A part l'impact direct sur les différents secteurs, le faible niveau du développement social limite les possibilités d'intervention des gouvernements. Pour ceux qui se préoccupent du développement social et économique, l'investissement dans la santé et l'éducation sera une priorité durant les deux prochaines décennies. Il y a donc peu de chances pour que la foresterie figure parmi les priorités, dans les dépenses publiques. Lorsque les ressources sont limitées, on attend même de la foresterie qu'elle subventionne des investissements dans les secteurs sociaux.

Endettement

Comme d'autres pays africains, les pays d'Afrique de l'Ouest ont une lourde dette extérieure. En 2000, celle-ci se chiffrait au total à 72,26 milliards de

dollars EU, soit près de 86 pour cent du PIB¹⁵ (Banque mondiale, 2002). Plusieurs pays ont une dette extérieure supérieure à leur PIB¹⁶. Une proportion importante des recettes d'exportation est affectée au service de la dette: ce pourcentage est par exemple de 28 pour cent en Côte d'Ivoire, et il est supérieur à 20 pour cent en Guinée-Bissau, au Ghana et en Sierra Leone. Le fardeau de la dette oblige de nombreux pays à exporter des produits même lorsque les prix baissent.

Les performances économiques et sociales futures de la majorité des pays de la sous-région dépendront assurément de la manière dont le problème de l'endettement sera résolu. Des efforts sont en cours pour annuler partiellement la dette, mais beaucoup dénoncent l'insuffisance de cette mesure et préconisent la remise totale de la dette. Cet endettement élevé pourrait avoir plusieurs conséquences pour la foresterie, notamment:

- obligation d'exporter des produits forestiers afin d'accroître les recettes en devises pour remplir les engagements de service de la dette ainsi qu'une expansion des cultures commerciales axées sur l'exportation;
- incapacité des gouvernements à réinvestir des ressources dans la foresterie, car le service de la dette passe avant.

Changements structurels dans l'économie

Les changements structurels dans les économies, reflétés dans les variations de la part des différents secteurs dans le PIB, donnent une indication des possibilités et des contraintes à long terme de la foresterie. A mesure que les économies se développent, la part de l'agriculture dans le PIB et l'emploi décroît, ce qui est l'indice de la croissance des secteurs de l'industrie et des services, et d'une réduction de la pression sur la terre. Or dans presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest, l'agriculture continue d'être la principale source de revenus et d'emplois. Entre 1980 et 1999, la part de l'agriculture dans le PIB a augmenté, passant de 25,9 pour cent à 30,7 pour cent. De surcroît, la part de l'industrie dans le PIB a diminué, tombant de 35,4 pour cent à 32,2 pour cent. La part du secteur des services n'a enregistré qu'une augmentation marginale, passant de

¹⁴ La mortalité infantile désigne la probabilité de mourir entre la naissance et un an, exprimée pour 1 000 naissances d'enfants vivants.

¹⁵ Pour les besoins de cette estimation, on a utilisé le PIB nominal (basé sur les prix courants), estimé à 83,47 milliards de dollars EU.

¹⁶ C'est le cas de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Mali, de la Sierra Leone et du Togo.

36,7 à 37,1 pour cent durant la même période (Commission économique pour l'Afrique, 2001). Tous ces éléments laissent présager que l'agriculture et les secteurs connexes continueront de dominer.

Lorsque l'on évalue les variations de la part du secteur industriel, il est important d'examiner le rôle du sous-secteur manufacturier. En général, en Afrique de l'Ouest la part des manufactures reste faible, et n'a augmenté que marginalement, passant de 6,4 pour cent en 1980 à 8,5 pour cent en 1999. Le reste du secteur industriel comprend essentiellement les activités extractives, la production de pétrole et les activités connexes. En Afrique de l'Ouest, le Sénégal semble être le seul pays où la part des manufactures est élevée, et a progressé, passant de 17,2 pour cent en 1980 à 19,6 pour cent en 1999.

Les changements dans la structure sectorielle de l'économie ont plusieurs conséquences:

- Si la tendance actuelle persiste, l'agriculture restera le secteur dominant dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest. Compte tenu des progrès technologiques limités, l'augmentation de la production agricole passera inévitablement encore par le défrichement des forêts et des terres boisées;
- Alors qu'une grande partie de la population est tributaire de l'agriculture, le revenu agricole par habitant reste faible. Des ressources naturelles comme les forêts et les terres boisées conserveront donc une importance cruciale, tant comme source de multiples biens et services que comme source d'emploi.

Croissance du secteur informel

La situation qui précède conduit à une expansion du secteur informel. Les statistiques nationales relatives au PIB et à l'emploi portent principalement sur le secteur formel et masquent le niveau réel de l'activité économique. Toutes les données existantes indiquent une importance croissante des activités du secteur informel, qui assume un rôle fondamental en raison de la faible croissance du secteur formel. La nécessité de trouver d'autres sources de revenus monétaires par suite de la baisse des recettes provenant des cultures commerciales a accru la dépendance à l'égard du secteur informel. Les principales activités forestières du secteur informel sont la récolte et le commerce de bois de feu (y compris le charbon de bois), la récolte, la transformation et le commerce des produits forestiers non ligneux, le sciage de long et la

production et le commerce de viande de brousse. Les activités du secteur informel jouent un rôle extrêmement important dans la subsistance des communautés locales.

L'avenir du secteur informel dépendra du taux de croissance du secteur formel et de sa capacité à répondre aux besoins de la population, mais aussi des coûts et avantages relatifs des activités des secteurs formel et informel. Dans le contexte du secteur forestier en Afrique de l'Ouest, la situation pourrait se présenter comme suit:

- tant que les revenus resteront faibles et que la pauvreté persistera, les forêts et les terres boisées seront une source majeure de produits, dont la plupart seront obtenus à travers le secteur informel;
- étant donné que la croissance du secteur formel a été lente - ce qui implique une croissance insuffisante des revenus et de la production de biens et de services dérivant de ce secteur - le secteur informel restera important.

Interface agriculture-foresterie

Compte tenu de l'importance cruciale de l'agriculture dans les économies ouest-africaines, il convient d'examiner l'interface agriculture-foresterie dans le contexte des divers systèmes de culture, de leur évolution au fil du temps et de leur impact possible sur les forêts et les arbres. Les principaux systèmes agricoles en Afrique de l'Ouest sont l'arboriculture, la culture de plantes-racines et les systèmes mixtes céréales - plantes racines, le système agropastoral mil/sorgho et le système pastoral. Chacun de ces systèmes est pratiqué dans des zones distinctes en suivant le gradient de la pluie du sud au nord (FAO et Banque mondiale, 2001). On trouve aussi de petites étendues éparses de cultures irriguées. La section qui suit décrit les caractéristiques générales des différents systèmes, leur évolution au fil du temps et leur impact sur les forêts et les arbres.

L'arboriculture

L'arboriculture est centrée sur la production de cultures d'exportation - cacao, café, palmier à huile et caoutchouc - et pratiquée dans la zone humide la plus densément peuplée de la sous-région. Il y a peu de temps encore, l'expansion des cultures commerciales était une des principales causes du défrichement des forêts dans la zone humide. Toutefois, l'opportunité d'une poursuite de l'expansion a été remise en



question par une très forte baisse des prix. Dans la majorité des pays, le système de soutien du secteur public qui favorisait l'expansion des cultures commerciales a été plus ou moins démantelé dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Bien que le développement de l'arboriculture passe par le défrichement de forêts primaires et secondaires, cette conversion ne se traduit pas nécessairement par la disparition totale des biens et des services procurés par les forêts. Très souvent, les cultures arboricoles industrielles fournissent d'abondantes quantités de bois (comme dans le cas de l'hévéa) et une couverture relativement dense, qui protège le sol et les ressources en eau, mais les valeurs de la biodiversité sont perdues. En ce qui concerne la relation entre les systèmes arboricoles et les forêts, la situation pourrait se présenter comme suit:

- la baisse continue des prix des cultures commerciales rendra l'arboriculture moins rentable, ce qui devrait entraîner une diminution des défrichements;
- comme le revenu des cultures commerciales diminue, de nombreux agriculteurs voudront probablement diversifier leurs sources de revenu en espèces. Ils seront plus tentés de récolter des produits forestiers, même illégalement. L'exploitation forestière, le ramassage du bois de feu, la production de charbon de bois et la chasse au gibier devraient prendre de l'importance;
- dans la mesure où cette activité est perçue comme rentable, des agriculteurs se mettront à cultiver des arbres, comme le teck, dans leurs exploitations agricoles. Avec la demande croissante de produits forestiers en milieu urbain, la rentabilité de l'arboriculture dans les fermes devrait s'améliorer. Toutefois, l'augmentation des importations découlant de la libéralisation économique pourrait accroître la concurrence et faire baisser les prix. En fait, les arbres cultivés dans les fermes fournissent déjà des quantités substantielles de bois.

Culture de plantes racines et systèmes mixtes céréales-plantes racines

La culture de plantes racines et les systèmes mixtes céréales-plantes racines se pratiquent surtout dans la savane guinéenne, et forment une ceinture dans la zone de transition entre la zone humide et la zone sèche. Les systèmes basés sur les plantes-racines se trouvent à côté des systèmes arboricoles, avec les

systèmes mixtes céréales-plantes racines au nord. En général, les densités de population sont faibles et cette zone a un potentiel agricole considérable. Bien que les disponibilités de terres ne soient pas une contrainte et que les périodes de jachère puissent être prolongées pour maintenir la productivité, de nombreuses exploitations sont de moins en moins productives. Ce système est essentiellement constitué de petites exploitations, et vise en partie à satisfaire les besoins de subsistance et en partie à procurer un revenu monétaire. La culture de plantes racines et les systèmes mixtes céréales-plantes racines sont en train de se modifier sous l'effet de la libéralisation des échanges et des variations des prix des intrants et de la production.

La plupart des systèmes basés sur les plantes racines, ou sur les céréales et les plantes racines comprennent aussi un grand nombre d'arbres qui fournissent plusieurs produits forestiers ligneux et non ligneux. Mais on prévoit des changements substantiels qui dépendront de la nature de l'expansion agricole. La savane guinéenne est probablement l'une des principales frontières de cette expansion, et l'impact variera en fonction de la nature du système agricole, des plantes cultivées, de l'ampleur de l'expansion et des techniques adoptées. Les modifications des systèmes de culture peuvent avoir plusieurs effets sur la croissance des arbres:

- si les pratiques agricoles traditionnelles sont maintenues, il est probable que bon nombre d'arbres poussant dans les fermes seront conservés ou que les plus utiles pour fournir du bois et des produits non ligneux seront protégés et gérés;
- avec l'amélioration des conditions d'accès, la savane guinéenne a aussi un potentiel élevé pour l'agriculture commerciale à grande échelle. Si ce potentiel est exploité, bon nombre des arbres de la zone seront arrachés pour faire place à l'agriculture intensive;
- l'amélioration de l'accessibilité peut aussi ouvrir la voie aux plantations forestières, surtout s'il s'agit d'essences prisées sur le marché, mais cela dépendra de la viabilité économique de ces plantations par rapport à d'autres utilisations des terres.

Système agropastoral mil/sorgho

Ce système de culture se rencontre dans la zone semi-aride de l'Afrique de l'Ouest, depuis le Sénégal jusqu'au Niger. Bien que la densité de population soit

très limitée, la faible productivité du système et sa vulnérabilité aux sécheresses récurrentes maintiennent la capacité de charge à de bas niveaux. Les cultures et le bétail sont importants pour la survie des ménages. Comme les cultures dépendent entièrement des pluies, les rendements sont très incertains, et l'insuffisance des infrastructures limite l'accès aux intrants et aux marchés. La désertification est un problème écologique majeur pour ce système de culture.

L'agriculture et la foresterie ont une relation à la fois complémentaire et concurrentielle. Les arbres font partie intégrante du système agricole, et fournissent du bois de feu, du fourrage, divers produits forestiers non ligneux et du bois de construction, notamment des perches. Ils fournissent aussi de l'ombre et sont utilisés comme brise-vent et rideaux-abris. Avec la demande croissante de bois de feu en milieu urbain, la végétation arborée de cette zone est soumise à une pression considérable. L'évolution de ce système et ses conséquences pour les terres boisées devraient aller dans le sens indiqué ci-dessous.

- globalement, les possibilités d'intensification de l'agriculture sont limitées compte tenu de l'éloignement des marchés et de l'accès limité aux intrants. La croissance de la population obligera donc à étendre les superficies cultivées, ce qui pourrait avoir un impact sur les arbres poussant sur les terres communales;
- l'augmentation de la demande urbaine de bois de feu et d'autres produits (en particulier de matériaux de construction) pourrait conduire à la surexploitation et à l'épuisement des ressources.

Le principal objectif de l'aménagement des terres dans ces zones sera de rendre les populations moins vulnérables aux baisses de productivité dues à la dégradation des terres et à la sécheresse et de garantir la durabilité de la fourniture de biens et de services. L'intégration de la gestion des terres boisées et des arbres dans les systèmes agricoles offre des possibilités considérables pour renforcer la sécurité alimentaire.

Système pastoral

Le système pastoral est essentiellement pratiqué dans les zones arides et semi-arides du Sahel, en particulier dans le nord du Mali et du Niger. Il est basé sur la transhumance, car les éleveurs se déplacent vers le sud durant la saison sèche. La dynamique de ce système est en grande partie dictée par les fluctuations

saisonniers et annuels des disponibilités en fourrage et en eau et par la tendance à accroître le cheptel durant les périodes favorables, qui entraîne invariablement une forte pression sur les ressources, notamment sur les arbres dont se nourrit le bétail. L'évolution probable du système pastoral et ses répercussions sur la foresterie sont indiqués ci-après:

- l'augmentation de la demande de viande et d'autres produits animaux pourrait donner lieu à un accroissement du cheptel, souvent financé en partie par des investisseurs urbains. Une amélioration des conditions d'accès, de la transformation et de l'entreposage frigorifique pourrait favoriser une expansion du secteur de l'élevage, dont pourraient pâtir les forêts et les terres boisées, si le système d'élevage extensif, basé sur la transhumance, est maintenu;
- comme il faut beaucoup d'intrants pour mettre en place des systèmes plus sédentaires, on ne prévoit pas de changement majeur dans le système pastoral au cours des deux prochaines décennies. Certains élevages seront probablement modernisés, mais l'impact de ces améliorations sera probablement limité.

Libéralisation de l'économie

Historiquement, l'Afrique de l'Ouest est beaucoup mieux intégrée dans l'économie mondiale que d'autres sous-régions de l'Afrique subsaharienne. Les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest fournissaient d'importants avant-postes commerciaux qui se sont tous transformés en grands centres urbains, grâce au renforcement des échanges avec le reste du monde. Une grande partie de l'économie formelle est liée aux marchés mondiaux, en particulier à travers la production de cultures commerciales, de bois d'œuvre, de minéraux, et dans le cas du Nigéria, de pétrole. La libéralisation des échanges contribue à renforcer encore les liens avec le reste du monde. Toutefois, comme on l'a déjà vu, les produits d'exportation traditionnels, en particulier les cultures commerciales, sont devenus moins intéressants, en raison essentiellement de la baisse des prix.

Face à la libéralisation économique on peut se demander si les pays d'Afrique de l'Ouest auront accès aux marchés mondiaux et si leurs systèmes de production leur permettront de tirer parti des possibilités naissantes. Il importe, plus spécifiquement, d'étudier les termes de l'échange et de tenter de voir dans quelle mesure les producteurs et



les consommateurs locaux bénéficieront de l'accès amélioré aux marchés et aux produits. Jusqu'ici, la libéralisation a produit les résultats suivants:

- les disponibilités de biens de consommation, essentiellement destinés à la demande urbaine, ont augmenté. Le commerce de nombreux produits est souvent contrôlé par des étrangers et les excédents sortent généralement des pays de la sous-région;
- la production indigène limitée de biens et de services se heurte déjà à un certain nombre de contraintes, tels que approvisionnements insuffisants en énergie, manque de pièces de rechange, coût élevé des intrants importés et défaillances institutionnelles. Souvent, la capacité de production est largement sous-utilisée, de sorte que les coûts sont élevés. Les importations moins chères ont encore assombri les perspectives de la production indigène, ce qui se répercute négativement sur l'emploi et le revenu locaux;
- les exportations reposent essentiellement sur des ressources minières ou sur des cultures de rapport traditionnelles. Or ces produits sont extrêmement sensibles aux fluctuations de l'offre et de la demande mondiales. Et les profits du commerce sont dans une large mesure accaparés par des institutions commerciales et des sociétés multinationales.

L'orientation future du changement dépend des arrangements commerciaux mondiaux qui apparaîtront durant les deux prochaines décennies. L'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés est indispensable pour bénéficier de la mondialisation. La diversification de l'assortiment de produits passe par d'importants investissements dans les infrastructures et les ressources humaines or, les capacités d'investissement des gouvernements sont le plus souvent limitées. Les investissements directs étrangers tendent à se concentrer sur des activités très rentables, au détriment de la production de biens et de services demandés par la grande majorité de la population, qui a un faible pouvoir d'achat. Tous ces facteurs indiquent que l'économie continuera de reposer essentiellement sur l'agriculture et les activités connexes.

Intégration régionale et sous-régionale

Compte tenu de la petite taille des marchés, l'intégration régionale et sous-régionale représente une option importante pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Les échanges transfrontaliers informels, déjà

considérables, semblent être en hausse. La demande croissante de produits forestiers dans des pays comme le Nigéria et le Sénégal, et, dans une mesure plus restreinte, dans les pays du Sahel, devrait permettre de renforcer le commerce de produits forestiers entre les différents pays de la sous-région.

Les progrès sur la voie de l'intégration régionale et sous-régionale seront décisifs pour le développement de l'Afrique de l'Ouest. Un certain nombre d'initiatives régionales et sous-régionales sont en cours pour poursuivre le programme d'intégration africaine. La CEDEAO est une organisation importante qui encourage l'intégration économique des États d'Afrique de l'Ouest (voir encadré 23) et qui a déjà mis en œuvre plusieurs initiatives à cette fin (création d'une monnaie commune, regroupement des ressources énergétiques, gazoduc, etc...) La CEDEAO a également joué un rôle actif dans le maintien de la paix et dans la résolution des conflits. Si les initiatives en cours portent leurs fruits, elles ouvriront d'immenses opportunités pour l'industrie et le commerce, et pour "officialiser" le commerce informel existant. En ce qui concerne le secteur forestier, ces initiatives ouvriront de nouvelles possibilités de collaboration dans les domaines du

ENCADRÉ 23

CEDEAO - OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un groupe régional composé de quinze pays, qui a été fondé en 1975. Sa mission consiste à promouvoir l'intégration économique dans "tous les domaines de l'activité économique, en particulier l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les problèmes sociaux et culturels...."

Le Secrétariat exécutif de l'organisation est basé à Abuja (Nigéria).

La CEDEAO a pris un certain nombre d'initiatives en vue de promouvoir la libre circulation des personnes et des marchandises entre les pays membres, la normalisation des formalités douanières, l'établissement d'un Tarif extérieur commun, etc... Pour stimuler l'intégration, la CEDEAO a proposé la création d'une monnaie unique pour la sous-région, et encourage des programmes d'infrastructures routières transnationales, le développement sous-régional des sites d'exploitation de l'énergie hydraulique et des centrales de production électrique, l'interconnexion des lignes électriques et l'utilisation commune de gazoducs entre le Bénin, le Ghana, le Nigéria et le Togo.

(www.ecowas.int)

développement industriel, de la recherche et de l'éducation, et de l'élaboration de politiques et de stratégies communes.

PROBLÈMES ÉCOLOGIQUES

Comme l'a souligné le rapport de synthèse régional, les problèmes écologiques suscitent des préoccupations croissantes aux niveaux national, régional et mondial et tous ces facteurs auront des répercussions profondes sur les forêts et la foresterie. Les principaux problèmes nationaux et sous-régionaux sont la désertification, la dégradation des terres, principalement due à l'utilisation de pratiques non durables et l'appauvrissement de la diversité biologique, notamment la destruction d'écosystèmes uniques comme les mangroves. Au niveau mondial, la question de la stabilisation du climat devient critique et la plupart des pays sont signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Tous ces facteurs ont déjà des répercussions sur le secteur forestier qui sont appelées à s'intensifier dans les deux prochaines décennies. Globalement, la situation devrait évoluer dans la direction suivante:

- contrôle plus attentif des pratiques forestières et importance croissante des évaluations d'impact environnemental, en particulier pour étudier l'influence de la foresterie sur la biodiversité et sur d'autres valeurs. Cela supposera de diffuser l'aménagement forestier durable et, dans la mesure du possible, de mettre davantage l'accent sur la certification et l'étiquetage;
- stratégies et politiques nationales permettant l'évaluation préalable de tous les projets de développement, de manière à étudier leur impact sur l'environnement;
- augmentation des superficies mises hors production pour protéger la biodiversité et les valeurs environnementales, malgré des problèmes possibles dus à l'intensification des pressions sur les forêts; on s'attachera en particulier à résoudre les conflits et à faire participer les communautés aux activités de conservation;
- aggravation du manque d'eau, qui est déjà un problème critique pour la plupart des pays de la sous-région; le rôle des forêts et des terres boisées dans la régulation des approvisionnements en eau deviendra donc une fonction essentielle; l'impact de la foresterie sur les ressources hydriques fera l'objet d'un examen attentif;

- les problèmes écologiques les plus graves auxquels est confrontée la sous-région, en particulier les pays du Sahel, sont la désertification et la dégradation des terres. Presque tous les pays sont signataires de la Convention sur la lutte contre la désertification, mais ils ont très peu de moyens pour l'appliquer. Certaines organisations sous-régionales, comme le CILSS, s'efforcent de mobiliser les pays dans une action commune, et les forêts devraient jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre la désertification.

CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES

Les changements technologiques qui surviennent à l'intérieur et à l'extérieur du secteur forestier auront des effets directs et indirects sur la foresterie dans la sous-région au cours des deux prochaines décennies. Toutefois, ces effets dépendront de la capacité d'accéder aux technologies importées et de les adopter et de la capacité d'investir dans les sciences et la technologie. La situation générale de la sous-région peut être résumée comme suit:

- en agriculture, le changement technologique a avancé à "deux vitesses", les innovations ayant surtout été concentrées sur les cultures d'exportation, grâce essentiellement à des investissements du secteur public. Toutefois, les capacités de recherche-développement du secteur public se sont sensiblement amenuisées ces dernières années et les investissements de recherche du secteur privé sont restés négligeables;
- le développement industriel repose en grande partie sur des technologies importées. Bien que cela soit avantageux à court terme, cela n'a bien évidemment pas aidé à renforcer les capacités de recherche-développement indigènes. Certains problèmes liés à l'utilisation des capacités dans les industries existantes laissent présager des contraintes en matière d'innovation et une forte dépendance à l'égard des technologies et des intrants importés;
- dans la sous-région, l'adoption des technologies d'information et de communication a sensiblement progressé, en particulier pour ce qui est de l'utilisation d'internet et des téléphones portables. Ces progrès offrent un immense potentiel pour améliorer l'accès à l'information, mais leur adoption est surtout limitée aux zones urbaines et aux groupes à haut revenu. L'élargissement de l'accès aux technologies d'information et de



ENCADRÉ 24

L' INNOVATION TECHNOLOGIQUE DANS LE SECTEUR DU BOIS - UN EXEMPLE

On a récemment mis au point un système de contrôle direct des opérations des scieries, basé sur l'utilisation de techniques d'imagerie dans le visible, l'infra-rouge ou par rayons X. Par exemple, les scieuses sont de plus en plus équipées de capteurs, de type laser, qui tiennent compte du comportement de l'outil ou du passage de la lame à travers le bois pour assister et optimiser le contrôle manuel. Avec l'arrivée récente de nouveaux outils d'analyse dynamique et de contrôle acoustique, il devrait être possible de mettre au point des capteurs très économiques pour la classification structurale des bois, et même pour la détection et le repérage de certains défauts ou irrégularités. On peut donc envisager un contrôle de la qualité basé sur une classification faite en fonction de divers critères, tels que la taille, le nombre de défauts admissibles, la couleur, les propriétés esthétiques et la siccité.

(Sales, 2001)

communication sera subordonné à une réduction significative des coûts;

- beaucoup d'activités agricoles et d'autres moyens de subsistance, en particulier dans le secteur informel, reposent sur des techniques traditionnelles et cette situation n'a guère évolué.

Dans le secteur forestier, les technologies évoluent, mais surtout en dehors de la région, les progrès étant beaucoup plus lents en Afrique et dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Certains changements devraient avoir un impact significatif sur la foresterie, notamment:

- changements dans les techniques de transformation du bois: les techniques de transformation du bois progressent à un rythme rapide et les progrès dans la technologie des matériaux pourraient avoir des répercussions importantes sur les utilisations finales du bois. Les besoins en intrants diminuent déjà et beaucoup de nouvelles techniques sont plus respectueuses de l'environnement et consomment moins d'énergie. Les recherches en cours sur des matériaux de substitution et d'autres utilisations pourraient réduire considérablement la consommation et les prix du bois;
- transformation des produits forestiers non ligneux: ce sera l'un des principaux domaines de développement. Ces améliorations pourraient certes permettre de développer les utilisations d'une multitude de produits, y compris les plantes

médicinales, mais à défaut d'un renforcement adéquat des capacités indigènes, cela risque de profiter surtout à ceux qui sont capables de mettre au point et d'adopter des techniques adaptées. De nombreux pays de la sous-région n'auront pas accès à ces technologies en raison des lois internationales sur les brevets;

- meilleure compréhension des processus écologiques: Globalement, on déploie des efforts considérables pour améliorer la compréhension des processus écologiques, ce qui devrait permettre d'améliorer sensiblement les pratiques sylvicoles de gestion des forêts naturelles et des plantations. Le gros problème sera d'appliquer les connaissances sur le terrain, ce qui indique qu'il faudra peut-être beaucoup de temps pour passer de la théorie à la pratique;
- la télédétection est un autre domaine où les progrès technologiques sont rapides; il sera un jour possible d'évaluer les ressources en temps réel et de détecter les grands changements, y compris les abattages illicites, les attaques de ravageurs et les feux. Là encore, le gros problème sera de diffuser les technologies connues.

Tout porte à croire que les changements technologiques seront importants dans le domaine de la transformation du bois et des produits forestiers non ligneux, en particulier dans le secteur privé. Des progrès technologiques sont également possibles dans le secteur de la foresterie de plantation, surtout si les plantations sont gérées par des entreprises privées; dans les domaines gérés par les gouvernements, ils seront lents. La situation ne devrait guère bouger dans le grand secteur informel non organisé, qui reposera essentiellement sur les connaissances locales et aura un accès très limité aux technologies améliorées.

SYNTHÈSE DES FACTEURS DE CHANGEMENT

Sur la base de l'analyse de ce chapitre, les facteurs de changement qui devraient avoir une incidence sur la foresterie en Afrique de l'Ouest au cours des vingt prochaines années peuvent être résumés comme suit:

- l'environnement socio-politique et institutionnel en Afrique de l'Ouest subit des changements importants, avec une nette tendance à l'apparition de systèmes de gouvernement plus démocratiques. Des questions comme la décentralisation et la participation des communautés locales à la gestion des ressources reçoivent une attention croissante. Toutefois, le rythme auquel avanceront ces

changements est très incertain, surtout en cas de conflits et si les conditions ne sont pas réunies pour l'affirmation d'une société civile efficace. Tout porte à croire que l'instabilité persistera dans les sphères politiques et institutionnelles, ce qui aura un impact direct et indirect sur la foresterie;

- les changements démographiques des deux prochaines décennies auront un impact très lourd sur l'utilisation des ressources naturelles, y compris des forêts. D'ici à 2020, la population devrait atteindre 344 millions d'habitants, soit environ 110 millions de plus qu'en 2000. L'Afrique de l'Ouest sera la sous-région la plus peuplée d'Afrique. On prévoit aussi une augmentation considérable du chômage, qui causera de sérieux problèmes sociaux;
- l'Afrique de l'Ouest connaît également d'importants mouvements de population, qu'il s'agisse d'exode rural ou de migrations des pays moins productifs de la zone sèche vers des pays de la zone humide, principalement. Certaines villes comme Lagos deviendront des mégapoles, dans les deux prochaines décennies;
- les performances économiques globales de la plupart des pays ont été médiocres et dans de nombreux cas, les revenus par habitant ont baissé au cours des dix dernières années. Les données économiques de base étant peu satisfaisantes, l'épargne et l'investissement sont faibles, ce qui est l'indice d'une croissance lente. Les progrès dans la lutte contre la pauvreté et les privations devrait être lents;
- les économies se sont très peu diversifiées et la majorité de la population continue à vivre essentiellement de l'agriculture et des activités connexes. L'application des technologies n'a guère progressé, de sorte que l'expansion de l'agriculture a été de type horizontal;
- plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont un secteur des cultures commerciales entièrement orienté

vers l'exportation. L'économie des cultures commerciales est en recul en raison des bas prix, ce qui a des répercussions directes et indirectes sur la foresterie;

- a défaut d'une croissance significative du secteur formel, le secteur informel s'est rapidement développé, fournissant emplois et revenus, mais sa croissance a des limites;
- la majorité des pays ont une dette extérieure très élevée et le service de la dette oblige de nombreux gouvernements à adopter des systèmes de gestion des ressources qui ne tiennent aucun compte de la dimension environnementale et de l'équité;
- les pays d'Afrique de l'Ouest sont bien intégrés dans l'économie mondiale, mais leur aptitude à tirer profit des possibilités offertes par la mondialisation semble encore très limitée, de sorte que l'intégration mondiale est partielle et coûte cher aux économies de la sous-région;
- des efforts considérables sont déployés pour promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale, en particulier sous les auspices d'organisations sous-régionales comme la CEDEAO. Le rythme du développement social et économique dépendra dans une grande mesure des résultats de ces efforts;
- les problèmes environnementaux comme la dégradation des bassins versants, la désertification et la perte de la biodiversité s'aggraveront. La plupart des pays sont conscients de ces problèmes, mais ils ont des moyens trop limités pour pouvoir avoir une action efficace;
- malgré les progrès rapides des technologies au niveau mondial, l'activité économique des pays ouest-africains, notamment dans le secteur forestier, n'en a d'une manière générale pas bénéficié, en raison de l'insuffisance des capacités indigènes, dans le domaine des sciences et de la technologie.



Les différents scénarios possibles

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, divers facteurs influencent collectivement les forêts et la foresterie en Afrique de l'Ouest. Ces facteurs évoluent constamment, créant de nouvelles opportunités et contraintes. Il est souvent difficile d'identifier l'interaction complexe d'une multitude de variables sur les forêts et la foresterie, surtout en Afrique de l'Ouest où les conditions écologiques, sociales et économiques sont extrêmement diversifiées. Les techniques de modélisation traditionnelles reposent sur des relations bien établies entre un nombre limité de variables. Cependant, ces variables permettent rarement de rendre compte de la complexité des changements probables, car de multiples possibilités et incertitudes caractérisent les contextes sociaux et économiques en évolution rapide. C'est dans ce contexte que nous nous efforcerons d'évaluer les différents scénarios possibles intéressant la foresterie en Afrique de l'Ouest.

CRITÈRES DE DÉFINITION DES SCÉNARIOS

En définitive, la situation des ressources et le flux de biens et de services résultent dans une large mesure des actions des divers intervenants. A tout moment, une multitude d'acteurs, agissant individuellement ou collectivement pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, modèlent les forêts et la foresterie. Cependant, tous ces acteurs n'ont pas la même liberté de choix. Ainsi les populations appauvries qui vivent à proximité d'une forêt n'ont guère d'autre choix que de récolter le bois de feu et d'autres produits, car la pauvreté leur enlève pratiquement toute possibilité d'accéder aux options dont disposent ceux qui ont des revenus plus élevés. En revanche, un citoyen aisé peut acheter ce qu'il veut et où il veut. Comme la liberté de choix est la variable la plus critique, il nous a semblé approprié de centrer la définition des scénarios sur cette variable et sur son impact probable sur la foresterie.

Un scénario est un enchaînement d'événements et de résultats reliant les facteurs de changement et les acteurs. On l'a vu dans le chapitre 3, un certain nombre de facteurs influencent les forêts et la foresterie, mais le plus déterminant semble être

l'environnement politique et institutionnel. C'est pourquoi, comme nous l'expliquons dans le rapport régional FOSA, la situation politique et institutionnelle sert de cadre pour la définition des scénarios. Pour analyser la direction probable des changements dans le secteur forestier, nous avons retenu les cinq scénarios suivants: prédominance du secteur public, forces du marché, secteur informel, scénario forteresse et Grande Transition.

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, le gouvernement, ou secteur public, a été la force prédominante qui a influencé la trajectoire du développement, notamment dans le secteur forestier. Les politiques, stratégies et plans émanant des gouvernements ont eu un impact écrasant sur les forêts et la foresterie, du fait que la quasi-totalité des forêts font partie du domaine public. Un examen des changements probables dans le cadre du scénario prédominance du secteur public, sera donc utile pour évaluer les possibilités et les contraintes du secteur forestier. Depuis quelques années, le rôle des gouvernements est fortement remis en question et l'on tend de plus en plus à attribuer un rôle croissant aux mécanismes du marché dans les prises de décision concernant l'utilisation des ressources. La privatisation en cours, qui touche même des services d'utilité publique, comme la fourniture d'eau et d'électricité, ainsi que les efforts accomplis pour associer le secteur privé à la gestion des forêts témoignent de ce revirement. Le scénario forces du marché a été proposé spécifiquement pour tenter d'examiner comment la foresterie pourrait répondre directement et indirectement à ces faits nouveaux qui se profilent.

Les scénarios basés sur la prédominance du secteur public et sur les forces du marché ne sont ni l'un ni l'autre en mesure de rendre compte du rôle de tous les acteurs, car bon nombre d'entre eux opèrent en dehors du secteur formel, ou structuré. Comme on l'a déjà vu, la foresterie en particulier est dominée par une multitude d'activités informelles. Les changements probables qui se produiront dans ce vaste segment d'activités seront examinés dans le cadre d'un scénario à part, dit du secteur informel. Cependant, dans de

nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, les conflits liés à l'utilisation des ressources se sont intensifiés et ceux qui possèdent ou contrôlent actuellement les ressources adoptent souvent une approche de "forteresse" pour les protéger. Les conséquences de ce comportement sont décrites dans l'analyse du scénario forteresse. Il est bien évident que ce scénario est lui aussi instable, et il peut dégénérer dans la débâche complète, comme on le voit déjà dans plusieurs endroits¹⁷. Toutefois, l'instauration d'une société plus progressiste et plus équitable alimente de nombreux débats, et les leaders africains s'interrogent sur les moyens de promouvoir une "Renaissance africaine" qui impliquerait de s'écarter résolument des scénarios qui viennent d'être décrits. Compte tenu de ses conséquences pour les forêts et la foresterie, cet approche est étudiée dans le cadre d'un scénario distinct, dit de la Grande Transition.

PRÉDOMINANCE DU SECTEUR PUBLIC

D'une manière générale, le secteur public a dominé la plupart des activités économiques, y compris la fourniture de biens et services, dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest. L'intervention et le contrôle du gouvernement ont été particulièrement marqués dans les pays qui avaient déjà adopté des régimes de planification centralisée, comme le Ghana. Dans de nombreux pays, les marchés continuent d'être réglementés par le biais de prix administrés et de contingents, soi-disant pour atteindre divers objectifs sociaux. Comme les cultures de rapport ont été une importante activité économique, elles ont bénéficié d'un appui considérable du secteur public, par le biais de mesures de stabilisation des prix, d'incitations à la production et de services de recherche et de vulgarisation.

La situation du secteur forestier devrait être examinée dans le contexte de du rôle prépondérant des gouvernements dans la formulation des politiques, la planification et la gestion des ressources. Les forêts ont été une ressource précieuse, en particulier dans la zone humide, et au départ les efforts ont essentiellement consisté à les classer comme forêts protégées, pour que les gouvernements puissent contrôler plus facilement l'utilisation de leurs

¹⁷ Cette situation de débâche totale, ou d'effondrement complet du pouvoir, pourrait être qualifiée de scénario de barbarisation. On en voit déjà apparaître plusieurs exemples en Afrique de l'Ouest, où des groupes armés prennent le contrôle de certains pays ou de certaines zones et sèment la terreur.

ENCADRÉ 25

PRÉDOMINANCE DU SECTEUR PUBLIC EN CÔTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, le Ministère chargé des forêts est responsable de la formulation et de la mise en vigueur des lois et règlements forestiers, des prix des produits et des contingents de bois destinés à l'exploitation et à l'exportation. Pour ses opérations de plantation et de gestion, le ministère a reçu l'appui d'organisations publiques. La SODEFOR (Société de développement des forêts) a planté, depuis sa création en 1966, 200 000 ha environ et est responsable de la gestion des forêts classées domaniales. La DPN (Direction de la protection de la nature) est chargée de la gestion des parcs nationaux et des réserves naturelles.

(Kadja, 2001)

ressources. Un système de licences/concessions a permis aux gouvernements de tirer un revenu des forêts et des terres boisées. Dans la majorité des pays, les institutions forestières ont tenté de prendre en charge les fonctions suivantes (voir encadré 25):

- gestion des forêts protégées pour accroître les approvisionnements en bois et dégager des recettes pour les gouvernements;
- formulation de politiques et de législations forestières;
- réglementation des mouvements de bois provenant de sources publiques et privées, pour combattre l'exploitation illicite des forêts;
- création et gestion d'industries forestières;
- protection des forêts pour préserver leurs fonctions environnementales, notamment en gérant la faune sauvage.
- établissement et gestion de plantations à bois de feu pour répondre à la demande urbaine et rurale.
- recherche, éducation, formation et vulgarisation à l'appui des activités qui précèdent.

Lorsque les institutions forestières n'étaient pas en mesure de gérer (ou d'exploiter) directement les forêts, elles attribuaient des concessions ou des licences au secteur privé qui exploitait (et de gérât) les forêts, moyennant le paiement de redevances. Au fil du temps, la complexité de ces fonctions s'est accrue et les capacités du secteur public n'ont pas été renforcées, ce qui a entraîné une baisse de l'efficacité et une perte de revenu.

Alors que le secteur public (en particulier les départements des forêts) jouait jusqu'ici un rôle prépondérant, certains changements se produisent et



peuvent faire évoluer le rôle du secteur public dans diverses directions:

- le secteur public conserve un rôle dominant dans la fourniture de tous les biens et services;
- le secteur public s'affaiblit et devient moins efficient, de sorte qu'il n'est plus en mesure de fournir les biens et les services aux autres parties prenantes;
- un secteur public revitalisé renonce à bon nombre de ses fonctions traditionnelles pour se concentrer sur ses principaux domaines de compétence.

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest (et des autres sous-régions d'Afrique), il est difficile de trouver une situation où le secteur public conserve son rôle dominant et soit capable de fournir les biens et services de manière efficace. La tendance la plus probable semble être à l'affaiblissement du secteur public.

Affaiblissement des capacités du secteur public

En Afrique, toutes les institutions forestières, sans exception, sont confrontées à un affaiblissement de leurs capacités techniques et financières (encadré 26). Cette situation résulte en partie des facteurs suivants:

- l'affirmation d'autres acteurs plus efficaces, en particulier le secteur privé, dans certains domaines clés comme les industries du bois, qui fait que l'intervention du gouvernement a moins de raison d'être;
- la pression croissante sur les forêts, qui appauvrit

la base de ressources et, par conséquent les recettes du secteur public. Dans de nombreux cas, les institutions forestières ont dû renoncer à contrôler de vastes zones, ce qui a réduit les recettes des départements des forêts;

- la fiscalité forestière reste inadaptée dans la plupart des pays; les redevances et les droits de coupe n'ont pas été révisés régulièrement, ni même indexés à l'inflation, si bien que le revenu réel a baissé. Les gouvernements hésitent à moderniser les organisations forestières, en raison des faibles revenus qu'ils perçoivent;
- même lorsque le secteur forestier rapporte suffisamment, une grande partie des recettes qu'il procure servent à soutenir d'autres activités prioritaires. L'aménagement durable des forêts passe au second plan par rapport aux investissements dans des secteurs sociaux comme les soins de santé et l'éducation;
- la gestion inadéquate des affaires publiques et le manque de transparence; bien souvent les fonctionnaires recherchent uniquement leur avantage personnel, ce qui compromet l'efficacité des institutions du secteur public;
- les investissements négligeables dans la mise en valeur des ressources humaines. Lorsque les technologies sont importées, on ne fait pratiquement rien pour les adapter aux conditions locales. Dans la plupart des pays, le secteur public a de moins en moins de moyens à consacrer à la recherche, ainsi qu'à l'éducation, à la formation et à la vulgarisation;
- le déclin du secteur public a été grandement favorisé par les programmes d'ajustement structurel qui ont conduit à un affaiblissement global des capacités des institutions gouvernementales. Les partisans des programmes d'ajustement structurel ont mis en avant la compression des dépenses publiques, ce qui compromet fortement la capacité du secteur public à s'acquitter de ses fonctions. L'hypothèse selon laquelle le secteur privé en profiterait pour fournir les biens et services s'est avérée erronée dans la plupart des cas en Afrique de l'Ouest.

La situation qui vient d'être décrite prévaudra pendant un certain temps, mais d'après certaines indications, cet affaiblissement des capacités déclenchera des pressions pour une réorganisation du secteur public. Un certain nombre de pays se sont déjà engagés sur la voie des réformes.

ENCADRÉ 26

GHANA - AFFAIBLISSEMENT DES CAPACITÉS DU SECTEUR PUBLIC

"Les défaillances des structures institutionnelles du gouvernement ont aussi contribué dans une large mesure au taux de déboisement élevé au Ghana. Comme les autorités forestières n'étaient pas capables de contrôler efficacement et de gérer de manière durable les forêts, les empiétements se sont généralisés dans les réserves forestières. Jusqu'en 1998, le département des forêts n'a pu recouvrer que 58% des recettes qu'il lui étaient dues, ce qui ne lui a pas permis de couvrir l'intégralité de ses coûts de gestion. Il n'a pas pu acheter l'équipement de base nécessaire pour la gestion et la surveillance des forêts. Cette situation a favorisé la généralisation de l'exploitation illégale des forêts dans tout le pays. Les opérateurs clandestins sont devenus très malins et ont réussi à abuser les autorités forestières."

(Agyarko, 2000)

Un secteur public restructuré

La restructuration du secteur public consiste essentiellement à redéfinir ses fonctions et à apporter des changements appropriés à sa structure. On note déjà certains changements dans les organisations forestières, dus aux contraintes indiquées plus haut. La direction générale du changement suivra, très probablement, le schéma ci-dessous :

- focalisation croissante sur les fonctions que le secteur public est le plus à même de remplir, l'accent étant mis en particulier sur la formulation des politiques et les fonctions de réglementation. Le secteur privé et d'autres acteurs assumant un rôle croissant dans les fonctions de production, il sera de plus en plus nécessaire d'établir un cadre de politiques et de réglementations clair, et de garantir l'égalité des conditions afin que les autres acteurs puissent opérer;
- amélioration de la politique fiscale et du système de recouvrement des recettes et correction des distorsions, permettant aux mécanismes du marché de jouer un rôle plus efficace dans l'allocation des ressources;
- secteur public fortement orienté vers la fourniture de biens collectifs (biens et services environnementaux) qui ont peu de chances d'être fournis par le secteur privé;
- le développement de la recherche concernant les biens collectifs devient une autre fonction importante du secteur public, en particulier dans les secteurs peu susceptibles d'attirer l'investissement privé (recherche fondamentale et recherche stratégique);
- responsabilité accrue du secteur public, eu égard à la manière dont il remplit ses fonctions de formulation des politiques et de réglementation.

Tout ceci comportera une refonte de la structure et des fonctions des organisations forestières. La Côte d'Ivoire et le Ghana se sont par exemple efforcés de séparer les fonctions commerciales - principalement, l'aménagement des plantations et la gestion des industries - des autres fonctions - comme la fourniture de biens et de services collectifs. Dans un premier temps, les réformes ont essentiellement tendu à maintenir les plantations sous le contrôle du gouvernement, tout en rendant leur gestion plus efficace et plus souple, mais ceci doit être vu le premier pas d'une transition de longue haleine, dans laquelle le secteur privé jouera un rôle important dans l'établissement et la gestion des plantations et des industries.

LES FORCES DU MARCHÉ

Dans ce contexte, il devient important de comprendre comment évolueront les forces du marché et comment elles influenceront le comportement des différents acteurs. En Afrique de l'Ouest, c'est surtout pour les cultures de rapport et le bois d'oeuvre que les forces du marché jouent un rôle majeur. La majorité des industries du bois sont dans le secteur privé. Il existe des syndicats et des associations d'industries qui défendent les intérêts des entrepreneurs privés. Avec l'accélération de la mondialisation et de l'intégration sous-régionale, les possibilités de développement des forces du marché sont considérables. Les marchés sont toutefois imparfaits en raison d'un certain nombre de distorsions et de l'absence d'un cadre juridique et politique approprié. Nous allons maintenant passer en revue quelques-uns des principaux domaines dans lesquels les forces du marché prédominent, et tenter de définir leur évolution probable.

- bien que beaucoup de forêts fassent partie du domaine public, elles sont exploitées par le secteur privé. Grâce aux grands marchés existants dans des pays comme le Nigéria, le secteur du bois et des industries du bois a connu une expansion rapide;
- le secteur privé est largement intervenu dans l'établissement de parcelles boisées, en particulier au Ghana. Grâce aux régimes fonciers favorables et aux marchés assurés, ces boisements devraient continuer à se développer, d'autant que la demande locale de bois s'accroît et que la production des forêts diminue;
- la situation évolue à peu près de la même manière en zone sèche, toutes proportions gardées, en particulier pour le bois de feu, les perches, etc... Le développement des marchés du bois de feu au Niger et dans d'autres pays témoigne du potentiel existant. Les forces du marché jouent aussi un rôle déterminant dans la valorisation de produits forestiers non ligneux, comme la gomme arabique, le beurre de karité, etc... .

Les principales contraintes qui entravent le renforcement des forces du marché sont les suivantes :

- globalement, le secteur privé local dispose encore de moyens insuffisants pour investir dans les industries forestières, en particulier dans le perfectionnement des technologies. Il s'ensuit que de nombreuses industries existantes, qu'elles soient grandes, moyennes ou petites, continueront



à dépendre de technologies inadéquates qui compromettent leur efficacité et leur compétitivité;

- le cadre institutionnel défavorable, en particulier la pléthore de lois et de règlements, dissuade d'investir. Les coûts des transactions sont élevés ce qui favorise de plus en plus les opérations du secteur informel, moins exigeant;
- bien que la situation soit, à bien des égards, meilleure en Afrique de l'Ouest que dans beaucoup d'autres sous-régions du continent, le cadre politique et juridique reste insuffisant, ce qui est une source d'incertitudes au niveau de la prise de décision. Les marchés imparfaits, dominés par de puissants intérêts établis, ont souvent un effet dissuasif notable sur la majorité des entrepreneurs.

L'ensemble des contraintes et des possibilités qui ont été décrites modèleront la trajectoire des forces du marché qui évolueront dans des directions différentes. Cette évolution dépendra beaucoup du contexte politique et social, et de la façon dont les systèmes de gouvernement démocratiques s'enracineront pour permettre l'instauration d'un système de transactions commerciales efficient et transparent.

Évolution future des forces du marché

La présence de nombreuses petites et moyennes entreprises en Afrique de l'Ouest, aura pour effet non seulement de renforcer le processus démocratique, mais aussi de contribuer à garantir que le marché du bois et des produits dérivés ne soit pas entièrement dominé par les géants du secteur privé. La présence d'organisations industrielles et commerciales permet de mettre en place les règles fondamentales d'un fonctionnement plus efficient et transparent. Le marché intérieur relativement important favorise en outre le développement des petites entreprises. Cependant il y a des risques d'instabilité dérivant des circonstances suivantes:

- avec l'ouverture des économies et la libéralisation des importations, les producteurs les moins performants seront évincés, sauf s'ils se modernisent et deviennent plus compétitifs. Des questions comme l'accès aux fonds d'investissement et aux technologies prendront une importance cruciale. A long terme on observera probablement une tendance aux fusions d'entreprises, en particulier lorsque les petites entreprises ne parviendront pas à s'adapter aux fluctuations rapides de la demande, de l'offre et des prix;

- les approvisionnements en bois deviendront probablement difficiles, car la plupart des forêts primaires et secondaires sont récoltées. On prévoit que les plantations et les boisés de ferme deviendront d'importantes source de bois, mais leur expansion pourrait bien ne pas être assez forte pour répondre à la demande croissante;
- en raison des bas revenus, une grande partie de la population restera en marge des forces du marché, et se tournera vers le secteur informel pour satisfaire ses besoins;
- compte tenu des imperfections dérivant des externalités, le scénario forces du marché ne sera sans doute pas en mesure de faire face aux problèmes environnementaux de plus en plus aigus, notamment à l'épuisement des ressources.

Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, ce scénario de croissance du secteur privé pourrait persister longtemps, jusqu'à ce que les gouvernements et l'ensemble de la société prennent conscience des problèmes et deviennent capables de guider le développement sur une trajectoire plus acceptable.

Une autre voie possible

En opposition avec la situation qui vient d'être décrite, il existe une autre voie qui permettrait le développement d'un secteur privé dynamique en Afrique de l'Ouest, en tirant parti des grandes compétences déjà existantes en matière de gestion des entreprises. Cette approche supposerait de déployer des efforts considérables pour canaliser le développement des forces du marché vers la réalisation d'objectifs sociaux et économiques clairement définis. Les efforts tendraient essentiellement à élargir la participation, en particulier des petits investisseurs, en tant que producteurs de bois et transformateurs de produits destinés aux marchés locaux, nationaux, régionaux et mondiaux. Le succès de quelques fabriques de meubles qui ont su utiliser le bois importé, adapter les modèles et commercialiser les produits sur les marchés locaux et extérieurs montrent bien que c'est réalisable. Un scénario qui comporterait les éléments indiqués ci-dessous pourrait tout à fait se réaliser en Afrique de l'Ouest:

- un réseau de petites et moyennes industries fournissant toute une série de produits demandés sur des marchés à créneaux, à l'intérieur et à l'extérieur des pays et de la sous-région;
- un grand nombre de propriétaires fonciers, gérant de petites parcelles boisées dans leurs

exploitations, organisant souvent collectivement l'achat des intrants et la commercialisation des produits, par le biais de coopératives ou d'associations d'arboriculteurs;

- un système d'information fournissant un soutien aux petites entreprises en leur permettant d'accéder en temps utile aux informations sur les marchés, en particulier sur les prix, les fluctuations imminentes de la demande, de l'offre; etc...;
- un système de soutien à la recherche-développement qui porterait spécifiquement sur les technologies dont les petites entreprises ont besoin, et serait, le cas échéant, soutenu par des programmes de recherche parrainés.

Cette voie de développement est tout à fait envisageable en Afrique de l'Ouest, mais elle supposerait que les gouvernements déploient des efforts considérables pour garantir des conditions égales pour tous, la transparence des opérations, et la stabilité des politiques et de la législation.

LE SECTEUR INFORMEL

Comme on l'a déjà fait observer, une proportion importante des activités économiques ont lieu dans le secteur informel en dehors du champ d'action du secteur public et des forces du marché. En général, le secteur informel a prédominé dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et dans toute la gamme d'activités connexes. On part généralement du principe qu'une expansion du secteur formel (ou structuré), s'accompagne d'une diminution de l'importance du secteur informel. Cependant, compte tenu de la situation qui prévaut en Afrique de l'Ouest (et dans la grande majorité des pays africains), le secteur informel conserve un rôle important dans la fourniture de biens et de services essentiels et comme source d'emplois et de revenu (encadré 27). On manque cruellement de données fiables, mais tout porte à croire que le secteur informel conservera son importance.

Les activités du secteur informel se caractérisent en particulier par le fait qu'elles ne sont réglementées ni par un système de marché transparent ni par le secteur public. La baisse du revenu tiré des cultures de rapport a conduit à développer le secteur informel pour satisfaire les besoins croissants en espèces, dérivant en particulier de l'augmentation des dépenses d'éducation, de santé, etc... Il existe aussi un secteur informel plus organisé dominé par des compagnies d'exploitation forestière illégales, qui opèrent en

ENCADRÉ 27

LES EMPLOIS DU SECTEUR INFORMEL AU TOGO

Dans le secteur forestier, les effectifs du secteur public sont d'environ 800 fonctionnaires (2,4% du personnel de l'administration publique), alors que le secteur privé emploie à peu près 1 000 travailleurs salariés. Le secteur informel fournit quant à lui environ 90 000 emplois basés sur le commerce et la transformation du bois, essentiellement à des femmes (70%).

(Koffi, 2000)

marge du circuit officiel¹⁸. Ceci est aussi le cas pour la production de viande de brousse.

Étant une catégorie résiduelle, le secteur informel englobe un large éventail d'activités, avec à un extrême les activités entièrement orientées vers la subsistance. Par exemple, les communautés qui vivent dans les forêts récoltent toute une gamme de produits pour leur propre consommation. A l'autre extrême on trouve des activités qui sont entreprises par des travailleurs du secteur non structuré, mais dont les produits passent par un réseau d'intermédiaires et finissent par atterrir sur les marchés, parfois en dehors du pays d'origine. L'une des caractéristiques principales du secteur informel est qu'il demande peu d'investissements. Or l'accès libre aux ressources dissuade fortement d'investir, en particulier pour améliorer la productivité à long terme. Comme dans le cas de plusieurs produits, le seuil d'épuisement finit par être atteint lorsqu'un grand nombre de personnes

ENCADRÉ 28

FACTEURS FAVORISANT LA CROISSANCE DU SECTEUR INFORMEL

- la croissance de la population et le nombre croissant de personnes sans emploi;
- le faible taux de croissance de l'emploi dans le secteur structuré;
- le faible niveau des qualifications;
- le faible pouvoir d'achat de la majorité de la population
- l'absence ou l'insuffisance d'autres possibilités de revenu;
- la baisse des revenus provenant d'activités rémunératrices traditionnelles comme les cultures de rapport;
- le besoin croissant de revenu en espèces.

¹⁸ Le secteur informel organisé s'intéresse surtout aux forêts qui ont une valeur commerciale élevée. Un rapport de Global Witness décrit l'ampleur de l'exploitation forestière illégale liée à des réseaux criminels internationaux, au Libéria. Le revenu effectif que retire le pays, à travers les circuits officiels, ne représente par conséquent qu'une fraction du potentiel.



participent à la production. La création et l'expansion des marchés conduit souvent à une exploitation intense, qui peut conduire à l'épuisement des ressources.

Les aspects les plus critiques de l'évolution du secteur informel semblent être les suivants:

- surexploitation et épuisement des ressources. Étant donné que ceux qui utilisent ou exploitent les ressources n'en sont pas propriétaires, et ne sont pas en mesure de faire réglementer leur utilisation par des tiers, les ressources finissent inévitablement par s'épuiser. A mesure que s'accroît la population et que les utilisations non officielles augmentent, la capacité productive diminue car les réserves s'épuisent. Même les systèmes traditionnels de gestion communautaire finissent habituellement par s'effondrer et les coûts de la marginalisation sont souvent supérieurs aux avantages qui peuvent en être retirés;
- impact sur les moyens d'existence. Le revenu que procurent les activités informelles tend à être très faible, en raison en particulier des investissements limités. En outre, et c'est encore plus important, une grande partie de la production est destinée aux consommateurs à faible revenu dont la volonté et la capacité de payer sont très réduites. Dans le cas des produits qui ont une valeur marchande élevée (destinés en particulier à répondre à la demande des consommateurs fortunés, sur des marchés éloignés), une grande partie des profits vont aux intermédiaires.

Si l'on n'intervient pas, le développement du secteur informel se heurtera bientôt à des obstacles, en particulier à cause de l'épuisement des ressources. En outre, compte tenu des ressources limitées dont disposent les opérateurs du secteur informel, il y a peu de place pour les améliorations technologiques. Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, où la population est extrêmement mobile, tout porte à croire que cette exploitation informelle des ressources au coup par coup et en fonction des besoins, conduira à une multiplication des conflits. Ceci laisse penser que le secteur informel ne peut pas continuer à se développer comme il le fait actuellement, en particulier à cause de l'augmentation de la population. Il deviendra impératif d'introduire des systèmes d'utilisation des ressources plus rationnels, qui garantissent la durabilité de la ressource et la pénétration d'améliorations technologiques. Enfin et surtout, il est indispensable d'associer ceux qui travaillent dans le

secteur informel à la gestion des ressources.

L'évolution du "secteur informel organisé" dépend pour une large part du contexte politique, en particulier de l'affirmation des institutions démocratiques et de la société civile. Étant donné que ce type de secteur informel a des ramifications internationales, ses activités ne peuvent être réduites que dans le cadre d'une action internationale concertée.

LE SCÉNARIO FORTERESSE

Dans la plupart des pays, la situation globale est le résultat de l'action combinée des trois scénarios qui viennent d'être décrits (prédominance du secteur public, forces du marché et secteur informel). L'importance relative et l'évolution de chacun de ces scénarios déterminent le rôle et le comportement des différents acteurs et, partant, leur impact sur les ressources forestières. Autant un développement planifié et équilibré de chacun de ces trois scénarios, tenant compte de leurs potentiels et de leurs contraintes, peut contribuer à minimiser les conflits et à renforcer le rôle positif des différents acteurs, autant la situation peut s'aggraver si les tendances négatives dominent.

L'apparition d'un scénario forteresse résulte de l'intensification de conflits, qui contraignent les institutions forestières publiques ou le secteur privé à adopter des mesures de protection strictes contre l'expansion du secteur informel. Certaines stratégies sont typiques du scénario forteresse, notamment:

- législation prohibant un certain nombre d'activités (voire l'accès aux forêts publiques) et prévoyant des sanctions sévères en cas d'infraction;
- renforcement des mesures de protection, notamment en employant plus de personnel de surveillance et en leur fournissant un équipement approprié (fourniture de véhicules, d'armes, etc...);
- renforcement des capacités en vue de détecter les infractions et de punir les coupables.

Dans les cas extrêmes, une forteresse est physiquement érigée, comme dans le cas de certaines aires protégées que l'on entoure de clôtures. L'investissement de protection est essentiellement fonction de la valeur attribuée à la zone ou au bien, et de la perte de profits qui pourrait être encourue sans protection. En général, le scénario forteresse dans le secteur forestier reflète la situation économique, sociale et politique globale. L'incapacité de corriger les injustices sociales et économiques se traduit par un

accroissement des délits et des réactions qui en découlent et les services de sécurité privés deviennent la branche d'activité qui se développe le plus rapidement.

Le scénario forteresse est, en soi, instable, car il résulte de conflits non réglés. Aucune forteresse n'est impénétrable et si les problèmes de base ne sont pas résolus, les conflits ne peuvent que s'intensifier. A la longue, une situation forteresse finit par devenir insupportable. Le processus pourrait être enrayeré en corrigeant les tendances négatives des scénarios de prédominance du secteur public, des forces du marché et du secteur informel, mais ceux qui sont au pouvoir (et qui tirent profit du statu quo) sont rarement disposés à s'attaquer aux problèmes fondamentaux. A mesure que les conflits se renforcent, les forteresses tendent à s'écrouler, ce qui se traduit par un effondrement total de la société qui conduit à un scénario souvent appelé "barbarisation".

Pour éviter l'apparition d'un scénario forteresse susceptible de dégénérer dans la barbarisation, il faut corriger les défaillances des principaux scénarios (prédominance du secteur public, forces du marché et secteur informel). Ceci implique essentiellement d'instaurer une société juste et équitable dans laquelle personne ne reste en marge du processus de développement. La correction des tendances négatives des trois scénarios est en quelque sorte le point de départ de la construction du scénario de Grande Transition.

LA GRANDE TRANSITION

La seule option à long terme semble être d'avancer vers un scénario ressemblant à la Grande Transition envisagée dans diverses initiatives mises en œuvre en Afrique. Sur ce continent, la situation est si complexe qu'elle exige des solutions radicales profondément ancrées dans les perceptions, les visions et les capacités africaines. Le besoin d'une "Renaissance africaine" a été clairement exprimé et, depuis quelques années on voit se multiplier les initiatives visant à mettre en place un cadre opérationnel pour résoudre les problèmes dans le cadre d'une approche globale. La plus récente est le Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD)¹⁹. Ce programme envisage une renaissance africaine qui

serait conduite par les Africains et qui renforcerait les fondements du développement grâce à l'affermissement du processus démocratique, au respect des droits de l'homme, à l'amélioration de la gouvernance, au renforcement de la responsabilité vis-à-vis du public, et à la prise en charge de questions cruciales comme la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, et la protection de l'environnement. L'intégration régionale et sous-régionale est un autre élément clé du NEPAD qui devrait permettre d'élargir les possibilités de marché en Afrique, en améliorant la compétitivité de ses industries et en ouvrant la voie à une amélioration de l'efficacité et de la compétitivité mondiale.

L'un des principaux objectifs de la Grande Transition sera d'accroître la liberté de choix de tous les acteurs afin qu'ils puissent jouer un rôle positif dans la société et être les artisans de leur propre développement. L'amélioration des régimes fonciers et de l'accès aux connaissances et à l'information aura une importance critique, de même que l'élimination des entraves héritées du passé. Des politiques en faveur des pauvres et un renforcement des investissements publics dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines pourraient aider les pays à tirer parti des nouvelles possibilités offertes par la mondialisation. Alors que l'on renforcera le processus démocratique, on accordera une très grande importance aux organisations de la société civile qui serviront de mécanisme régulateur pour garantir l'équilibre des pouvoirs.

Dans le secteur forestier, la Grande Transition mettra à profit certaines tendances positives des scénarios de prédominance du secteur public, des forces du marché et du secteur informel. Dans la mesure où la Grande Transition est largement acceptée et activement poursuivie, (voir encadré 29 pour l'élaboration de la trame historique du scénario) elle devrait impliquer les changements suivants dans ce secteur:

- la décentralisation de la gestion des ressources et les approches participatives sont plus largement acceptées. Un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest se sont déjà engagés dans cette voie et l'on espère que la poursuite de la Grande Transition se traduira par une importance accrue des approches participatives en matière de propriété et de gestion des ressources. Comme on l'a vu plus haut, plusieurs pays ont introduit des réformes de leurs

¹⁹ Les initiatives antérieures, qui reposent en gros sur l'adoption de principes fondamentaux similaires, comprennent le Partenariat du millénaire pour le programme de redressement africain, le Plan OMEGA et la Nouvelle initiative africaine.



ENCADRÉ 29

VISION D'UN LENDEMAIN MEILLEUR

“Asiko Ola” (une ère de prospérité) et “Imura” (se préparer à gérer les avantages de la clairvoyance)

"La base de la démographie consiste en une population qui croît rapidement, à demi urbaine, mais avec une population rurale qui continue de croître, en nombre absolu. Heureusement, la croissance économique est supérieure à la croissance démographique et la sous-région entre dans une période d'accumulation des richesses. Les gouvernements introduisent d'importantes réformes politiques et institutionnelles présentées avec tact. Des réformes structurelles et financières, des réformes des dépenses publiques, les réformes sociales et de la conservation se soldent par des résultats positifs. Les gouvernements persèverent avec succès sur la voie de la démocratie et de la décentralisation. Des mesures de privatisation appropriées ont amélioré de manière notable la qualité de la gouvernance. Des règles du marché ont été introduites et les politiques d'intégration régionales donnent des résultats encourageants. Les infrastructures, les communications et la technologie de l'information s'améliorent sensiblement. La maîtrise de la technologie et la domestication de la science deviennent réalité. Les réformes des politiques sociales permettent une meilleure répartition des richesses. La pauvreté et l'ignorance reculent. Un accroissement sensible de la productivité agricole est dû aux efforts de recherche. Les cultures et le bétail continuent à avoir besoin de plus de terres, mais le rythme d'expansion se ralentit. Un cadre juridique adapté s'appliquant à la gestion des forêts et aux nouvelles institutions améliore la synergie du partenariat public-privé dans la gestion du secteur forestier. Des réformes réussies ont été introduites pour renforcer les pouvoirs de gestion locaux, mettre en vigueur le principe de la gestion de toutes les terres, et protéger les droits des propriétaires fonciers".

(Onibon, 2001)

politiques et de leur législation pour renforcer la participation communautaire. La superficie des terres actuellement gérées par les communautés est encore limitée, mais on prévoit qu'elle augmentera considérablement au cours des deux prochaines décennies;

- il faudra, non seulement fournir un cadre politique et juridique pour le transfert des responsabilités de la gestion des ressources aux communautés locales, mais aussi améliorer les capacités institutionnelles, organisationnelles, financières et techniques des communautés et des organismes

décentralisés, pour mettre en œuvre des pratiques durables et, surtout, tirer parti des opportunités naissantes;

- la création d'un environnement propice au fonctionnement des organisations de la société civile est cruciale pour la gestion durable des ressources. Cela suppose de reconnaître clairement le rôle de ces organisations, comme mécanisme correcteur, et d'améliorer l'accès à l'information. Des mécanismes juridiques devraient être en place pour que les efforts de la société civile ne soient pas entravés;
- les pratiques d'aménagement forestier durable doivent être plus largement adoptées, en les rendant obligatoires à tous les niveaux. Une très grande importance sera accordée au renforcement des capacités au niveau du terrain pour mettre en œuvre l'aménagement durable.

Certaines contraintes pourraient ralentir la marche vers la Grande transition, notamment:

- pour que les réformes des politiques et leur mise en œuvre soient efficaces, il faut un gouvernement solide et démocratique, une société civile volontariste et un public bien informé. Dans plusieurs pays de la sous-région, ces conditions ne sont pas encore réunies;
- compte tenu des faibles revenus que procurent les forêts, il est probable que les ressources disponibles pour mettre en œuvre les politiques et les stratégies correctives resteront limitées. Il s'ensuit que, mis à part quelques efforts visant à renforcer le rôle des communautés, les réformes des politiques risquent de ne pas réduire de façon significative les effets négatifs du scénario forces du marché;
- bien que la plupart des pays de la sous-région soient signataires de la majorité des conventions et processus internationaux intéressant les forêts et la foresterie, leurs dispositions sont très peu appliquées. De nombreuses réformes sont dictées par les donateurs, ce qui compromet leur durabilité à long terme.

En dépit de ces problèmes, la marche vers la Grande Transition pourrait conduire aux résultats suivants (sachant qu'ils ne seront probablement obtenus qu'après 2020, qui est l'horizon de projection de FOSA).

- la conservation et la gestion des forêts et des ressources arborées sont parfaitement intégrées dans les politiques globales de développement

économique, et pleinement reflétées dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques intéressant les autres secteurs;

- bien que les marchés continuent à exercer une influence majeure sur les décisions concernant l'utilisation des ressources, des mesures correctives sont automatiquement incorporées dans le système pour garantir la protection de l'environnement et l'équité;
- les initiatives et les innovations locales sont encouragées, en améliorant les connaissances traditionnelles et en permettant la mise au point de pratiques de gestion appropriées; ceux qui entreprennent ces initiatives ou les soutiennent sont à même de prévoir à l'avance les points de rupture et de bifurcation et de s'orienter vers des innovations qui n'excluent pas les options futures;
- la société civile et les organisations communautaires locales jouent un rôle déterminant dans la gestion des ressources et l'amélioration des systèmes de règlement des différends. La gestion communautaire se généralise et comprend, non seulement le transfert des responsabilités de la gestion, mais aussi un appui systématique aux communautés pour qu'elles soient mieux à même de gérer durablement les ressources;
- les règles de base de l'aménagement durable sont bien comprises et, à tous les niveaux, il existe des contrôles et des vérifications qui en garantissent l'application (voir encadré 30);
- le rôle du secteur informel, qui a été négligé dans le passé, est à présent pleinement reconnu et, au lieu de le supprimer parce qu'il est illégal, des efforts sont mis en oeuvre pour le rendre plus efficient. Grâce à un appui, les compétences et les

technologies sont améliorées, ce qui accroît l'efficacité de ce secteur et améliore les moyens d'existence de ceux qui en vivent. A plus longue échéance, la plupart des activités informelles sont intégrées dans des systèmes officiels plus transparents et plus structurés. Dans le même temps, l'amélioration de la transparence et de la responsabilité favorise une réduction des activités du secteur informel "organisé";

- le sentiment d'aliénation que l'on a quand on est sous l'emprise totale des forces du marché ou sous le contrôle du gouvernement se dissipe et la société, à tous les niveaux, comprend qu'il existe un lien étroit entre le bien-être social et la production constante des biens et services fournis par les forêts et les autres ressources naturelles. Les dimensions sociales, culturelles, esthétiques et spirituelles des forêts sont reconnues à leur juste valeur à tous les niveaux, sans être reléguées au second plan par rapport aux valeurs économiques;
- grâce à une action concertée des gouvernements, des ONG, du secteur privé, des groupes communautaires et de la société civile, la technologie de l'information se développe de façon à répondre aux besoins des groupes les plus pauvres de la société, qui peuvent ainsi adopter une approche plus durable de la gestion des ressources. Grâce à l'accès amélioré à l'information, les individus et les communautés sont en mesure de tirer profit des opportunités naissantes et d'éviter certains effets négatifs.

Logiquement, un certain nombre d'obstacles entravent l'accomplissement de la Grande transition, en particulier à cause de l'opposition de ceux qui tirent profit des arrangements inéquitables qui sont en place. Mais à mesure que les pays renforcent les systèmes démocratiques et que la société civile se met à jouer un rôle proactif en facilitant le changement, la transition devient réalisable.

ENCADRÉ 30

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION AU GHANA

En 1996, un forum national des parties prenantes est convenu que la certification de la gestion durable des forêts était souhaitable pour le Ghana, tant du point de vue de la vérification interne que pour rassurer les consommateurs sur des marchés sensibles aux problèmes d'environnement. Un Comité national de la certification forestière a été institué. Il est présidé par la Direction technique du Ministère des terres et des forêts et se compose de parties prenantes d'associations commerciales, de syndicats, d'ONG, de propriétaires fonciers traditionnels, d'organisations de recherche et développement et d'universités.

SCÉNARIOS: LE MONDE RÉEL

Dans sa description des différents scénarios, l'étude FOSA tient compte de ce qui arrivera probablement si les tendances actuelles persistent et de ce qu'il faudrait qu'il arrive si l'on veut atteindre une situation plus souhaitable. Les trois scénarios de base indiquent ce qui arrivera probablement si on laisse les événements suivre leur cours, avec leurs tendances positives et leurs tendances négatives. Le quatrième scénario, dit de forteresse, dépeint une



situation fortement négative pouvant même dégénérer dans la débâcle totale. En revanche, la Grande Transition est un scénario normatif qui indique la trajectoire de développement qu'une société devrait s'efforcer de suivre.

Dans la réalité, on constate que des éléments de tous les scénarios coexistent, à divers degrés et à différents stades. Ces différences sont liées à la diversité des pays et de la sous-région. En Afrique de l'Ouest, certains signes indiquent que les systèmes démocratiques s'affermissent. Dans de nombreux pays, il y eu un transfert de pouvoirs qui s'est opéré

sans heurts dans le cadre d'un processus démocratique. Globalement, la population est plus mobile et a plus de capacités en gestion des entreprises que les autres sous-régions. La situation des ressources est aussi plutôt plus favorable. Les efforts d'intégration économique croissants dans le cadre de la CEDEAO, offrent d'énormes possibilités de changement social et économique rapide. On peut donc penser que les conditions générales pour avancer vers la Grande Transition sont plus favorables en Afrique de l'Ouest que dans d'autres sous-régions²⁰.

²⁰ Ceci suppose que la crise qui sévit actuellement en Côte d'Ivoire soit réglée rapidement et qu'elle ne déstabilise pas le reste de la sous-région.



Conséquences pour la foresterie et la faune et la flore sauvages

Compte tenu des facteurs d'influence qui devraient prévaloir en Afrique de l'Ouest au cours des deux prochaines décennies et des scénarios qui viennent d'être décrits, il est important d'examiner la situation qui se profile pour les forêts et la foresterie, en centrant notre attention sur les variations des flux de biens et de services. Comme on l'a déjà précisé, la situation du secteur forestier sera déterminée par la multitude d'acteurs qui interviennent dans le contexte des facteurs d'influence et des scénarios. Étant donné qu'il est impossible de prévoir l'enchaînement des actions, des résultats et des réactions des différents acteurs, surtout sur une période de deux décennies, il est difficile de donner une indication précise des changements probables. Lorsque l'on étudie les changements, il faut faire la distinction entre ce qui pourrait arriver et ce qui devrait arriver (au sens de il faut). Le présent chapitre met l'accent sur le premier point, afin de donner une idée de ce qui se produira probablement si les tendances actuelles persistent. Ce qui devrait être fait est étudié dans le chapitre sur les priorités et les stratégies.

L'Afrique de l'Ouest est l'une des sous-régions les plus dynamiques du continent africain et toute la diversité économique et écologique de la région y est pleinement représentée. Durant les deux à trois dernières décennies, les ressources forestières de la sous-région se sont considérablement amenuisées sous l'effet de plusieurs facteurs. Les forces influençant le secteur forestier, comme la croissance démographique, les changements dans la situation économique, etc... persistent, mettant à rude épreuve les ressources forestières. Le flux de biens et de services sera probablement modifié en fonction de l'impact relatif des différents facteurs. Il est probable que la société réagira à ces changements, mais il est important de voir si ces réponses sont adéquates. Le présent chapitre tente de répondre à quelques questions clés qui pourraient se poser à l'avenir.

QUELQUES QUESTIONS CLÉS

Compte tenu de la situation actuelle, des facteurs de changement et des scénarios probables qui prédomineront, certaines questions semblent

importantes à poser pour évaluer la situation de la foresterie durant les deux prochaines décennies et celles-ci sont présentées dans l'encadré 31.

ENCADRÉ 31

QUESTIONS SUR L'AVENIR DES FORÊTS ET DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES EN AFRIQUE DE L'OUEST

- Quelle pourrait être la situation du couvert forestier en Afrique de l'Ouest en 2020 ? La perte de couvert forestier va-t-elle augmenter, diminuer ou se stabiliser au cours des deux prochaines décennies ?
- Quelles sont les probabilités pour que l'aménagement durable des forêts et des terres boisées se diffuse en Afrique de l'Ouest ?
- Quelles sont les possibilités et les tendances qui se profilent pour la foresterie de plantation, y compris la plantation d'arbres hors forêts, en Afrique de l'Ouest ?
- L'Afrique de l'Ouest est fortement tributaire du bois comme source d'énergie. Quelle est la situation qui devrait se présenter dans les deux prochaines décennies, compte tenu de la croissance de la population et des possibilités de substitution par d'autres combustibles ?
- Quelles sont les perspectives de la demande et de l'offre de bois et de produits ligneux dans la sous-région ? La sous-région sera-t-elle en mesure de répondre à l'essentiel des besoins en bois et en produits ligneux ?
- Quelle sera la structure générale du commerce des produits forestiers ? Dans quelle mesure est-il intéressant de produire du bois de qualité supérieure pour des marchés à créneau ?
- Quelle sera la tendance générale en ce qui concerne la fourniture de services procurés par les forêts ? Les investissements seront-ils suffisants pour renforcer ces services ?
- Dans quelle mesure le tourisme basé sur la faune peut-il soutenir et renforcer l'économie rurale ?
- Dans quelle mesure les forêts contribueront-elles à la stabilisation du climat, grâce au stockage et à la fixation du carbone ?
- Les forêts et la foresterie joueront-elles un rôle important dans la lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest, et de quelle manière ?

VARIATIONS DU COUVERT FORESTIER

Le taux de déforestation est un indicateur important de l'évolution globale de la foresterie dans la sous-région, et plus particulièrement de la fourniture de biens et services. Les principaux facteurs susceptibles de d'influencer la situation des forêts en Afrique de l'Ouest sont la croissance démographique, la situation économique générale (en particulier le revenu, sa croissance et sa répartition) et la dépendance de la population à l'égard des activités basées sur la terre. Pour évaluer la situation probable du couvert forestier, il convient de prendre en compte les facteurs suivants:

- entre 2000 et 2020, la population de l'Afrique de l'Ouest augmentera de 110 millions d'habitants, pour atteindre au total 344 millions d'habitants. Dans la majorité des pays, y compris ceux de la zone sèche, la densité de la population est déjà très élevée. Le Nigéria, pays le plus peuplé de la sous-région, aura une densité supérieure à 180 habitants au km²;
- actuellement, il existe un gradient de densité des populations nord-sud (et intérieur-zone côtière) prononcé en Afrique de l'Ouest. La productivité et, par voie de conséquence, la capacité de charge sont basses dans le nord. Une grande partie des forêts sont situées dans la zone centrale et par conséquent soumises à une pression intense venant aussi bien du nord que du sud;
- une grande partie de la zone humide, où se trouvent la quasi-totalité des forêts, a été rendue accessible, ce qui a accru la pression sur ces forêts;
- bien que plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest aient eu une croissance du PIB supérieure à 3 pour cent entre 1990 et 2000, d'une manière générale le revenu par habitant n'a pas augmenté ou a baissé durant cette même période. Si l'on en croit les indications disponibles, qui tiennent compte des tendances des taux d'épargne et d'investissement, de l'investissement étranger direct et de l'aide publique au développement, les taux de croissance du PIB devraient rester lents (Banque mondiale, 2001);
- faute d'une croissance rapide dans les autres secteurs, la terre demeurera la principale source de revenus et d'emplois, de sorte que la pression sur les forêts ne fera que s'intensifier;
- étant donné que l'on prévoit que l'agriculture restera le principal moyen d'existence dans presque tous les pays, il est important de savoir s'il

y aura une intensification de l'agriculture entraînant un accroissement de la productivité et une réduction de l'expansion des terres cultivées. Bien qu'il existe par endroits des systèmes d'agriculture très intensifs, la majorité des agriculteurs qui produisent pour leur subsistance pratiquent une agriculture qui demande peu d'intrants, ce qui signifie que l'accroissement de la production dépend beaucoup plus d'une expansion des terres cultivées que d'une amélioration de la productivité des terres;

- actuellement, la production des cultures de rapport est très répandue aussi bien dans la zone humide (en particulier cacao, café, hévéa et palmier à huile) que dans la zone sèche (coton et arachide). La baisse des prix des cultures de rapport et la réduction des aides gouvernementales auront un effet fortement dissuasif sur l'expansion de ces cultures, et l'on verra probablement un nombre croissant de paysans qui les produisent se tourner vers des cultures axées sur la subsistance.

Tous les facteurs ci-dessus laissent penser que la pression sur les forêts restantes demeurera élevée, ce qui favorisera la conversion légale et illégale des forêts à l'agriculture et à d'autres usages. En outre, l'augmentation de la population urbaine se traduira par une pression croissante sur les forêts, en particulier pour le bois de feu et le bois de construction. Compte tenu de ces facteurs, on prévoit que la déforestation et la dégradation des forêts persisteront dans la zone sèche et dans la zone humide.

Le scénario du secteur public est celui qui prédomine aujourd'hui, du fait que la majorité des forêts, en particulier dans la zone humide, appartiennent au gouvernement. Cependant les institutions du secteur public sont de moins en moins capables de gérer les forêts de manière efficace, car leurs ressources s'amenuisent. Les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement pour le secteur forestier ont été réduits dans de nombreux pays, qui sont fortement tributaires de donateurs, même pour mettre en œuvre les activités courantes. En outre, souvent, les gouvernements eux-mêmes considèrent les forêts comme des "réservoir de terres" à libérer pour d'autres utilisations. Là où il existe encore des étendues de forêts primaires (au Libéria, par exemple), on continue à faire pression pour qu'elles soient ouvertes à l'exploitation et très peu d'efforts sont faits pour les gérer de façon durable. Compte



tenu de la pression intense de la population, ces zones qui ont été rendues accessibles au départ pour l'exploitation forestière sont rapidement converties à d'autres usages. La plupart des forêts ont été morcelées ce qui rend leur protection encore plus problématique.

Il est probable que les forces du marché deviendront peu à peu dominantes et que les terres prendront de la valeur, en raison de la croissance de la population. Les investissements du secteur privé seront dictés par la rentabilité ce qui, dans le cas de la foresterie, devrait encourager les investissements d'exploitation et de transformation du bois, qui s'amortissent rapidement. Là où les droits de propriété sont clairement définis, les plantations privées d'arbres devraient aussi connaître une certaine expansion.

Le secteur informel est probablement celui qui aura le plus de poids dans les décisions concernant les forêts et les terres boisées, cela dans la zone sèche où la propriété communale domine. Avec l'augmentation de la demande de produits, les systèmes de gestion communautaire ont souvent éclaté et des individus ayant librement accès aux ressources ont souvent profité des occasions offertes à court terme. Compte tenu de la situation des régimes fonciers, si les systèmes de gestion communautaire ne sont pas améliorés, il est probable que la tendance à la surexploitation des ressources prévaudra, et que la dégradation s'aggravera.

A moins de revirements significatifs par rapport aux tendances actuelles, la déforestation devrait persister en Afrique de l'Ouest durant les deux prochaines décennies. Dans la zone sèche, la dégradation résultera en grande partie du pâturage et de la récolte de bois et d'autres produits, mais des pressions pourraient aussi être exercées pour étendre les cultures pluviales, en particulier les cultures de rapport, comme l'arachide et le coton. Dans la zone humide, le principal facteur qui contribuera à la déforestation sera l'expansion de l'agriculture de subsistance ainsi que le développement de certaines cultures de rapport, comme le caoutchouc et le cacao, qui dépendra de la situation de l'offre et de la demande mondiale.

AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS NATURELLES

Compte tenu des données très limitées dont on dispose, il est extrêmement difficile de prévoir la tendance en matière d'aménagement durable. Les données partielles recueillies dans le contexte de

l'évaluation des ressources forestières mondiales 2000 de la FAO (FAO, 2001a) indiquent que la proportion de forêts soumises à des plans d'aménagement est très faible²¹, sans toutefois préciser:

- si des plans d'aménagement ont été élaborés en tenant compte de tous les aspects de la durabilité;
- et, dans le cas où de tels plans existent, leur taux d'application effectif.

En ce qui concerne la production de bois rond industriel, les données limitées laissent présager une tendance à la baisse pour quelques producteurs traditionnels, ce qui est l'indice d'une gestion non durable. Globalement la production totale de bois rond industriel de l'Afrique de l'Ouest est restée à peu près inchangée, mais quelques pays ont accru leur production, alors que des producteurs traditionnels ont été contraints de réduire les approvisionnements²². Ceci montre bien que, en dépit de diverses initiatives, l'aménagement durable n'est pas appliqué dans la plupart des pays.

Quelles sont les probabilités pour que l'aménagement durable des forêts se diffuse au cours des deux prochaines décennies? Pour que son adoption se généralise, plusieurs conditions doivent être réunies:

- engagement des politiques et des institutions en faveur de la mise en oeuvre de l'aménagement durable des forêts;
- existence de ressources humaines, matérielles et financières adéquates;
- soutien et participation des communautés locales;
- améliorations des technologies d'aménagement des forêts

Tout porte à croire que dans la majorité des cas, ces conditions ne seront pas remplies, de sorte que les superficies de forêts sous aménagement durable seront limitées. Des efforts de modeste ampleur seront probablement mis en oeuvre avec une aide extérieure, tant dans la zone sèche que dans la zone humide, mais il est peu probable qu'ils soient appliqués sur une grande échelle. L'autre contrainte, encore plus importante, qui entrave l'aménagement durable des

²¹ Par exemple, au Burkina Faso, on estime qu'en 2000, 10 pour cent de la superficie forestière totale est soumise à des plans d'aménagement, alors qu'en Côte d'Ivoire, ce pourcentage est de 19 pour cent et au Nigéria, de 6 pour cent seulement.

²² Par exemple, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont réduit leur production de bois rond industriel. Au contraire des pays comme le Burkina Faso, la Guinée et le Sénégal ont affiché des productions plus élevées, mais cela vient peut-être d'anomalies dans les rapports.

forêts est l'augmentation de la demande locale, qui est devenue supérieure à l'offre. Compte tenu de la demande croissante et des contraintes techniques et économiques qui empêchent d'améliorer la productivité des forêts naturelles, l'aménagement durable sera probablement encore peu appliqué durant les deux prochaines décennies.

La situation est différente dans la zone sèche, en particulier dans le Sahel. Une proportion importante des terres boisées appartient aux communautés qui les gèrent dans une certaine mesure, même si ce n'est pas officiel. En général, ces forêts sont gérées à de multiples fins, notamment pour obtenir du bois de feu, des perches, du fourrage, etc... Les plans de gestion communautaire sont fondés sur les perceptions locales (Kerkhof, 2000) et prévoient rarement des dépenses en espèces. Dans la majorité des cas, il n'existe pas de plans ou de règles écrits, mais la communauté locale sait très bien ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas.

Etant donné que l'on insiste de plus en plus sur l'appui à ces initiatives locales, tant qu'il n'y aura pas d'autres utilisations importantes, on peut s'attendre à une expansion limitée de la superficie soumise à des "plans" d'aménagement locaux. Beaucoup de communautés n'auront probablement pas accès au bois importé (en particulier en raison des coûts élevés du transport) ce qui pourrait les inciter à adopter des systèmes d'aménagement améliorés, en particulier en tirant parti de plusieurs initiatives en cours.

AVENIR DES PLANTATIONS ET DES ARBRES HORS FORÊTS

Les pays d'Afrique de l'Ouest ont une longue expérience de l'établissement et de la gestion de plantations forestières constituées de diverses espèces indigènes et exotiques. La superficie totale des plantations établies jusqu'en 2000 est estimée à 1,76 million d'hectares, le rythme des boisements annuels étant de l'ordre de 57 000 hectares, soit environ 4 pour cent du taux de déforestation²³. Les objectifs de plantation ont changé et comprennent la production de bois de feu, la production de bois industriel, l'obtention de produits forestiers non ligneux, la remise en état des zones dégradées et la protection de

l'environnement, notamment dans la zone sèche. Les espèces plantées, la technique adoptée et les arrangements institutionnels ont été très différents et décidés en fonction des principaux objectifs de l'aménagement. Dans la zone humide, des programmes de plantation ont été lancés pour remettre en état des zones de forêts exploitées et renforcer les approvisionnements en bois industriel. Dans la zone sèche, les plantations avaient essentiellement pour objet d'accroître les disponibilités de bois de feu et de protéger les terres agricoles de la désertification. L'avenir de la foresterie de plantation dans la sous-région sera influencé par divers facteurs:

- les disponibilités de terres: compte tenu de la forte pression des populations, il sera de plus en plus difficile de trouver des terres se prêtant à l'établissement de plantations industrielles, en particulier dans la zone humide, où même l'entretien des plantations existantes pose des problèmes en raison des feux, des enlèvements illicites et de l'empiètement, qui ont réduit la productivité. Dans la zone sèche, la terre n'est pas un facteur limitant, mais compte tenu des faibles précipitations, la productivité tend à être basse, de sorte qu'il est moins intéressant, sur le plan économique d'investir dans des plantations;
- les arrangements institutionnels: la quasi-totalité des plantations appartiennent au secteur public et les rares tentatives passées de privatisation (au Ghana par exemple) n'ont pas abouti. En Côte d'Ivoire, des plantations de teck sont gérées par une organisation para-étatique. Dans la majorité des cas, le secteur public dispose de moyens très limités pour gérer les plantations existantes. Le montant des capitaux réinvestis pour améliorer les plantations a été insuffisant, alors que les investissements de recherche, en particulier dans des technologies permettant d'augmenter la productivité, ont été négligeables. De plus, le taux d'adoption des technologies connues est faible, en partie à cause de contraintes institutionnelles;
- les marchés du bois issu de plantations: la demande intérieure étant limitée, quelques espèces précieuses comme le teck, sont surtout écoulées sur les marchés extérieurs. Ainsi, plus de 90 pour cent des grumes de teck provenant de Côte d'Ivoire sont exportées en Inde. Pour répondre à cette demande, on a été jusqu'à modifier la législation, en exemptant le teck de la prohibition à l'exportation des grumes.

²³ Ces estimations sont sujettes à caution car de nombreuses plantations sont trop claires en raison des feux, des enlèvements illicites et d'autres problèmes. Dans la majorité des pays, le système de surveillance et d'évaluation de l'état des plantations n'est pas au point.



Tout indique que le régime de foresterie de plantation adopté dans la zone humide - plantations à grande échelle, espèces de grande valeur à rotation longue, gestion du secteur public et vocation d'exportation - ne sera probablement pas viable sur le long terme. Compte tenu des contraintes et des opportunités, il est probable que la foresterie de plantation dans la zone humide évoluera comme suit:

- petites plantations, intégrées dans le système d'utilisation des terres, en particulier par les agriculteurs et les investisseurs privés (voir encadré 32). Ces plantations intéresseront surtout la zone humide, surtout avec la baisse des prix des cultures de rapport;
- en fonction de la situation du marché, on privilégiera de plus en plus la gestion sur des rotations courtes. Ces plantations produiront essentiellement des grumes de petites dimensions. L'industrie des sciages qui débite traditionnellement des grumes de grandes dimensions aura quelque peine à s'adapter. Toutefois, comme il existe des techniques permettant de travailler les grumes de petite taille, il n'y aura pas de contrainte majeure à l'utilisation de bois issu de plantations ou de parcelles boisées à rotation courte;
- apparition de marchés intérieurs, en particulier avec l'amenuisement des approvisionnements en bois provenant de forêts naturelles. Il y aura aussi une demande d'exportation, notamment pour les meubles et d'autres produits de qualité; l'industrie

du meuble commence déjà à se développer et, grâce aux salaires relativement bas et à l'accès croissant à des modèles et à des outils améliorés, cette expansion devrait se poursuivre dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest.

La situation dans la zone sèche de l'Afrique de l'Ouest sera toutefois différente et l'accent sera mis surtout sur les boisements à vocation environnementale, en particulier pour enrayer la désertification et obtenir du bois de feu, des grumes de petite taille pour la construction, comme piquets de clôture et pour fabriquer des outils agricoles. Les principales contraintes qui risquent de gêner la mise en œuvre des programmes de plantation dans la zone sèche seront les suivants:

- la faible productivité de la terre;
- les terres sont communales, mais les organisations communautaires traditionnelles sont de moins en moins aptes à améliorer la gestion des terres et des arbres;
- les ressources limitées dont disposent les communautés.

En général, dans la zone sèche, les arbres plantés continueront à être soumis à un régime d'aménagement peu productif, demandant peu d'investissement, visant essentiellement à répondre à la demande locale de bois de feu, de fourrage et de matériaux de construction. On peut toutefois s'attendre à quelques initiatives d'établissement de boisements privés individuels à petite échelle ainsi que de leur gestion intensive, en particulier à proximité des centres urbains. Les ruraux tireront l'essentiel de leurs approvisionnements en bois-énergie des broussailles présentes sur les terres publiques ou communales - dont l'offre ne devrait pas baisser de façon significative, malgré d'éventuelles pénuries localisées, en particulier à la périphérie des villes.

La majorité des plantations à vocation environnementale continueront d'être établies par des institutions du secteur public, mais à une échelle qui restera probablement modeste, faute de ressources. Dans certaines zones, des communautés villageoises pourraient aussi prendre l'initiative de protéger et de gérer les terres boisées pour en retirer de multiples avantages.

BOIS-ÉNERGIE: TENDANCES FUTURES ET CONSÉQUENCES

Le tableau 13 fournit une estimation des tendances de la consommation de bois-énergie dans la sous-région.

ENCADRÉ 32

ARBRES HORS FORÊTS

"Les arbres hors forêts sont une ressource clé pour les industries forestières et pour la subsistance dans la région. Étant donné que le couvert de forêts de haute futaie et de forêts claires est inférieur à 25 pour cent, et qu'il y a de vastes étendues de savane boisée, les arbres hors forêts représentent une grande proportion de la ressource. Au niveau local, ces ressources sont très importantes pour l'industrie des sciages. Au Ghana, plus de 50 pour cent des arbres qui seront coupés au cours des vingt prochaines années proviendront de sources "hors réserves": Si elle est gérée correctement, cette source de bois d'œuvre peut s'inscrire dans la durée. Si les espèces à bois précieux peuvent être introduites dans les systèmes de gestion des terres agricoles de la région, cette source offrira un énorme potentiel pour approvisionner le marché du bois rond industriel".

(African Development Bank, 2001b)

Tableau 13

Consommation de bois de feu en Afrique de l'Ouest

Sous-région / région	1980	1990	2000	2010	2020
	(000 m ³)	(000 m ³)	(000 m ³)	(000 m ³)	(000 m ³)
Afrique de l'Ouest	113 948	142 057	175 086	204 292	235 492
Afrique	399 518	501 302	635 116	741 513	850 193

Source: Broadhead *et al.*, 2001.

Cette estimation est basée sur la méthode de modélisation conventionnelle qui utilise des paramètres comme le revenu, la population, la consommation par habitant et les effets de l'urbanisation. Entre 1980 et 2000, l'augmentation de la consommation de combustible ligneux, en valeur absolue, est estimée à 65 millions de m³. Entre 2000 et 2020, on prévoit une nouvelle augmentation d'environ 60 millions de m³, ce qui porterait la consommation totale à quelque 235 millions de m³. La part de l'Afrique de l'Ouest dans la consommation africaine de bois de feu devrait rester à peu près inchangée, à environ 27,5 pour cent.

Les gros problèmes qui se posent à propos de la consommation de bois-énergie sont de trouver les moyens de satisfaire les besoins de consommation projetés et de voir dans quelle mesure il pourrait être remplacé par des combustibles commerciaux. A cet égard, la situation peut être résumée comme suit:

- actuellement, la population urbaine en Afrique de l'Ouest est estimée à quelque 40 pour cent, chiffre qui devrait passer à environ 52 pour cent d'ici à 2020. Compte tenu des migrations vers la zone humide, le taux d'urbanisation est plus rapide dans les zones côtières que dans les zones intérieures arides;
- les zones rurales de la zone humide ne devraient pas avoir de problèmes d'approvisionnement majeurs en bois de feu compte tenu des nombreux arbres cultivés dans les propriétés familiales et sur d'autres terres. Toutefois, cela ne sera pas le cas dans les zones rurales de la zone sèche. La densité de la population est plus faible dans la zone sèche, mais la productivité de la biomasse l'est aussi. Etant donné que le bois de feu provient de diverses sources, une augmentation de la demande et une baisse de l'offre susciteront diverses réactions. On ne sait pas au juste quelles seront ces réactions et leurs conséquences. Toutefois, plusieurs options sont possibles: réduction de la consommation de bois de feu; remplacement par des résidus de récolte; augmentation de l'effort en allant récolter le bois de feu plus loin et substitution par des

combustibles commerciaux, dans la mesure où ils sont disponibles à un prix abordable;

- dans les centres urbains de la zone sèche, les options sont beaucoup moins nombreuses et la majorité des citoyens sont tributaires de bois de feu transporté sur de longues distances ou obligés de recourir aux combustibles commerciaux. Tout porte à croire que le bois de feu restera la principale source d'énergie pour les ménages et les autres utilisations traditionnelles (boulangerie, fours en briques, etc...), ce qui devrait se traduire par une pression intense sur les forêts et les terres boisées, situées à proximité des centres urbains;
- les centres urbains de la zone côtière humide exerceront une pression intense sur les ressources en bois dans les zones voisines. Toutefois, la majorité de ces centres urbains sont aussi mieux approvisionnés en combustibles commerciaux comme le GPL, le kérosène et l'électricité. Beaucoup de programmes de développement de l'énergie en cours d'exécution, comme le gazoduc ouest-africain, procurent des avantages aux centres urbains des zones côtières (voir encadré 33). Même

ENCADRÉ 33
LE GAZODUC OUEST-AFRICAÎN

La construction du gazoduc ouest-africain, conçu au milieu des années 90, et fortement soutenu par Chevron, devrait commencer en 2004. Sur une distance de 1000 km, le gazoduc transportera du gaz du Nigéria au Bénin, au Togo et au Ghana. Il sera éventuellement prolongé jusqu'à la Côte d'Ivoire, ou même au Sénégal, si les conditions de stabilité politique le permettent. Son utilisation permettra d'accroître la capacité de production électrique en ligne et de promouvoir l'emploi de gaz acheminé par conduites, ou en bouteilles, à des fins domestiques ce qui devrait réduire de façon significative la consommation de bois de feu. La production potentielle de gaz associé du Nigeria, qui brûle actuellement à l'air libre, avec des conséquences catastrophiques pour l'environnement de la sous-région, est estimée à 3-4 milliards de pieds cubes par jour, soit 20 000 mégawatts, niveau à peu près équivalent à la production actuelle totale de la région (sources hydriques et thermiques combinées). Le passage au gaz est la préoccupation centrale à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), depuis que le gazoduc a été conçu. Les réserves de gaz du Nigeria sont actuellement considérées comme pratiquement illimitées, même en ne tenant compte que des réserves connues et en faisant abstraction des dépôts off-shore, qui doivent encore être évalués.



si les combustibles commerciaux sont disponibles, ils ne seront pas abordables pour une grande partie de la population qui a un pouvoir d'achat limité, et n'aura pas d'autre choix que d'utiliser des combustibles de la biomasse moins onéreux.

Il existe des possibilités d'améliorer la situation énergétique en Afrique de l'Ouest mais les incertitudes sont aussi très grandes. Il y a tout lieu de croire que la majeure partie du bois de feu continuera à être récoltée dans les forêts et les terres boisées, ainsi que dans les parcelles familiales. La durabilité de la ressource dépendra de l'intensité de la récolte et des investissements qui seront réalisés pour améliorer la croissance par des activités de protection ou d'autres mesures. Des initiatives sont en cours (par exemple au Mali et au Niger) pour réguler le flux de combustible ligneux vers les centres urbains et garantir un revenu raisonnable aux producteurs de combustible ligneux en les encourageant à protéger et à gérer les ressources de manière durable. Ces efforts ont démontré qu'il était possible d'améliorer les approvisionnements en combustible ligneux, mais il n'est pas certain que leur adoption se généralise. Cela dépendra pour une large part de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié qui permette le fonctionnement de marchés efficaces. Les efforts dans cette direction augmenteront, mais ils ne seront probablement pas suffisants pour avoir un impact significatif sur la situation des approvisionnements en combustible ligneux au cours des deux prochaines décennies. En outre, et surtout, ils risquent d'être sans effets sur la majorité des consommateurs des zones rurales où la production et la consommation sont essentiellement axées sur la subsistance. De nombreux consommateurs urbains à faible revenu pourraient aussi être exclus.

PRODUCTION, CONSOMMATION ET COMMERCE DU BOIS ET DES DÉRIVÉS DU BOIS

Bien que l'Afrique de l'Ouest soit le plus gros producteur de bois rond d'Afrique, avec environ 34 pour cent de la production en 2000, sa production est en grande partie constituée de bois de feu, si bien que sa part dans la production de bois industriel ne représente que 27 pour cent de celle de toute l'Afrique. Le tableau 14 fournit des données sur l'évolution de la production des principaux produits dérivés du bois de l'Afrique d'Ouest, en les comparant avec la production de l'Afrique.

On notera que, bien que l'on prévoie une

TABLEAU 14

Production projetée des principaux produits dérivés du bois*

Produit	2000 (effective)	2010	2020
Bois rond industriel (000 m ³)	18165 (26,6)	19738 (25,4)	20737 (23,4)
Sciages (000 m ³)	3057 (40,0)	3208 (39,3)	3248 (38,2)
Panneaux dérivés du bois (000 m ³)	716,0 (34,8)	755 (32,2)	876 (31,5)
Papiers et cartons (000 tonnes)	19,0 (neg)	19,0 (neg)	19,0 (neg)

* Les chiffres entre parenthèses correspondent au pourcentage de la production totale de l'Afrique

Source: FAO, 2002; Rytönen, 2001.

augmentation marginale de la production de bois rond industriel, globalement la part de l'Afrique de l'Ouest devrait décliner. Cela s'explique en grande partie par une expansion rapide de la production de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe, la première résultant de l'extension de l'exploitation aux forêts du bassin du Congo et la seconde d'une augmentation de la production des plantations industrielles. L'Afrique de l'Ouest s'est toutefois hissée au premier rang pour la production de sciages, essentiellement grâce à sa politique de promotion de la transformation intérieure, visant en partie à répondre à la demande locale qui s'accroît, en particulier au Nigéria. En 2000, la production nigérienne de sciages représentait près des deux tiers de la production de la sous-région, alors que sa part dans les exportations de sciages n'était que de 7 pour cent. En revanche, la Côte d'Ivoire et le Ghana exportent l'essentiel de leur production de sciages, principalement parce que la demande locale est limitée et parce qu'ils ont besoin de devises.

Tout porte à croire que la consommation de bois et de produits dérivés en Afrique de l'Ouest continuera d'augmenter au même rythme que la population. Toutefois, compte tenu de la répartition actuelle des forêts et de la population, les déséquilibres de l'offre et de la demande, déjà considérables, devraient s'accroître. Par exemple, le Nigéria représente déjà environ 50 pour cent de la consommation de bois rond industriel, alors qu'il possède seulement environ 19 pour cent de la superficie forestière et une faible superficie de forêt par habitant²⁴. Avec un rythme de déforestation frôlant les 400 000 hectares par an, la situation des approvisionnements en bois rond industriel deviendra de plus en plus critique. Sachant que la superficie totale des plantations est estimée à

²⁴ Au Nigéria, la superficie forestière par habitant est de 0,1 ha. Seuls le Niger et le Togo ont un couvert aussi faible, alors que pour l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble, le couvert forestier par habitant est de 0,6 ha.

690 000 ha²⁵, et que les plantations se créent au rythme de 23 000 hectares par an, il deviendra de plus en plus difficile de satisfaire la consommation future estimée de bois rond industriel avec les disponibilités intérieures. Il est donc très probable que le Nigéria devra importer des quantités importantes de sciages et d'autres produits pour satisfaire la consommation projetée.

Jusqu'en 1980 environ, l'Afrique de l'Ouest était de loin la première source de bois rond industriel exporté de l'Afrique, mais sa part dans les exportations du continent a par la suite progressivement diminué et n'est plus que de 14 pour cent. Le Libéria est devenu la première source de bois rond industriel exporté de l'Afrique de l'Ouest (près de 75 pour cent des exportations) en 2000. La Côte d'Ivoire qui représentait 84 pour cent des exportations de bois rond industriel de l'Afrique de l'Ouest en 1980 a vu sa part fléchir à environ 16 pour cent en 2000. De même, la part du Nigéria est tombée d'environ 6,5 pour cent en 1970 à quelque 0,8 pour cent en 2000. Les statistiques officielles ne rendent pas compte des nombreux échanges commerciaux non officiels qui ont lieu entre les pays, mais donnent une indication générale de l'évolution globale de la production et du commerce des principaux produits, qui peut être résumée comme suit:

- de 1980 à 2000, la part de l'Afrique de l'Ouest dans la production de bois rond industriel du continent a baissé, tombant d'environ 33,8 pour cent à quelque 26,4 pour cent, malgré une augmentation, en valeur absolue, d'environ 1,24 million de m³. Le trait le plus marquant est la forte baisse de la production de la Côte d'Ivoire qui a fléchi de quelque 1,94 million de m³. Les plus fortes augmentations de la production ont été enregistrées au Nigéria (à peu près 2,0 millions de m³) et dans plusieurs autres pays comme le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée et le Sénégal, dont la production était relativement basse en 1980;
- malgré un basculement de l'exportation de grumes à la transformation intérieure, ce changement n'est pas entièrement reflété dans les statistiques disponibles sur la production de sciages. En Afrique de l'Ouest, cette production a reculé de 3,87 millions de m³ en 1980 à environ 3,06

millions de m³ 2000, l'essentiel de la baisse étant attribuable au Nigéria, à la Côte d'Ivoire et au Libéria. Néanmoins, la proportion de sciages exportés a sensiblement augmenté, grâce surtout à la Côte d'Ivoire et au Ghana;

- le principal fait nouveau a été l'expansion de la production de panneaux dérivés du bois qui est passée de quelque 378 600 m³ en 1980 à 716 000 m³ en 2000. La hausse a été en particulier le fait de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Libéria et a été principalement destinée à l'exportation, puisque tous ces pays ont considérablement accru leurs exportations de panneaux dérivés du bois depuis vingt ans. Bien que le Nigéria ait un vaste marché potentiel, la production de panneaux dérivés du bois dans le pays est restée à peu près inchangée au cours des deux dernières décennies;
- dans le cas des produits papetiers, la capacité de production actuelle est très faible et les besoins en papier journal, papiers et cartons et papiers d'impression et d'écriture sont essentiellement couverts par des importations. Rien ne laisse prévoir une expansion des capacités dans un avenir proche. Compte tenu de la capacité de production largement excédentaire au niveau mondial et des coûts d'investissement élevés, il n'est pas certain qu'il soit intéressant d'accroître la production intérieure.

SERVICES PROCURÉS PAR LES FORÊTS

Comme on l'a vu au chapitre 2, les principaux services procurés par les forêts en Afrique de l'Ouest sont la conservation de la biodiversité, l'aménagement des bassins versants, la lutte contre la désertification et la stabilisation du climat mondial. Si les tendances passées persistent, elles auront diverses conséquences pour ces services:

Conservation de la biodiversité

La croissance de la population et les faibles possibilités de diversification vers des activités non basées sur la terre, laissent penser que la biodiversité - aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des forêts - sera de plus en plus menacée. Bien que tous les pays d'Afrique de l'Ouest (à l'exception du Libéria) aient signé la Convention sur la diversité biologique (CDB), ils ont très peu de moyens pour protéger la biodiversité. Compte tenu de l'intensité des conflits liés à l'utilisation des ressources, les possibilités d'intégrer la conservation de la biodiversité dans

²⁵ Près de 40 pour cent des plantations sont des plantations d'hévéas (Hevea), qui ont été établies principalement pour la production de latex et ne fourniront sans doute pas de quantités importantes de bois rond industriel.



toutes les utilisations des terres semblent sérieusement compromises. Lorsque l'on évalue les perspectives futures de la conservation de la diversité biologique, il est important d'examiner ce qui pourrait se produire dans les zones protégées qui ont été mises hors production, et en dehors des zones protégées.

La superficie totale des aires protégées en Afrique de l'Ouest est d'environ 27,8 millions d'hectares, soit à peu près 5,5 pour cent de la superficie des terres. La protection et la gestion de la biodiversité relèvent en grande partie du secteur public, d'où un certain nombre de problèmes, tels que:

- l'insuffisance des mesures de protection est un problème majeur, reflété par la généralisation du braconnage, de l'empiètement et de la récolte illicite de bois et de produits forestiers non ligneux. Compte tenu de leurs ressources limitées, la majorité des gouvernements manquent de moyens pour investir et sont souvent tributaires d'une aide extérieure pour la gestion des zones protégées;
- même au sein du secteur public, il y a des priorités qui vont en sens contraire et les ministères ou les départements se désintéressent généralement de la question de la protection de la biodiversité, surtout si de nouvelles possibilités d'utilisation des ressources se présentent (construction de routes et d'autres infrastructures, exploitation minière, etc...);
- des efforts sont en cours pour permettre une participation plus large des parties prenantes, en particulier des communautés locales. Cette approche pourrait à priori donner quelques bons résultats, mais elle sera freinée par la multiplication des conflits liés à l'utilisation des terres. La participation communautaire ne sera efficace que dans la mesure où la conservation de la biodiversité peut procurer un revenu suffisant aux communautés concernées. Dans un certain nombre de pays d'autres régions, l'intérêt manifesté par les communautés vient essentiellement du fait qu'elles peuvent tirer un revenu de la conservation, essentiellement grâce au tourisme. Pour diverses raisons, les possibilités de tirer un revenu substantiel du tourisme sont limitées en Afrique de l'Ouest. Dans le meilleur cas, ce n'est probablement possible que dans quelques zones protégées renommées.

La situation restera très précaire pour la conservation de la biodiversité en dehors des aires protégées. Du fait de l'absence d'arrangements institutionnels efficaces et de la pression croissante

exercée pour diverses autres utilisations des terres, ces zones subiront d'importantes perturbations. Quelques vestiges de la biodiversité seront probablement protégés dans des bois sacrés et dans d'autres forêts ayant une valeur culturelle.

Aménagement des bassins versants

Comme on l'a vu au chapitre 2, la nécessité d'améliorer l'aménagement des bassins versants est de plus en plus reconnue, d'autant que, dans certains cas, plusieurs pays de la sous-région se partagent leur utilisation. L'amélioration de l'aménagement des bassins versants dépendra en particulier de:

- la capacité des gouvernements et des institutions du secteur public à élaborer et mettre en oeuvre un programme coordonné pour l'aménagement des bassins versants, en particulier en garantissant une coopération étroite avec les autres pays desservis;
- la disponibilité des utilisateurs des bassins versants à adapter les pratiques d'utilisation des terres de façon à minimiser les effets négatifs.

ENCADRÉ 34

LE PARTAGE DES EAUX DANS LE BASSIN DE LA VOLTA

"Le bassin de la Volta est l'une des régions les plus pauvres de l'Afrique. Il est partagé par 6 Etats de l'Afrique de l'Ouest, mais plus de 80 pour cent de la superficie se trouve au Burkina Faso et au Ghana. Les cultures pluviales et quelques cultures irriguées sont les piliers du développement des populations du bassin, qui ont très peu d'autres ressources naturelles. Les taux de croissance démographique voisins de 3 pour cent, soumettent les ressources en terres et en eaux à une pression croissante. Une amélioration du développement agricole en amont, au Burkina Faso, dépend d'une augmentation des ressources en eaux de surface; ces programmes de développement des ressources hydriques pourraient avoir un impact sur les disponibilités d'eau en aval, en particulier au niveau du barrage d'Akosombo, qui est la principale source d'approvisionnement en énergie du Ghana. La baisse des niveaux d'eau dans ce barrage en 1998 a provoqué une grave crise de l'énergie au Ghana, que beaucoup ont attribué au programme de développement des ressources hydriques du Burkina Faso, mais qui pourrait bien être tout simplement imputable au caractère erratique des pluies et à la mauvaise compréhension de leurs variations. La diminution constante des pluies depuis quelques années a fortement aggravé la pénurie d'eau et exacerbé la compétition dans le bassin".

(Green Cross International et UNESCO, 2001)

Compte tenu de la situation sociale et économique qui se profile, tout porte à croire que si les tendances actuelles persistent, les conflits relatifs à l'eau s'intensifieront considérablement, notamment entre les utilisateurs d'amont et d'aval (voir encadré 34). Ces conflits pourraient opposer des pays différents se disputant le partage des ressources hydriques à diverses fins, ou surgir entre différents secteurs de l'économie (ou utilisateurs de l'eau), dans un même pays. Alors que la gestion des conflits et le renforcement des arrangements de coopération seront les problèmes centraux, au niveau des utilisations des terres, la foresterie jouera un rôle majeur dans l'amélioration des bassins versants. D'où la nécessité d'intégrer la foresterie et l'arboriculture dans d'autres utilisations des terres, après avoir bien étudié leur rôle dans la régularisation des écoulements d'eau.

La capacité des institutions existantes à mobiliser des actions individuelles et collectives sera l'une des principales contraintes à la mise en oeuvre d'une stratégie efficace pour améliorer les bassins versants. Bien que l'on soit très conscient des problèmes, les efforts allant dans la bonne direction risquent d'être insuffisants, auquel cas certains problèmes actuels liés à la gestion des bassins versants pourraient persister encore pendant de nombreuses années. Il existe toutefois des moyens de les surmonter:

- mise au point de mécanismes institutionnels pour résoudre les conflits entre les pays et établissement de compromis acceptables, comprenant des transferts de ressources et le versement d'indemnités;
- planification de l'utilisation des terres au niveau des bassins versants et des exploitations agricoles et adoption d'approches intégrées pour la conservation et la gestion durable des ressources hydriques.

Au moins dans certaines zones critiques, la foresterie sera très certainement appelée à jouer un rôle critique dans la protection des bassins versants, alors que dans d'autres, le rôle des forêts et des arbres pourrait être plus marginal.

Lutte contre la désertification

La désertification - définie ainsi " dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides, sous l'action de divers facteurs dont les variations climatiques et les activités humaines"- est un problème majeur en Afrique de l'Ouest, en particulier dans la zone sèche. Elle résulte en grande

partie de l'accroissement des populations humaines et animales, qui se traduit par une pression accrue sur les ressources, qui compromet la résilience naturelle des écosystèmes de la zone sèche. Les effets de la désertification sont unanimement reconnus et les quinze pays de la sous-région sont signataires de la Convention sur la lutte contre la désertification. Des efforts considérables ont également été déployés aux niveaux mondial, régional et national pour traiter les problèmes, en particulier pour formuler et appliquer des programmes d'action nationaux et pour intégrer des activités de lutte contre la désertification dans les programmes de sécurité alimentaire. La prise de conscience est certes un facteur critique, mais les progrès dans ce domaine reposeront sur:

- une amélioration de l'utilisation des terres, en veillant à ce que l'utilisation des ressources ne porte pas atteinte à leur durabilité;
- des mesures correctives visant à prévenir les effets négatifs de la désertification, notamment protection des terres agricoles, des habitations et d'autres ressources critiques.

Dans le contexte de la foresterie, on privilégiera surtout:

- l'établissement de rideaux-abris et de brise-vents et la stabilisation des dunes de sable par la plantation d'espèces appropriées, en particulier dans le cadre de systèmes agroforestiers et sylvo-pastoraux; et
- l'aménagement durable des ressources des terres boisées.

Étant donné que la désertification se généralise et a des liens avec toutes les utilisations des terres, de multiples acteurs et institutions participent à la lutte. L'efficacité sur le terrain dépendra dans une large mesure des capacités des individus et des institutions et de leur perception du problème. Si le savoir-faire technique n'est pas réellement un facteur limitant, les capacités et les ressources institutionnelles risquent de demeurer les principaux goulots d'étranglement. Le manque de ressources devrait rester un problème dans le futur prévisible, de sorte que l'ampleur des efforts de lutte contre la désertification devrait rester assez limitée.

La stabilisation du climat

En Afrique de l'Ouest les forêts de la zone humide contiennent d'abondantes réserves de carbone, mais celles de la zone sèche en contiennent très peu et ont de très faibles réserves en humidité ce qui limite leurs



possibilités de contribuer à la fixation du carbone grâce à des activités de boisement. Les principaux problèmes viennent des éléments suivants:

- bien que la productivité de la biomasse soit élevée dans la zone humide, la forte pression exercée par les populations se traduit par de fréquents changements d'affectation des terres, et chaque fois que cela se produit, le stock de carbone accumulé est libéré, surtout si le changement d'utilisation est drastique. Alors que l'aménagement durable des forêts naturelles ou l'établissement de plantations à rotation longue contribuent à stabiliser les émissions de carbone, en Afrique de l'Ouest ces deux options sont exclues à cause de la pression des populations et de la virulence des conflits liés à l'utilisation des terres;
- dans la zone sèche, les conditions de croissance sont très défavorables, alors que les disponibilités de terres ne constituent pas réellement un facteur limitant. La productivité de la biomasse est très faible et comme elle est surtout utilisée comme fourrage ou combustible, le taux de renouvellement est rapide, de sorte qu'il est moins intéressant d'investir dans des activités visant à fixer le carbone.

Dans les circonstances actuelles et prochaines, il est très probable que la contribution des forêts de l'Afrique de l'Ouest à la fixation du carbone ne sera pas suffisante pour inciter à investir dans la fourniture de biens publics mondiaux, en particulier compte tenu des incertitudes entourant la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, des ressources limitées qui seront mises à disposition et de la concurrence de zones plus richement dotées d'Afrique et d'ailleurs. Même lorsque tous les arrangements concernant des instruments comme le Mécanisme pour un développement propre seront enfin en place, l'Afrique de l'Ouest ne sera sans doute pas en mesure d'attirer des investissements suffisants.

Alors qu'on ne sait pas dans quelle mesure les forêts de l'Afrique de l'Ouest contribuent à la stabilisation du climat, les changements climatiques mondiaux que l'on prévoit auront très probablement un impact significatif sur les forêts, en particulier à cause de la grande irrégularité des pluies et de l'augmentation de l'aridité, surtout dans la zone sèche. L'un des principaux effets sera l'augmentation de la fréquence et de la gravité des feux de forêt, cette aggravation étant en partie due à l'intensification des pressions biotiques.

TOURISME BASÉ SUR LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES

Grâce à la diversité de ses conditions climatiques, l'Afrique de l'Ouest a une flore et une faune sauvages très riches et diversifiées, qui lui confèrent un potentiel considérable pour l'éco-tourisme. Cependant le tourisme en général, et l'écotourisme en particulier, ont eu une croissance très limitée en Afrique de l'Ouest. Bien que le nombre d'arrivées touristiques ait augmenté de 8,0 pour cent par an entre 1995 et 1998 dans la sous-région, la part de l'Afrique de l'Ouest dans les recettes touristiques du continent n'est que de 9,6 pour cent²⁶. Avant les événements du 11 septembre 2001, l'Organisation mondiale du tourisme a estimé le volume des arrivées touristiques dans le monde, mais aussi par région et sous-région. Alors que le nombre d'arrivées touristiques internationales, tous pays confondus, devrait augmenter, passant de 668 millions en 2000 à quelque 1 561 millions en 2020, on prévoit que durant la même période, elles passeront de 27 millions à 77 millions en Afrique. Cet accroissement sera essentiellement le fait de l'Afrique australe, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Est, la part de l'Afrique de l'Ouest se limitant à environ 5 millions.

Il n'existe pas d'estimations déjà ventilées, indiquant la part du tourisme basé sur la faune et la flore sauvages, mais la part de l'Afrique de l'Ouest devrait de toutes façons rester assez modeste. Les facteurs limitant les possibilités d'expansion sont les suivants:

- l'insuffisance des investissements infrastructurels, qui a une incidence négative sur les services d'hébergement et sur la fiabilité du transport aérien;
- le fait qu'il n'existe pas de stratégie et de plan efficaces pour développer le potentiel touristique;
- l'insuffisance des efforts de promotion.

Tout ceci laisse penser que le tourisme ne se développera qu'à une échelle limitée dans les deux prochaines décennies. La richesse de la faune et de la flore sauvages et la diversité culturelle et historique de l'Afrique de l'Ouest devraient toutefois permettre de développer un tourisme d'aventure de haut niveau, centré sur une clientèle spécialisée.

²⁶ En 1998, l'Afrique a enregistré au total 26,8 millions d'arrivées touristiques, dont à peine 2,6 millions pour l'Afrique de l'Ouest. Sur le continent africain, le tourisme est essentiellement axé sur l'Afrique du Nord, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est.

LA FORESTERIE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Compte tenu de l'état général de pauvreté et de sous-développement dans lequel se trouve la sous-région, les ressources forestières et arborées continueront de tenir une très grande place dans la vie des populations, en particulier des pauvres. Le rôle que joue la foresterie dans la lutte contre la pauvreté, grâce aux biens et aux revenus qu'elle procure, doit être examiné dans le contexte suivant:

- fourniture de biens nécessaires à la subsistance: dans toute l'Afrique de l'Ouest, les communautés rurales comptent depuis toujours sur les arbres et les forêts pour la fourniture de divers produits nécessaires à leur subsistance, notamment aliments dérivés des forêts (racines, fruits, gibier, etc...), bois de feu, médicaments, fourrage, matériaux de construction, etc... Pour les populations dotées de peu de ressources, l'accès aux forêts est particulièrement déterminant durant les périodes de sécheresse et d'autres calamités, car les forêts sont leur principal "îlot de sécurité";
- création de revenus, à travers des activités informelles. Toujours dans le cadre de cette fonction de "filet de sécurité", les forêts sont aussi une source de revenu, essentiellement à travers toute une gamme d'activités informelles comme la production et le commerce du bois de feu, la récolte de produits forestiers non ligneux, la production et le commerce de la viande de brousse. Ces dernières années, ces activités rémunératrices informelles se sont considérablement développées, en particulier en réaction à la réduction du revenu provenant des cultures de rapport et au besoin croissant d'espèces, résultant de la libéralisation des économies, qui fait que les ménages doivent désormais payer diverses services comme les soins de santé et l'éducation. Bon nombre des activités du secteur informel ont un caractère transitoire et il est rare qu'elles permettent de dégager suffisamment d'excédents pour pouvoir réinvestir;
- emplois dans le secteur structuré Plusieurs entreprises forestières, petites et grandes, constituent d'importantes sources d'emplois et de revenus, en particulier dans les zones urbaines. Elles opèrent dans le cadre des mécanismes du marché et ne pourront continuer à fournir des emplois et des revenus que si elles conservent

leurs avantages compétitifs, ce qui suppose en particulier d'améliorer la qualité des produits, de les diversifier et d'améliorer les technologies et les compétences. La majorité des entreprises du secteur structuré exigent des investissements importants et de bonnes compétences en matière de gestion d'entreprises, ce qui limite dans une certaine mesure leurs possibilités d'expansion. Il est cependant crucial de créer des emplois dans le secteur structuré compte tenu de l'urbanisation rapide et du grand nombre de jeunes sans emploi.

Il y a lieu de croire que le rôle des forêts dans la lutte contre la pauvreté continuera d'être critique compte tenu de la croissance de la population, des performances médiocres des économies et de la persistance de la pauvreté. La foresterie ne sera sans doute pas en mesure de réduire de façon significative la pauvreté, mais elle ne devra pas oublier sa fonction de "filet de sécurité", qui est de fournir des biens de première nécessité et des revenus essentiels aux populations qui n'ont guère accès à d'autres possibilités. Mais, à moins que d'autres secteurs ne se développent et ne contribuent à résoudre le problème de la pauvreté, la foresterie risque de ne pas pouvoir remplir longtemps cette fonction de "filet de sécurité", qui repose essentiellement sur des activités du secteur informel, de sorte que ceux qui utilisent ou gèrent les ressources n'ont guère intérêt à investir.

CONSÉQUENCES: RÉSUMÉ

Les principales conséquences des facteurs de changement et des scénarios décrits dans les chapitres précédents sur les forêts et la foresterie peuvent être résumées comme suit:

- la réduction du couvert forestier persistera en Afrique de l'Ouest et rien ne permet de penser que la déforestation se ralentira. Il y a tout lieu de croire que les forêts seront soumises à une très forte pression qui entraînera une conversion légale et illégale à l'agriculture et à d'autres utilisations. L'augmentation de la population urbaine accroîtra la demande sur les forêts, notamment pour le bois de feu et le bois d'oeuvre, ce qui accentuera la dégradation;
- quoique l'importance de l'aménagement durable des forêts soit de plus en plus reconnue, son adoption sera généralement lente en particulier dans la zone humide où les forêts sont soumises à de fortes pressions et où les capacités des institutions du secteur public sont faibles;



- on ne prévoit au cours des deux prochaines décennies aucune expansion notable des plantations forestières. Les gouvernements auront déjà beaucoup de mal à gérer les plantations qui ont déjà été établies. Une expansion significative des arbres hors forêts est en revanche probable;
- la consommation de bois de feu devrait augmenter et passer d'environ 175 millions de m³ en 2000 à 235 millions de m³ en 2020. Le bois continuera d'être la principale source d'énergie, en particulier pour les ménages ruraux, mais aussi pour une grande partie des ménages urbains. Un passage limité à d'autres types de combustibles est possible en milieu urbain, surtout si le projet du gazoduc ouest-africain se matérialise. Les approvisionnements en bois de feu resteront un problème majeur pour la plupart des consommateurs urbains;
- tout porte à croire que la demande de bois rond industriel et de produits ligneux augmentera en Afrique de l'Ouest. Le Nigéria s'est avéré être un grand consommateur et deviendra de plus en plus tributaire des importations;
- la plupart des pays producteurs de bois ont interdit ou réduit les exportations de grumes afin d'encourager la création de valeur ajoutée à l'intérieur de leurs frontières. Cela s'est traduit par une expansion des industries des sciages et des contreplaqués, axées largement sur l'exportation. Toutefois, compte tenu de l'amenuisement de la base de ressources et de l'insuffisance des efforts déployés en faveur de l'aménagement durable, les perspectives d'expansion de ces industries sont limitées à long terme;
- bien que la majorité des pays aient établi un réseau d'aires protégées, les pressions croissantes comme le braconnage, l'empiètement, etc... affectent son efficacité. Les possibilités de sauvegarder la biodiversité en dehors des aires protégées sont très limitées;
- compte tenu de la demande croissante d'eau, il deviendra impératif d'améliorer l'aménagement des bassins versants, mais les arrangements institutionnels resteront probablement inappropriés, ce qui compromettra l'application des plans d'aménagement. Le problème sera particulièrement complexe dans le cas des bassins versants communs à plusieurs pays. Des conflits sont possibles si des mécanismes institutionnels appropriés ne sont pas en place pour gérer les bassins versants et élaborer des systèmes de partage des coûts et avantages susceptibles d'être largement acceptés;
- la désertification est un problème d'environnement majeur qui devrait s'aggraver au cours des deux prochaines décennies. Bien que tous les pays soient signataires de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les efforts seront probablement très insuffisants par rapport aux besoins;
- avec la croissance léthargique des économies et les performances médiocres des autres secteurs clés, la pauvreté devrait persister. Les pauvres seront de plus en plus tributaires des forêts, qui leur fourniront une protection sociale, à travers divers produits nécessaires à leur subsistance, et un revenu, à travers diverses activités informelles.

Globalement, le scénario du statu quo tend à aggraver la situation. Cette perception est partagée par la majorité de la population, comme le révèle une enquête par questionnaire qui a été conduite dans la sous-région (voir encadré 35).

ENCADRÉ 35

LES FORÊTS VUES PAR LES OUEST-AFRICAINS

GÉNÉRALITÉS

Une enquête par questionnaire a été conduite dans le cadre de l'étude FOSA pour connaître les points de vue d'un grand nombre de parties prenantes (institutions gouvernementales, universités et autres institutions universitaires et de recherche, organisations internationales, organisations non gouvernementales et grand public) s'intéressant au secteur forestier. 15 pour cent des 1985 questionnaires distribués en Afrique de l'Ouest ont été remplis et retournés. Une analyse de ces réponses provenant de divers segments de la société permet de comprendre comment les personnes interrogées voient la situation actuelle et ce que réserve l'avenir.

LA SITUATION ACTUELLE

La majorité des répondants considèrent que la gestion des forêts relève essentiellement du gouvernement, mais bon nombre d'entre eux notent un accroissement du rôle de certains autres acteurs, comme les agriculteurs, les groupes communautaires locaux et le secteur privé. D'une manière générale, ils s'inquiètent de plus en plus de l'insuffisance de l'offre de biens et services. Les répondants de pays comme le Burkina Faso, la Gambie et le Niger ont souligné qu'ils craignent d'éventuelles pénuries de bois d'œuvre et de bois de feu, alors que ceux de la Côte d'Ivoire et de la Guinée sont satisfaits des disponibilités actuelles. Les disponibilités de plantes médicinales et d'autres produits forestiers non ligneux deviennent préoccupantes. De nombreux répondants se sont déclarés peu satisfaits des efforts de protection de l'environnement, en particulier pour la lutte contre la désertification, la dégradation des bassins versants et la perte de biodiversité. En ce qui concerne l'état des forêts, la déforestation préoccupe la plupart des répondants, qui l'attribuent essentiellement à l'exploitation forestière, notamment aux enlèvements de bois, à l'expansion de l'agriculture et à l'intensification du pâturage. Beaucoup de répondants insistent sur l'insuffisance des efforts en faveur de l'aménagement forestier durable et des activités de boisement et de reboisement.

De l'avis général, les principaux facteurs qui ont une influence sur l'état des forêts sont la croissance démographique, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les besoins en énergie. Les défaillances des arrangements institutionnels, y compris l'insuffisance de la main d'œuvre technique, sont des contraintes critiques.

L'AVENIR

Globalement, la plupart des répondants ont une vision peu optimiste de l'avenir. Ceux du Burkina Faso, du Mali, du Nigéria et du Sénégal estiment que la déforestation et la dégradation des forêts se poursuivront. Plusieurs répondants ont souligné l'aggravation de certains problèmes, comme la perte de la biodiversité, la dégradation des terres et le manque d'eau. La pénurie de bois de feu et l'amenuisement de l'offre de produits forestiers ont été désignés comme les principaux problèmes qui se profilent.

L'état des forêts pourrait s'améliorer ou se stabiliser à certaines conditions :

- Accorder plus d'importance aux approches participatives de la gestion des ressources forestières;
- Améliorer la prise de conscience des problèmes environnementaux, ainsi que la formation technique.

Plusieurs répondants ont souligné la nécessité de renforcer les efforts dans les domaines suivants :

- Lutte contre la corruption et l'exploitation forestière illicite ;
- Elaboration d'une politique d'utilisation des terres intégrée, tenant compte des liens entre les différents types d'utilisation des terres ;
- Promotion d'autres sources d'énergie ;
- Amélioration des régimes fonciers pour encourager l'investissement dans les arbres et d'autres cultures ;

La majorité des répondants ont également attiré l'attention sur la nécessité de lutter contre la pauvreté, qui est considérée à la fois comme une cause et comme un effet du mode d'utilisation des ressources actuel.



Chapitre 6

Priorités et stratégies

Le chapitre précédent indiquait ce qui pourrait se passer si les tendances actuelles persistent, en particulier en ce qui concerne l'état des forêts et l'offre de biens et services. Il existe bien entendu un certain nombre de tendances négatives, et il y a tout lieu de craindre une réduction de la superficie de forêts et du flux de biens et services. Dans le contexte des différents facteurs de changement, qui ont pour la plupart une origine extérieure au secteur, il est important d'étudier ce qui doit être fait pour améliorer la situation et en particulier pour renforcer la contribution des forêts et de la foresterie au développement durable. Comme on l'a déjà indiqué, des initiatives comme le Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD) envisagent un certain nombre de changements radicaux dans la manière d'affronter le développement. Bien que le NEPAD et d'autres initiatives similaires avancent à un rythme inégal, ils fournissent un cadre pour réorienter le développement sur une nouvelle voie. C'est dans ce contexte que le présent chapitre décrit des stratégies et des approches qui pourraient s'appliquer à l'ensemble de la sous-région Afrique de l'Ouest.

UNE SOUS-RÉGION QUI A DES ATOUTS

Alors que chaque pays doit définir ses priorités et ses stratégies conformément à sa situation particulière, un certain nombre de dénominateurs communs permettent de définir un cadre valable pour l'ensemble de la sous-région, qui pourra ensuite être adapté aux conditions spécifiques. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest présente un certain nombre de particularités du point de vue du développement économique en général et du développement du secteur forestier en particulier. La zone sahélienne sèche est, de par sa nature, confrontée à des contraintes climatiques, en outre elle est économiquement plus pauvre et a des possibilités de commerce limitées, du fait qu'elle n'a pas de débouché sur la mer. La zone humide, qui bénéficie de conditions climatiques plus favorables, a un potentiel considérable pour l'agriculture, en particulier grâce à la diversification des cultures. De plus, elle est plus proche de la côte, a de meilleures infrastructures et possède la plupart des grands

centres urbains, ce qui lui permet de tirer parti des possibilités commerciales. Ces différences entre la zone sèche et la zone humide peuvent aussi offrir une possibilité de produire une gamme de produits et de services différents, pour promouvoir une intégration plus étroite entre les diverses zones d'un pays et entre les pays. Les similitudes existant entre les différents pays ouvrent également des possibilités de coopération très importantes.

Contrairement à d'autres sous-régions, l'Afrique de l'Ouest a une longue expérience de l'exploitation et de l'aménagement des forêts, remontant à près d'un siècle dans certains pays, et l'on peut tirer un grand nombre d'enseignements des succès et des échecs. Les principaux atouts potentiels de l'Afrique de l'Ouest sont résumés ci-dessous:

- malgré son faible pouvoir d'achat, l'Afrique de l'Ouest a la possibilité de devenir un marché important, en particulier en raison de sa nombreuse population et de l'apparition d'une classe moyenne. Certains pays, comme le Nigéria, sont déjà de grands consommateurs de bois et de produits dérivés et bon nombre de pays voisins ont beaucoup à gagner à répondre à cette demande croissante;
- malgré des conflits en cours, les processus et institutions démocratiques se sont quelque peu renforcés et les changements de gouvernements se font de plus en plus à travers des élections;
- compte tenu de leur longue tradition de l'aménagement des forêts, la plupart des pays ont des capacités techniques et institutionnelles mieux développées que celles d'autres sous-régions africaines. Grâce aux ressources humaines disponibles dans le secteur forestier, la sous-région est bien armée pour s'attaquer à des problèmes fondamentaux comme l'aménagement forestier durable;
- la sous-région a aussi acquis une grande expérience de la participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles, notamment dans la zone sèche;
- certains pays ont déjà une très grande expérience de la gestion des plantations composées d'essences

de grande valeur et ont su exploiter de nouveaux marchés;

- l'esprit d'entreprise est bien développé en Afrique de l'Ouest, ce qui permet aux populations de tirer parti des opportunités naissantes;

C'est dans ce contexte qu'il convient de formuler des stratégies et de mettre en œuvre des actions dans le secteur forestier, pour faire face aux contraintes qui entravent le développement économique et social plus général.

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Compte tenu des tendances actuelles, les deux lignes d'action qui resteront les plus critiques pour la sous-région sont la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement. Comme la quasi-totalité des pays ont de bas revenus et un développement social limité, il faudra redoubler d'efforts pour améliorer les moyens d'existence des populations. Les possibilités d'industrialisation rapide étant limitées, l'une des premières préoccupations de tous les pays sera d'améliorer l'agriculture, en particulier pour renforcer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté généralisée. Le lien étroit qui existe entre la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement est bien reconnu. Il est indispensable de protéger les bassins versants, de stopper la désertification et la dégradation des terres et de maintenir la stabilité de l'écosystème si l'on veut garantir un développement durable. Toutefois, aussi simple que cela puisse paraître, il faut déployer de très gros efforts pour s'attaquer aux deux problèmes intimement liés de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'environnement, en particulier parce que cela exige de suivre une voie de développement tout à fait différente du modèle actuel et de modifier en profondeur les arrangements institutionnels à tous les niveaux.

LES PRIORITÉS DU SECTEUR FORESTIER

Les priorités de développement globales détermineront bien évidemment les priorités sectorielles et le but sera avant tout de permettre à la foresterie de contribuer à l'accomplissement des objectifs plus généraux. Les grandes lignes d'action dans le secteur forestier sont indiqués ci-dessous:

Lutte contre la pauvreté

Comme on l'a déjà vu, la foresterie joue déjà un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. En théorie,

l'accroissement du développement économique s'accompagne d'une diminution du rôle des forêts et de la foresterie dans la production et la formation de revenu. Or, dans le contexte de l'Afrique en général, et de l'Afrique de l'Ouest en particulier, le développement sera probablement lent, de sorte que la dépendance à l'égard des forêts ne devrait guère varier. La stratégie de lutte contre la pauvreté consistera essentiellement à fournir des biens et des services essentiels et à créer le revenu de base qui permettra aux populations de se procurer ces biens et ces services. L'Afrique de l'Ouest étant plus ouverte que les autres sous-régions du continent, l'accent sera mis sur la création de revenu, en concentrant l'effort sur les éléments suivants:

- renforcer la fonction de protection sociale des forêts, en facilitant l'accès à une gamme de produits forestiers essentiels, servant notamment de complément nutritionnel. Cet aspect sera particulièrement important dans la zone sèche qui est plus vulnérable à la sécheresse et à la désertification et aux déficits de la production agricole qui en découlent;
- améliorer la rentabilité des multiples activités forestières informelles, en faisant en sorte qu'elles soient durables et rémunératrices;
- promouvoir la création d'entreprises forestières afin d'accroître les emplois et les revenus provenant d'activités du secteur structuré, en particulier en zone urbaine, en donnant la priorité aux activités à forte intensité de qualifications, qui demandent peu d'investissement en capital.

Protection de l'environnement

En Afrique de l'Ouest, il existe de très nombreuses utilisations des terres, chacune d'elles se caractérisant par des problèmes spécifiques qui menacent leur durabilité à long terme. Dans le domaine de la protection de l'environnement, les priorités seront les suivantes:

- multiplication des efforts de protection et d'aménagement des bassins versants grâce à des utilisations appropriées des terres et en veillant à ce que la protection des bassins versants fasse partie intégrante de toutes les utilisations des terres;
- lutte contre la dégradation des terres et la désertification en veillant à ce que toutes les utilisations des terres prévoient automatiquement l'adoption d'approches à visée de conservation;



- diffusion de critères et d'indicateurs simples et facilement mesurables de l'aménagement durable des forêts, s'appliquant aux forêts naturelles et aux plantations.

STRATÉGIES PERMETTANT D'ATTEINDRE LES PRIORITÉS

Les priorités qui viennent d'être décrites sont déjà largement reconnues et l'on a déjà tenté précédemment de les atteindre, mais sans grand succès. De nombreuses initiatives étaient traditionnellement entre les mains d'organisations du secteur public qui n'ont pratiquement rien fait pour associer les autres parties prenantes. Ces dernières années, les capacités du secteur public se sont beaucoup affaiblies et celles d'autres parties prenantes, en particulier des communautés et du secteur privé, sont restées insuffisantes. Le plus souvent, il existe déjà le savoir-faire technique pour améliorer la gestion des forêts, mais les capacités institutionnelles se sont considérablement réduites. C'est dans ce contexte que les actions ci-après sont recommandées pour renforcer les capacités institutionnelles globales du secteur forestier.

Revitaliser le secteur public

La présence d'un secteur public efficient et souple fournissant un cadre juridique et politique efficace et contribuant à résoudre les conflits d'une manière transparente et équitable est une condition préalable du développement du secteur forestier dans tous les pays. Ceci nécessitera en particulier:

- une redéfinition des fonctions et des responsabilités. Les institutions forestières publiques centreront principalement leurs efforts sur la création de conditions propices pour que d'autres acteurs puissent entreprendre la plupart des fonctions essentielles. Ceci reposera dans une large mesure sur la mise en place d'un cadre juridique et politique approprié et sur le maintien de conditions égales pour tous afin que tous les acteurs puissent jouer un rôle efficace. Le secteur public se limitera à prendre en charge les fonctions d'utilité publique qui n'ont guère de chances d'être assumées par le secteur privé ou par d'autres acteurs;
- la réorganisation des institutions du secteur public. Cette modification des responsabilités et des fonctions passe par une importante refonte de la structure organisationnelle de la plupart des

institutions forestières. Quelques efforts dans cette direction sont déjà en cours, mais des investissements importants sont nécessaires pour la restructuration et le renforcement des capacités;

- renforcement des compétences et des capacités. D'importants efforts devront être faits pour améliorer les compétences de ceux qui travaillent dans les institutions forestières, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités. Des efforts particuliers devront être faits pour renforcer les capacités en matière d'analyse des politiques, de résolution des conflits et de gestion de l'information.

Soutenir les initiatives communautaires

Dans ce domaine, l'objectif principal sera de tirer profit des enseignements dégagés des diverses initiatives communautaires et de renforcer progressivement les capacités locales de gestion des ressources forestières. Ceci sera particulièrement important dans la zone sèche où il faut protéger l'environnement et produire des biens et des services importants à l'échelon local. On s'attachera en particulier à:

- renforcer le cadre politique et juridique, en reconnaissant spécifiquement la participation des organisations communautaires locales à la gestion des ressources forestières et arborées du domaine public ou communautaire et en soutenant cette participation;
- aider les organisations communautaires locales à mettre au point des approches transparentes et participatives de la gestion des ressources, en accordant l'attention voulue aux besoins des membres défavorisés des communautés;
- améliorer l'accès à l'information, en particulier sur les disponibilités d'intrants et les prix, les marchés des produits, etc...

Dans la zone sèche, l'essentiel de la demande de bois et de produits dérivés peut être satisfait si l'on renforce les initiatives communautaires de gestion des ressources. Compte tenu du faible pouvoir d'achat et de l'insuffisance des infrastructures de transport, ces initiatives locales sont cruciales pour une grande partie des populations de cette zone. Il existe plusieurs exemples d'initiatives communautaires de ce type au Burkina Faso, au Niger, au Nigéria et au Sénégal et le principal objectif devrait être de diffuser l'application des enseignements tirés de l'expérience.

Donner des moyens d'action aux petits producteurs

L'un des principaux objectifs du développement économique et social en Afrique de l'Ouest sera de créer des emplois. Comme une grande partie de la population a moins de quinze ans, le chômage devrait augmenter considérablement durant les deux prochaines décennies. L'une des caractéristiques de l'Afrique de l'Ouest est l'importance de son secteur informel, qui opère dans l'illégalité et est par conséquent en butte à un certain nombre de contraintes. Bien souvent, les activités informelles ont été rendues illégales, dans une large mesure pour permettre à une minorité d'accaparer les ressources publiques. La discrimination à l'encontre des activités informelles a restreint les initiatives d'un grand nombre de personnes et a dans un certain sens incité à utiliser les ressources sans se préoccuper de leur gestion durable. Avec la montée du chômage, il faudra intégrer le secteur informel dans le courant de l'économie et faire en sorte que les activités qui en relèvent contribuent à la création d'emplois et de revenus.

Dans la zone humide de l'Afrique de l'Ouest, d'importantes initiatives de boisements privés sont déjà en cours, avec notamment la plantation d'arbres dans des jardins potagers. L'expérience acquise dans plusieurs pays montre que ces initiatives privées peuvent améliorer considérablement les approvisionnements en bois. Les industries artisanales basées sur le bois, en particulier les fabriques de meubles, pourraient également être développées. Grâce aux niveaux de qualification élevés et à l'accès aux marchés d'Europe et d'autres régions, l'Afrique de l'Ouest offre un immense potentiel pour le développement de l'industrie du meuble. Les petites entreprises pourraient aussi très bien se lancer dans la culture et la transformation des produits forestiers non ligneux. Les terres agricoles, en particulier dans la zone humide, permettraient de cultiver des plantes médicinales. Il existe déjà un bagage de connaissances traditionnelles sur la transformation des produits forestiers non ligneux, y compris les plantes médicinales, et il suffirait de les peaufiner et de les améliorer. La promotion des petites entreprises supposera:

- d'éliminer les obstacles juridiques et autres qui entravent le fonctionnement des petites entreprises, notamment les restrictions frappant le transport du bois et des produits dérivés;
- d'améliorer l'accès à l'information, en particulier sur les technologies et les marchés;
- de faciliter l'accès au crédit.

Faciliter le développement de marchés concurrentiels

Une proportion importante des transactions restera dans le secteur informel et la consommation continuera d'être principalement axée sur la subsistance, mais l'on devra s'efforcer de promouvoir le développement des marchés et encourager le grand nombre de producteurs et de consommateurs à tirer parti des possibilités offertes à travers le mécanisme du marché. Le fonctionnement des marchés du bois de feu au Niger et au Mali a montré que le développement des marchés pouvait accroître le revenu des communautés locales. Les efforts seront spécifiquement centrés sur:

- la promotion de l'établissement de réseaux commerciaux de type coopératif;
- l'amélioration de l'accès à l'information sur les marchés et les prix; et
- L'appui à la mise en place de mécanismes, y compris d'un cadre juridique, destinés à faciliter la résolution des conflits et à garantir le fonctionnement efficace des mécanismes du marché.

Des subventions perverses ont souvent affecté le développement de marchés concurrentiels et cela fait que les gouvernements ne parviennent pas à mobiliser des ressources suffisantes pour appuyer l'aménagement durable des forêts et accroître les disponibilités de biens publics. Le développement d'un marché concurrentiel opérant dans le cadre d'un système de transactions transparent devrait également décourager les comportements basés sur la recherche de l'avantage personnel.

Renforcer la collaboration sous-régionale et régionale

Les liens économiques et écologiques étroits entre les différentes zones et les différents pays doivent être expressément reconnus et soutenus le biais d'arrangements politiques et institutionnels appropriés. Les migrations et le commerce ont forgé des liens solides entre les pays de la zone sèche et de la zone humide. La zone humide dépend depuis toujours de main-d'oeuvre migrante provenant de la zone sèche septentrionale, alors que la majorité des pays de la zone sèche sont tributaires des produits de la zone humide. Le lien écologique entre les différents pays est particulièrement fort du fait qu'ils se partagent les réseaux hydrographiques. Tous ces éléments montrent qu'il est indispensable de renforcer la collaboration entre les pays, notamment en tirant parti de mécanismes existants comme la CEDEAO et



le CILSS. Dans le secteur forestier, les domaines de collaboration spécifiques sont les suivants:

- renforcement de la coopération dans le domaine de la recherche forestière grâce à la constitution de réseaux sous-régionaux s'occupant de problèmes communs. Les possibilités de collaboration sont très importantes dans un certain nombre de domaines, dont la foresterie de plantation, la remise en état des zones entièrement exploitées, la domestication des produits forestiers non ligneux, etc...; l'échange d'informations; et la mise en place d'un pool de compétences techniques pour soutenir les pays dont les capacités sont insuffisantes;
- établissement de centres régionaux de formation pour promouvoir la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur forestier et dans les secteurs connexes;
- renforcement des mécanismes sous-régionaux pour faciliter la mise en œuvre d'actions concertées dans les domaines de la protection des bassins versants et de la lutte contre la désertification.

Mobiliser l'investissement

Dans le passé, les efforts étaient généralement décidés en haut lieu, de sorte que les ressources étaient mobilisées au niveau national pour appuyer toutes les activités. Ce système réduisait considérablement les possibilités d'intervention du secteur privé et empêchait de tirer parti de l'épargne d'un grand nombre de particuliers. En général, la situation n'incite pas les individus à mobiliser leurs économies, ou à les investir dans des activités plus productives. L'élimination des diverses contraintes et la mise en place de conditions égales pour tous devraient accroître la confiance des populations et les encourager à investir leurs ressources de manière productive. Dans presque tous les pays, il existe des possibilités d'accroître les investissements forestiers en faisant fond sur diverses sources, notamment en:

- améliorant le recouvrement des recettes, en minimisant les fuites;
- mettant l'accent sur les fonctions centrales des institutions forestières publiques, alors que la plupart des fonctions productives et commerciales sont confiées à des entreprises privées ou publiques qui opèrent en fonction de la rentabilité commerciale;
- mettant en place des mécanismes de transfert des ressources, en particulier pour soutenir les efforts visant à sauvegarder des fonctions écologiques comme la protection des bassins versants, et pour

indemniser ceux qui supportent les coûts de la protection;

- encourageant le secteur privé à investir dans des entreprises forestières et en facilitant l'accès au crédit;
- mobilisant des ressources aux niveaux national, régional et mondial pour soutenir la fourniture de biens collectifs d'importance régionale et mondiale.

Renforcer le rôle des organisations de la société civile

Une autre ligne d'action clé à laquelle devront être consacrés d'importants efforts est d'associer davantage les organisations de la société civile aux décisions liées à la gestion des ressources. Cette participation contribuerait à accroître la transparence et à préserver les intérêts à long terme de la société, et elle suppose en particulier de:

- inciter des organisations de la société civile à participer aux discussions sur les politiques et la législation concernant la gestion des ressources forestières;
- améliorer l'accès aux informations d'intérêt public et mettre au point une politique et une législation qui reconnaissent explicitement le droit à l'information et le garantissent;
- mettre en place des mécanismes permettant aux organisations de la société civile d'appliquer des mesures correctives et garantissant que les actions des différents intervenants - du secteur public ou privé - ne portent pas atteinte aux intérêts plus larges de la société à long terme.

CONCLUSION

L'évolution de la situation au cours des deux prochaines décennies est très incertaine. S'il est difficile de prévoir ce qui pourrait se produire, on sait en revanche que durant les deux prochaines décennies, la situation évoluera rapidement, offrant des possibilités et accroissant des risques qui sont pour la plupart, imprévisibles pour l'instant. A mesure que les économies des pays d'Afrique de l'Ouest s'intégreront dans l'économie mondiale, les opportunités et les risques évolueront aussi dans des directions imprévisibles. Dans la majorité des cas, le temps disponible pour réagir sera plus court. Il devient donc impératif que les institutions soient en mesure de prévoir les changements, de faire face à toutes les incertitudes, de s'adapter et d'être eux-mêmes les agents du changement.



Résumé et conclusions

Les chapitres précédents offraient une vue d'ensemble de la situation actuelle de la foresterie, des principaux facteurs de changement et des divers scénarios qui pourraient apparaître dans le futur en Afrique de l'Ouest. Sur la base de l'analyse qui précède, on a ensuite indiqué les conséquences, ainsi que les priorités et les stratégies. Le présent chapitre résume les principales constatations et conclusions.

CONSTATATIONS CLÉS

La situation de l'Afrique de l'Ouest est extrêmement complexe, du moins en ce qui concerne le développement forestier. La diversité des conditions écologiques, sociales et économiques et le contraste entre la zone humide et la zone sèche sont des facteurs qui ont une influence critique sur le processus de développement. La présente étude a mis en relief, entre autres, les problèmes suivants:

- tous les pays de la sous-région traversent une phase de bouleversements politiques profonds, qui s'accompagnent d'une transition sociale, institutionnelle et économique. Les systèmes de gouvernement démocratiques s'affermissent et l'accent est mis de façon croissante sur la décentralisation de l'administration, notamment de la gestion des ressources naturelles. Malgré quelques problèmes initiaux, ces efforts devraient se traduire par des changements majeurs dans l'environnement politique et institutionnel;
- l'Afrique de l'Ouest est l'une des sous-régions les plus densément peuplées d'Afrique. Comme la sous-région possède de vastes étendues arides, la zone humide est soumise à une très forte pression pour répondre aux demandes croissantes des populations qui ont besoin d'aliments et de divers produits et services;
- durant les vingt prochaines années, on prévoit que la population de la sous-région s'enrichira d'environ 110 millions d'habitants, ce qui représente environ 28 pour cent de l'augmentation de toute l'Afrique. L'impact de cet accroissement de la population sur les forêts dépendra de plusieurs autres facteurs, en particulier de la situation économique globale et des changements

dans l'importance relative des différents secteurs;

- la demande croissante de bois et de produits dérivés dans la sous-région, en particulier au Nigéria et au Sénégal, pourrait modifier sensiblement la direction des courants commerciaux;
- à l'exception de celles qui se trouvent dans des parcs nationaux et des réserves de faune, la majorité des forêts naturelles risquent d'être surexploitées et de s'épuiser. Toutefois, l'arboriculture pourrait être considérablement développée, en particulier dans le cadre de systèmes agroforestiers dans les concessions familiales et dans les forêts-parcs, qui devraient devenir d'importantes sources de bois rond industriel et de bois de feu;
- compte tenu de la forte densité de population, les grosses plantations industrielles seront nécessairement limitées, sauf dans une certaine mesure dans la savane guinéenne;
- les pays d'Afrique de l'Ouest ont investi dans la transformation du bois, en particulier dans la production de sciages, de placages et de contreplaqués. Il existe aussi un secteur des petites et moyennes entreprises forestières qui est en expansion et dont la croissance pourrait être considérable;
- malgré les progrès rapides des technologies au niveau mondial, l'activité économique des pays ouest-africains, notamment dans le secteur forestier, n'en a d'une manière générale pas bénéficié en raison de l'insuffisance des capacités indigènes dans le domaine des sciences et de la technologie.

CONSÉQUENCES

Les conséquences des facteurs du changement sur les forêts, en particulier sur la fourniture de biens et de services, peuvent être résumées comme suit:

- en Afrique de l'Ouest, la déforestation se poursuivra à peu près au même rythme qu'aujourd'hui. Tout porte à croire que les forêts seront soumises à une très forte pression qui entraînera une conversion légale et illégale à

l'agriculture et à d'autres utilisations. L'augmentation de la population urbaine accroîtra la demande de produits des forêts, en particulier de bois de feu et de bois d'œuvre, ce qui accentuera la dégradation;

- bien que l'on reconnaisse de plus en plus l'importance de l'aménagement durable des forêts, son adoption sera généralement lente, en particulier dans les forêts de la zone humide qui sont soumises à de fortes pressions;
- aucune expansion notable des plantations n'est prévue pour les deux prochaines décennies. Les gouvernements auront déjà beaucoup de mal à gérer les plantations existantes. Une expansion significative des arbres hors forêts est en revanche probable;
- la consommation annuelle de bois de feu devrait augmenter et passer d'environ 175 millions de m³ en 2000 à 235 millions de m³ en 2020. Le bois continuera d'être la principale source d'énergie, en particulier pour les ménages ruraux, mais aussi pour une grande partie des ménages urbains. Un passage limité à d'autres types de combustibles que le bois de feu est possible en milieu urbain, si le projet du gazoduc ouest-africain est effectivement mis en œuvre;
- tout porte à croire que la demande de bois rond industriel et de produits dérivés du bois augmentera en Afrique de l'Ouest. Le Nigéria est devenu un grand consommateur et devra importer des quantités croissantes;
- compte tenu de la demande croissante d'eau, il deviendra impératif d'améliorer l'aménagement des bassins versants. Toutefois, les arrangements institutionnels resteront probablement inappropriés, ce qui compromettra l'application des plans d'aménagement. Ce problème sera d'autant plus complexe que les bassins versants sont communs à plusieurs pays, de sorte que les conflits pourraient s'intensifier;
- la désertification est un problème d'environnement majeur qui devrait s'aggraver au cours des deux prochaines décennies. Bien que tous les pays soient signataires de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les efforts seront probablement très insuffisants par rapport aux besoins;
- avec la croissance très lente des économies et les performances médiocres des autres secteurs clés, la pauvreté devrait persister. Il s'ensuit que les

pauvres seront de plus en plus tributaires des forêts qui leur serviront de filet de sécurité, en leur fournissant divers produits nécessaires à leur subsistance, et un revenu.

PRIORITÉS ET STRATÉGIES

Les deux grandes priorités de la sous-région seront la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement. A cette fin, les principaux objectifs seront de:

- renforcer la fonction de protection sociale des forêts, en facilitant l'accès à une gamme de produits forestiers essentiels. Cet aspect sera particulièrement important dans la zone sèche qui est plus vulnérable à la sécheresse et à la désertification et aux déficits de la production agricole qui en découlent;
- améliorer la rentabilité des multiples activités forestières informelles, en faisant en sorte qu'elles soient durables et rémunératrices;
- promouvoir la création d'entreprises forestières afin d'accroître les emplois et les revenus provenant d'activités du secteur structuré, en particulier en zone urbaine, en donnant la priorité aux activités à forte intensité de qualifications, qui demandent peu d'investissement en capital;
- élargir l'application de critères et d'indicateurs simples et facilement mesurables de l'aménagement durable des forêts, pour les forêts naturelles et les plantations;
- multiplier les efforts de protection et d'aménagement des bassins versants basés sur des utilisations appropriées des terres, en veillant à ce que la protection des bassins versants fasse partie intégrante de toutes les utilisations des terres;
- enrayer la dégradation des terres et la désertification en intégrant cette composante dans toutes les utilisations des terres.

Les changements institutionnels seront au premier plan, principalement pour donner des moyens d'action aux divers acteurs et élargir leur champ d'action. L'attention sera principalement centrée sur les aspects suivants:

- la revitalisation du secteur public, qui comprendra une redéfinition de ses fonctions et de ses responsabilités, des changements appropriés dans sa structure et son organisation et un renforcement des compétences et des capacités;
- le renforcement des initiatives communautaires, en tirant parti des enseignements des efforts en



cours et en renforçant progressivement les capacités dans le domaine de la gestion des ressources forestières;

- la responsabilisation des petits producteurs, en supprimant les obstacles juridiques et autres qui entravent le fonctionnement des petites entreprises, notamment les restrictions frappant le transport du bois et de ses dérivés; en améliorant l'accès à l'information, en particulier sur les technologies et les marchés; en facilitant l'accès au crédit;
- l'appui au développement de marchés concurrentiels, principalement en améliorant le cadre juridique et institutionnel et en garantissant la stabilité des politiques afin d'instaurer un climat de confiance;
- le renforcement de la collaboration sous-régionale et régionale, en particulier en affrontant les problèmes communs et en mettant en commun les compétences en matière de recherche, d'éducation et de formation;
- la mobilisation d'investissements, en particulier à partir de sources internes, en instaurant la confiance nécessaire pour que les populations épargnent et investissent;
- le renforcement du rôle des organisations de la société civile, spécialement en créant un environnement plus propice à leur bon fonctionnement.

SUIVI DE L'ÉTUDE FOSA

L'étude FOSA a adopté une approche à forte connotation participative dans laquelle sont

intervenues tous les pays et toutes les autres parties prenantes, pour donner un aperçu général de la situation actuelle et des perspectives futures des forêts et de la foresterie en Afrique. Alors que le rapport de synthèse régional rend compte de la situation à l'échelle du continent, les rapports sous-régionaux décrivent les caractéristiques spécifiques de chacune des cinq sous-régions. Outre le fait qu'elle donne une indication de ce qui pourrait arriver et de ce qui doit être fait, l'étude FOSA est surtout intéressante parce qu'elle pose les problèmes clés et aide à repenser le développement forestier dans le contexte politique, économique et social plus large. Au fur et à mesure que les événements se déroulent et modifient les opportunités et les contraintes, il convient de revoir et d'affiner les conclusions de FOSA pour renforcer la formulation et la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux. Ceci implique en particulier de :

- parachever les documents prospectifs nationaux en tenant compte du cadre général fourni par le rapport régional et les rapports sous-régionaux de FOSA;
- utiliser les documents prospectifs nationaux, les rapports sous-régionaux et le rapport régional de FOSA pour améliorer la formulation et la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux;
- renforcer les capacités de planification stratégique des pays;
- mettre en place un mécanisme pour l'examen périodique des faits nouveaux survenant dans tous les secteurs clés, évaluer leur impact sur les forêts et la foresterie et affiner les scénarios de développement du secteur forestier



Références

- African Development Bank.** 2000. *Population, incomes and forest resources in Africa: a review of selected trends with projections to 2020*. Report prepared by A. Danielson & M. Hammarskjöld. Abidjan, African Development Bank.
- African Development Bank.** 2001a. *Key issues in forestry sector to year 2020 in the West African subregion*. Document de travail FOSA préparé par Björdahl, G. & Van Hensbergen, African Development Bank, Abidjan.
- African Development Bank.** 2001b. *Driving forces shaping forestry to year 2020 in the West African subregion*. Document de travail FOSA préparé par Björdahl, G. & Van Hensbergen, African Development Bank, Abidjan.
- Agyarko, T.** 2000. *Country forestry outlook paper - Ghana*. Document de travail FOSA.
- Aliou, E.** 2000. *Country forestry outlook paper - Sierra Leone*. Document de travail FOSA.
- Aruofor, R.** 2000. *Country forestry outlook paper - Nigeria*. Document de travail FOSA.
- Bellefontaine, R., Gaston, A. & Petrucci, Y.** 2000. *Management of natural forests of dry tropical zones*. FAO Conservation Guide No. 32. Rome, FAO.
- Boffa, J.M.** 1999. *Agroforestry parklands in sub-Saharan Africa*. FAO Conservation Guide No. 34. Rome, FAO.
- Bogiang, L.** 2000. *Country forestry outlook paper - the Gambia*. Document de travail FOSA.
- Boye, A.** 2000. *Rapport national de prospective forestière du Sénégal*. Document de travail FOSA.
- Broadhead, J., Bahdon, J. & Whiteman, A.** 2001. *Past trends and future prospects for the utilisation of wood energy*. Global Forest Products Outlook Study working paper GFPOS/WP/05.
- Contrera-Hermosilla, A.** 2001. *Forest institutional issues*. Document de travail FOSA.
- Czudek, R.** 2001. *Some key issues in the context of the future of protected area and wildlife management in Africa*. Projet de document de travail FOSA. Rome, FAO.
- Dias, C.** 2000. *Rapport national de prospective forestière de la Guinée Bissau*. Document de travail FOSA.
- Diawara, D.** 2000. *Rapport national de prospective forestière de la Guinée*. Document de travail FOSA.
- Djohossou, P.** 2001. *Rapport national de prospective forestière du Bénin*. Document de travail FOSA.
- Duchochois, P.** 2000. *Rapport d'évaluation de la politique de la Banque et de sa mise en œuvre dans le secteur forestier: cas de la Cote d'Ivoire*. Banque mondiale, Washington DC.
- Economic Commission for Africa.** 2001. *Transforming Africa's economies: economic report on Africa 2000*. Addis Ababa, Economic Commission for Africa.
- Fairhead, J. & Leach, M.** 1998. *Réexamen de l'étendue de la déforestation en Afrique de l'Ouest au XXème Siècle*. Unasylva, 192: 38-45.
- FAO.** 2000. *Actes de l'Atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique*. 26-30 Avril 1999, Banjul, Gambie.
- FAO.** 2001a. *Evaluation des ressources forestières mondiales 2000*. Étude FAO Forêts No. 140. F.A.O.Rome.
- FAO.** 2001b. *La foresterie urbaine et périurbaine - études de cas sur les pays en développement*.
- FAO.** 2002 *Forest Products - Yearbook - 2000*. FAO, Rome
- FAO & World Bank.** 2001. *Farming systems and poverty: improving farmers' livelihoods in a changing world*. Rome & Washington, DC, FAO & World Bank.
- Garba, H.** 2000. *Rapport national de prospective forestière du Niger*. Document de travail FOSA.
- Green Cross International & UNESCO.** 2001. *Water for peace: An international project aimed at the prevention of conflicts and promotion of cooperation over water resources in six international river basins*. Green Cross International, <http://www.greencrossinternational.net/GreenCrossPrograms/waterres/pdf>.
- International Institute for Environment and Development.** 2001. *From abundance to scarcity - the closing of the frontier. Addressing land issues in West and Central Africa - IIED dry lands programme*.
- IUCN.** 2001. *Classification for nature protection*. In FAO, 2001. *Global forest resource assessment 2000: main report*. FAO Forestry Paper No. 140. Rome, FAO. Appendix 2. Également disponible sur Internet: <http://wcpa.iucn.org/wcpainfo/protectedareas.html>
- Kadja, N.** 2001. *Rapport national de prospective forestière de la Côte d'Ivoire*. Document de travail FOSA.
- Kerkhof, P.** 2000. *Local forest management in the Sahel - towards a new social contract - SOS Sahel*.
- Koffi, S.** 2000. *Rapport national de prospective forestière du Togo*. Document de travail FOSA.
- Konate, G.** 2000. *Rapport national de prospective forestière du Mali*. Document de travail FOSA.
- Kowero, G.S., Spillsbury, M.J. & Chipeta, M.E.** 2001. *Research for sustainable forestry development: challenges for sub-Saharan Africa*. CIFOR FOSA Paper.
- Magha, M.I, Kambou, J.B. & Koudenoukpo, J.** 2001. *Beyond boundaries : Transboundary natural resource management in "W" park*. In *Biodiversity Support Program, Beyond boundaries: Transboundary Natural Resource Management in West Africa*. Biodiversity Support Program, Washington D.C.

- Maldonado, G. & Louppe, D.** 2000. *Les défis du teck de Côte d'Ivoire*. Unasylva, Vol. 51, No 201, 36 - 44
- Onibon, A.** 2001. *Etude prospective du secteur forestier en Afrique de l'Ouest à l'horizon 2020*. Document de travail FOSA.
- Ouedrago, K.** 2000. *Rapport national de prospective forestière du Burkina Faso*. Document de travail FOSA.
- Rytkönen, A.** 2001. *Wood and wood product supply and demand in Africa to 2030*. Document de travail FOSA.
- Sales, C.** 2001. L'innovation technologique dans la filière bois. Unasylva, Vol. 52, No 204, 63-69. .
- Sunderland, T.C.H.** 2001. *Les ressources en rotin et leur utilisation en Afrique occidentale et centrale*. Unasylva, 205(52): 18-25.
- United Nations.** 2002. *World urbanization prospects: the 2001 revision*. United Nations, New York.
- United Nations.** 2003. *UNSD Millennium Indicator Database* <http://millenniumindicators.un.org/unsd>
- UNAIDS.** 2000. *Report on the global HIV/AIDS epidemic*. Joint United Nations Programme on HIV/AIDS, Geneva.
- United Nations Development Programme.** 1998. *Progress Against Poverty in Africa*. UNDP, New York.
- Walter, S.** *Les produits forestiers non ligneux en Afrique: un aperçu régional et national*. Programme de partenariat CEE-FAO
- White, O.C. and Bathia, A.** 1998. *Privatization in Africa*. Directions In Development Series, World Bank, Washington D.C.
- World Bank.** 2001. *Global economic prospects and the developing countries*. 2002.
- World Bank.** 2002. *African Development Indicators 2002*. Washington, DC, World Bank.